

# Les dialectes de Wallonie



Tome 18 - 1990  
[paru en 1992]

#### ABRÉVIATIONS COURANTES

AHL	Annuaire d'Histoire liégeoise.
ALF	J. GILLIÉRON et E. EDMONT, <i>Atlas linguistique de la France</i> .
ALW	<i>Annuaire linguistique de la Wallonie</i> .
ASW	Annuaire de la Société de Littérature wallonne.
BDW	Bulletin du Dictionnaire wallon.
BSW	Bulletin de la Société de Langue et de Littér. wall.
BTD	Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.
DBR	Les Dialectes belgo-romans.
DFL	J. HAUST, <i>Dict. français-liégeois</i> , publié sous la direction d'ÉL. LEGROS, 1948.
DL	J. HAUST, <i>Dict. Liégeois</i> , 1932.
DW	Les Dialectes de Wallonie.
EMW	Enquêtes du Musée de la Vie wallonne.
FEW	W. VON WARTBURG, <i>Französisches Etymologisches Wörterbuch</i> .
PSR	Le Pays de saint Remacle.
RbPhH	Revue belge de Philologie et d'Histoire.
VW	La Vie Wallonne.
ZfRPh	Zeitschrift für romanische Philologie.

# Les Dialectes de Wallonie

# Les dialectes de Wallonie



Publié avec l'aide financière du Ministère de la Communauté française de Belgique.  
1991 - 81 ans - ISSN 0773-7888

DON ALBERT MAQUET

SLLW

Publié avec l'aide financière du Ministère de la Communauté française de Belgique.

ISSN-0773-7688

DRN ALBERT MAGNET

2112

# Les dialectes de Wallonie



Tome 18 - 1990

Les districtes  
de Wallonie



Secrétariat : Jean LECHANTEUR, rue M. Beckers, 11,  
4630 Soumagne.

## Remarques sur l'étymologie du français *houille*

L'étymologie du fr. *houille* est présentée comme suit dans le *Trésor de la langue française* (TLF), t. 9 (1981), p. 948a :

1. a) 1510 *oille* (doc. ds GDF. *Compl.*); b) 1590 *ouille* (G. COQUILLE, *Œuvres*, I, 503, *ibid.*, s.v. *houillere*); 1611 *houille* (COTGR.); 2. 1906 *houille blanche* (*L'Illustration*, 20 janv. 48d ds QUEM. *DDL*, t. 4). Mot de l'a. liégeois *hulhes* 1278 et 1295 *hulhes* ou *cherbons* (HAUST, *Etymol.*, p. 161, note 3), d'où le wallon mod. *hoye*, la houille ayant été découverte en Hesbaye vers 1195 (cf. *ibid.*, p. 160, note 1, et la forme latinisée *hul-lae* en 1198 dans DU CANGE). Il représente prob. l'a.b.frq. *\*hukila* « tas, monceau, motte », dimin. de *\*hukk-* (cf. le m. néerl. *hokke* « tas », l'all. *Hocke* « moyette »), lequel est attesté dans les dial. néerl. sous les formes *heukel*, *eukel* « veillote »; cf. FEW, t. 16, pp. 258b-259.

Les notes étymologiques des dictionnaires de langue ordinaires sont forcément beaucoup plus brèves :

Dauzat-Dubois-Mitterand, *Nouv. dict. étym.* (1964) : *houille* 1502 --; du wallon *hoye*, mot liégeois (*hulhes*, 1278); --; du francique *\*hukila*, de *hukk*, bosse, monceau.

Grand Larousse de la Langue franç. (1972) : anc. liégeois *hulhe*, houille [13<sup>e</sup> s.; auj. *hoye*], francique *\*hukila*, tas, monceau, motte; début du 16<sup>e</sup> s., écrit *oille* [*houle*, 1596, Hulsius; *houille*, 1611, Cotgrave], au sens I; sens II, 1907, Larousse --. [Le sens I = combustible minéral --; II = *houille blanche* --, etc.]

Larousse-Lexis (1975) : du wallon *hoye*, frq. *\*hukila*, tas; 1502.

Petit Robert (1985-86) : 1611; *oille de charbon*, 1502; wallon *hoye*, du frq. *\*hukila* « bosse, tas ».

Robert, 2<sup>e</sup> édit. (1987) : 1661, Cotgrave; *houle*, 1596; *oille*, 1510; *oille de charbon*, 1502; *hulhes*, mot liégeois, signalé en 1278 (aujourd'hui en wallon *hoge* [sic]); du francique *\*hukila* « bosse, tas ».

L'étymon est exact. J. Haust avait proposé autrefois, dans ses *Etymologies* (1923, p. 158-162), un germ. \*skolla 'motte' (admis par Meyer-Lübke, REW, et par Gamillscheg, EWFS, 1<sup>re</sup> édition). Mais, dans son article du BDW 18, p. 117-128, J. Warland a démontré — mathématiquement, comme disait Haust lui-même — que *hoye* venait du fq. \*hukila.

\*

Et pourtant, ces explications — celle du TLF comme les autres — laissent gravement à désirer. Si le mot liégeois *hoye* est bien venu du fq. \*hukila, ce n'est pas avec le sens 'charbon de terre', mais avec le sens 'tas [?], motte, petite masse' :

« Bien avant la découverte de la houille, écrivait Haust, ce terme existait dans cette pointe extrême de la Wallonie, avec le sens général de 'petite masse, motte'. On disait en liégeois des *hoyes* de glace, de pierre, de neige, de terre, de beurre, etc., avant de dire des *hoyes* de charbon ». Là est le sens premier de *hoye*, qu'on a, par exemple, dans *broûler tot plin dès hoyes, i va vinde dès hoyes so lès viyèdjes*. Le sens 'charbon de terre', qu'on a dans *dèl crâsse hoye* 'de la houille grasse', est second. V. *Etym.*, p. 161 et n. 2, et aussi, du même auteur, l'article *hoye* de *La houillerie liégeoise* (1925) et celui du DL (1933).

On comprend, à la rigueur, qu'un dictionnaire de langue comme le Petit Robert ou même des dictionnaires étymologiques compacts comme le Dauzat n'indiquent pas le premier sens du mot wallon ; mais que le TLF néglige de le mentionner, la chose est difficilement excusable.

\*

C'est avec son sens restreint et au singulier, pour désigner le 'charbon de terre' (opposé au 'charbon de bois'), que « le

mot sortit, vers l'an 1200, de sa patrie liégeoise pour se répandre vers l'ouest et le sud. De là le franç. *houille* (*oille* en 1510 dans Godefroy) » (J. Haust, *Houill. liég.* 126a). On pourrait se demander si le français n'a pas emprunté le mot au picard plutôt qu'au liégeois (comme *cuffat*, etc.) ; mais P. Ruelle, *Vocab. du houilleur bor.*, v<sup>o</sup> *carbon*, souligne le fait que le mot 'houille' est « tout à fait inusité dans le Borinage » et qu'« il n'apparaît même jamais dans la langue parlée des gens cultivés » (on dit 'charbon'). On le trouve dans Hécart 52 : « HOULE, houille, charbon de terre. Va-t-en quère d' l'houle » ; mais il ne figure pas dans Sigart. L'observation de P. Ruelle s'accorde avec les données de l'ALW 5, notice 18, carte 10 (q. 1783 « de la houille ; — un bloc de houille ; -- ») : on a le type 'houille' (sing. ou plur.) dans la province de Liège, presque tout le Luxembourg, la lisière est et la pointe sud de l'arrondissement de Dinant et le nord du Brabant ; ailleurs règne 'charbon'. Il faudrait naturellement approfondir les recherches pour assurer définitivement l'origine liégeoise du franç. *houille*.

\*

Peut-être n'est-ce pas seulement par un souci de brièveté que les étymologistes français négligent le sens premier du mot liégeois : ils peuvent avoir subi l'influence de Wartburg lui-même. Certes, Wartburg écrit dans la notice historique de l'article \**hukila* du FEW 16, 259a : « Que le mot ait signifié originellement en wallon 'motte, morceau informe', Haust (--) l'a montré ». Mais il commence le tableau qui constitue le corps de l'article par « I.1. Alütt. *hulhe* f. 'houille' -- ». Et le Bloch-Wartburg, p. 325, n'indique pas non plus le sens général originel.

Pour respecter la succession chronologique des sens, le tableau du FEW aurait dû s'articuler selon un autre schéma :

I.1. W. Stavelot *hoye* 'motte' (dès *hoyes du hwaces* « des mottes ou gâteaux plats d'écorces de chêne moulues » BSW 5, 377 ; Haust Etym. 161, n. 1). Dér. : Liège, verv. *houyot*, Spa *houyé* « pelote (de neige), motte (de beurre, d'argile, etc) ». (Etym. 161) ; classés dans FEW, comme La Gl. *houyêt* « pelote de neige », sous I.2., après Neufch. *houye* « amas allongé de foin dans le pré ».

Anc. lg. *hulhe* f. « houille », lg. *hoye* ... (c.-à-d. I.1. du FEW). Dér. : ...

L'article du Bloch-Wartburg contient une remarque intéressante : « L'aspect phonétique du mot permet de penser que le mot francique a passé en wallon à une époque très ancienne » (1). L'emprunt se situerait donc longtemps avant la découverte de la houille (en Hesbaye, en 1195, dit-on). Mais il aurait fallu indiquer que *\*hukila* avait été emprunté avec un sens général 'motte, --' et qu'il n'avait pris qu'au 12<sup>e</sup> siècle ou après le sens 'motte de charbon', puis le sens 'charbon'.

Dans l'article *houille* de la 2<sup>e</sup> édition (1969) de son grand dictionnaire étymologique (EWFS), p. 528, Ern. Gamillscheg commence par préciser que le mot, attesté d'abord au 16<sup>e</sup> s. pour Liège et la région environnante, y signifiait originellement 'motte, bloc' en général, et il fournit seulement ensuite l'étymon, fq. *\*hukila*. Il donne ainsi, de l'emprunt et de l'histoire de *\*hukila*, une image sommaire encore, mais scientifiquement exacte (2).

\*

(1) Pour L. Guinet, *Les emprunts gallo-romans du germanique* (du 1<sup>er</sup> à la fin du V<sup>e</sup> siècle), 1982, p. 130-131, le westique *\*hukila* aurait été introduit en roman avant le 3<sup>e</sup> siècle avec le sens 'tas, masse compacte'.

(2) Dans le dict. de Trévoux 1740, la houille est définie « terre grasse et noire qui sert de charbon de terre aux Forgerons » ; on rappelle ensuite le latin *hullae* ou *hyllae* de Du Cange, « Ce qui vient d'un mot saxon qui signifie charbon ». P. Larousse, *Grand dict. 19<sup>e</sup> s.*, t. 9 (1873), tire *houille* « du bas latin *hullae*, que l'on trouve dans des textes de la fin du 13<sup>e</sup> s., et dont l'origine est inconnue, bien que quelques-uns le

La concision qui s'impose dans les notices étymologiques des dictionnaires de langue et qui est de mise aussi ailleurs, dans les vocabulaires technologiques par exemple, peut provoquer de graves erreurs.

Rendant compte, dans le BTD 5 (1931), p. 170-1, de la leçon inaugurale donnée par Wartburg à l'université de Leipzig et relative à l'influence des langues germaniques sur le lexique français, J. Haust la qualifie d'abord de « tableau précis », et il note ensuite : « A propos du mot *houille*, l'auteur signale que le vocabulaire de la houilleries contient 30 p.c. d'expressions germaniques ». Chose surprenante, Haust ne réagit pas ! On connaît pourtant la rigueur de son esprit critique. A-t-il pu trouver normale l'estimation à 30 % des germanismes houillers, alors que l'extraction de la houille est, depuis toujours, une industrie proprement liégeoise et wallonne ? Wartburg se fondait assurément sur la volumineuse et magistrale *Houilleries liégeoise* de Haust, parue en 1925. Peut-être a-t-il été influencé par le fait que Haust omettait parfois (rarement) d'indiquer le sens premier ou général de mots d'origine germanique que les

comparent au gothique *haurja*, charbon, s'appuyant sur ce fait que le bas latin *hullae* se trouve dans des textes du pays de Liège, et doit, par conséquent, provenir du germanique ». Noter, dans la dernière proposition, l'assurance de l'expression « doit, par conséquent ». Il était naturel d'essayer de rattacher *hullae* à un mot signifiant 'charbon', mais l'histoire du liégeois *hoye* comporte un petit détour...

Rappelons, à titre de curiosité, que, selon le chroniqueur liégeois du 14<sup>e</sup> siècle Jean d'Outremeuse, le mot *houille* venait du nom de *Hullos*, prononcé *houillos*, personnage légendaire qui aurait découvert la houille. Dans son grand ouvrage, *L'art d'exploiter les mines de charbon de terre*, 1<sup>re</sup> partie (1768), p. 1, J.F. Morand qualifiait encore cette étymologie de « plausible ». En 1873, la ville de Liège a donné le nom de *Hullos* à une rue. V. Th. Gobert, *Liège à travers les âges (Les rues de Liège)*, t. 3 (1926), p. 331-333.

mineurs avaient simplement appliqués secondairement aux choses de la mine. Ainsi pour *crompîre* 'bourre de mine', « Emprunté de l'all. *grundbirne*, pomme de terre » (p. 74a); *croufe*, s. f. « Emprunté du dial. limbourgeois *croef* 'bosse' », 'bosse (de pierre, de charbon), masse faisant saillie' (p. 74b); pour *banse*, s. f. « Emprunté de l'all. *banse*, comme le fr. dial. *banse* », manne servant à remonter les produits d'un avalement -- (p. 17); etc.

Chaque fois, le lecteur — surtout étranger — peut être tenté de croire, s'il se contente d'un examen rapide, que le mot a été emprunté au germanique pour être employé en houillerie. Un mot comme *banse* n'est nullement un terme technique de houillerie; il désigne dans la mine une manne tout ordinaire. Le mot *croufe* signifie d'abord 'bosse, gibbosité (de l'homme)'. Mais le cas le plus suggestif, c'est celui de *crompîre*: on a là un nom de la pomme de terre qui est venu de l'all. *grundbirne* au 18<sup>e</sup> siècle (FEW 16, 96a), et son emploi en houillerie est simplement figuré.

Parmi les mots du recueil de Haust, un bon nombre existent dans le langage courant. Dans quelle mesure Wartburg en avait-il tenu compte? Comment avait-il fait son calcul? Je l'ignore. Si Haust a accepté sans sourciller le pourcentage de germanismes donné par Wartburg, c'est peut-être parce qu'il admettait que, dans l'angle formé par le pays de Liège et de Malmedy, le dialecte est « saturé d'éléments hétérogènes » (*Etym.*, p. x). Mais, en ce qui concerne le vocabulaire proprement minier, le chiffre doit être très exagéré. En passant en revue les lettres A et B de la *Houillerie liégeoise*, qui occupent 53 pages sur les 234 du livre, je trouve seulement 2 mots qui sont propres à la houillerie et auxquels Haust donne une origine germanique: *bak'ner* 'ouvrir ou creuser une bacnure' (néerl. *bakenen* 'baliser, jalonner') et *béssèle* 'palplanche' (néerl. *bindsel* 'lien, ban-

dage' ; pour FEW 15/1, 115b, néerl. *binstijl* 'poteau'), les dérivés wallons éventuels étant naturellement hors cause ... N'ai-je pas eu la berlue ? Il faudra qu'on y regarde de plus près.

Mais, après tout, s'il est très normal que le vocabulaire liégeois et mosan de la batellerie contienne un grand nombre de néerlandismes, il l'est tout autant que le vocabulaire liégeois de la houillerie, industrie qui remonte au bas moyen âge, échappe presque complètement à l'influence germanique.

\*

Il m'a semblé utile de dresser — ou du moins d'esquisser — un tableau des formes les plus anciennes de *houille* :

- 1198 *hullae* (Du Cange).
- 1275 ouvrages de *huilles* (Pawilhar delle Loy de Païs, article 194 ; cité Hénaux, *Houillerie du pays de Liège*, 103, n. 2).
- 1275\* en queil hiretaige il ait *huilles*, ovreir aux *huilles*, prouffis des *huilles* (id., n° 66 ; cité ib. 104, n. 1).
- 1280\* Que li fils Willeaume ne doit point ovreir aux *huilthes* en dit hiretaige (id., n° 65 ; cité ib. 103, n. 3).
- 1315 avons donneit à ovreir -- on ovrage de dois voinnettes de *hulthes* et de cerbons (Chartes St Lambert, n° 511 ; cité God. 9, 770b).
- 1322 *hulthes* (Cartul. église collég. St Paul, p. 152-5 ; concession de charbonnage).
- 1393 *huilthes* (Cartul. Abbaye Val-Benoît, n° 503 ; id.).
- 1394 *huilhez* (id., n° 505 ; id.).
- 1510 charbon de pierre communement appelé *oille*, ledict charbon et *oille*, charbon de pierre ou *oille* (God. 9, 770c).
- 1511 *oille* de charbon (ib.).
- 1528 les ouvrages de *hulthes* et charbons (Grâce-Berleur ; M. Ponthir, BIAL 72, 1957-58, p. 159, n. 2).
- 1537 pour overer et tirreir pierres, *huythes* ou foualles (A.E.L., Voir-jurés I, 3v).

- 1590 ils [les Liégeois] appellent le charbon *ouille* et les charbonnières les *ouilleres* (Guy Coquille, Œuvr., I, 503, éd. 1665, dans God. 9, 770c).
- 1596 *houle* (Hulsius, cité dans *Grand Larousse de la Langue franç.*, v<sup>o</sup> *houille*).
- 1611 *houille* (Cotgrave).
- 1657 le nombre des charées de *houilles*, pour fossoier et tirer *houilles*; 1727 d'avoir vu tirer des *houilles* (J. Germain, *Contribution au vocab. de la houilleries dans la région de Charleroi aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s.*, Documents et rapports de la Société roy. d'Archéol. et de Paléontologie de Charleroi, tome LIX, 1982-85, p. 104, 105 et 107, dans des documents cités).

Il serait intéressant de relever les attestations des dérivés de *houille*, notamment de *houillère* et de *houilleur*; mais j'ai renoncé à entreprendre cette tâche.

Dans le tableau ci-dessus, toutes les mentions d'origine wallonne (y compris celles de Charleroi : 1657 ...) sont au pluriel; mais celles d'origine française sont au singulier (1510, 1511, 1596, 1611). Les premières correspondent au w. *dès hoyes* 'des blocs de charbon'. Ce sont déjà des formes « françaises », même celle de 1275 : les textes où elles figurent sont écrits en français, mais dans un français régional, où elles apparaissent comme des éléments régionaux <sup>(3)</sup>.

\*

<sup>(3)</sup> Comme dans l'exemple de 1528 cité ci-dessus, on trouve aussi le mot [charbon] au plur., même en latin : 1228 *Carbones vero et lapides et ea que ad usus hominum sub terra inveniuntur, nisi meus consensus et ipsius Walteri intervenerit, non effodientur* (concession d'une propriété par l'écolâtre de St-Martin à Liège à Walterus Cornutus; cité par F. Hénaux, *Houill. liégeoise* 110); 30.5.1315 *on ovrage de hulles et de cerbons* (Eglise St-Lambert, charte n° 512; cité par de Jaer, *Annales des mines de Belg.* 24, 1923, p. 464).

On employait aussi *charbon* au pluriel en parlant du charbon de bois : v. *Doc. lex. Stoumont* 63, CHARBON. Dans le cas où *charbons* est accouplé à *houilles*, on peut se demander si les deux mots sont vraiment synonymes.

On pourrait naturellement multiplier les exemples de 'houille' au pluriel. Dans le Paweilhar Giffou, qu'on peut dater du 15<sup>e</sup> s., mais qui rapporte des jugements plus anciens (datés 1280-1357), le mot °*huilhe*, °*houille* se rencontre diverses fois, et il est toujours au pluriel :

Avienvé que ons truve *huilhes* en celle terres. Ly ahaniers dest qu'ilhe devoit avoir les *huilhes* (p. 38, n° 131. Dans la suite, encore 3 autres pluriels).

-- si se plaindirent que on leur avoit emporté leurs *houilles* et leur heritaige parmy le fosse dame Maron Cossemande (p. 53, n° 187).

En ces terres avoit *huilles* ; -- que le dit Wilhemme ne devoit ouvrir de *huilles* en dit heritaiges, --- des prouffis des *huilles* (p. 62, n° 212. 6 autres pluriels dans le texte).

-- en quel heritaige il ait *huilles* (p. 62, n° 213. 2 autres pluriels dans le texte) (4).

(4) J. Lechanteur a eu l'amabilité de me communiquer une série d'exemples tirés des notaires liégeois :

1599 les prises de *huilles* et *cherbons* (Fraiture, 84).

1642 quelques *houilles* ou *charbons* (A. Etten 33 v°).

18.6.1655 une paire [w. *père*, cour de charbonnage] aux *houilles* extante proche le postice [w. *posti*, porte de jardin] e-on-dist le Rosé (Gangelt).

3.2.1659 minnes de *houilles* et *tierbons* (Louvrix 21).

3.3.1700 la *houille* qu'il luy at livré estoit *houille* et *charbon* melle (Caverenne).

16.3.1710 [le compteur et receveur] aurat pour ce respect, au desseur de sa journée de 15 pattars, 2 liards sur chaque panniers de *charbons* ou tharouille [lg. *téroüle* 'charbon très friable--' DL], et pour chaque panier de grosse *houille* le double (J. Leclercq).

28.3.1733 après avoir coupé et haché l'extérieur desdittes vieilles *houilles* qui étoient changées et enrouillées et quy se reduisoient bien souvent en partie en *charbon* --- lors que les paysans souhaitoient d'avoir du *charbon* avec leurs *houilles*, ont leurs en laissoit charger autant qu'ils vouloient gratis (M. Plateus).

11.4.1736 lors qu'il commencerat à tirer de la *terouille*, *houille* ou [meme des : barré] *charbons* de quelle espece que ce soit (M. Goffard).

28.6.1757 un marteau à briser les *houilles* (P.G. Bovier).

13.3.1761 des tas ou monceaux de *houille* tant grosses que petites ou *charbons* (G. Florkin).

17.6.1764 que laditte Lonneux remet dans sa ditte places [pièce] des grosses *houilles* et qu'elle les y brise, ce qui ebranle tous les plancher (N. Georis).

17.12.1768 aller chercher laditte *houille* à Seraing (T. Heyne).

15.1.1769 le comparant qui avoit trouvé moyen de faire de l'ancere avec du *charbon de houille* (S. Magnée).

C'est en 1510, on l'a vu, que la forme *oille*, au sing., apparaît en France. Voici quelques autres mentions de la même date qui figurent dans des textes des Archives de la Côte d'Or cités par Eug. Schneider dans *Le charbon. Son histoire, son destin* (Paris, 1945), p. 70 et 71 (21 et 22.6.1510) :

pour exploiter les charbonnières d-*oille* nouvellement trouvées en la terre dudit Montcenys, assises au villaige de Crosot ; de la traite et van-daige de laditte *oille* et charbonnière ;

(une) charbonnière appelée *oille* ;

charbonnière et *oille* de pierre ;

pour ladite *oille* et charbon à tirer.

Dans ces textes, *oille* ne signifie pas seulement 'charbon', mais — chose inattendue — 'charbonnière, houillère (mine)'.<sup>1</sup>

Tous les exemples de *oille* 'charbon' au singulier, qui figurent dans God. 9, 770c ou dans Schneider, viennent de

1.1.1776 avec le charbon de terre autrement appelé *houille* dans le pais de Liège (A.J. Pirlot).

11.1.1788 pour chercher les *houilles* ou chauffage necessair audit seigneur (id.).

Il n'est pas toujours facile de percevoir, dans ces textes, le sens exact de *houille* et de *charbon*. Lorsque *houille* est au pluriel, il signifie généralement 'bloc de charbon fossile', comme le lg. *hoye* dans *dès hoyes, às hoyes* (1733, 1757, 1764). Lorsqu'il est au singulier, il équivaut parfois nettement au fr. *houille* 'charbon de terre' (1768, 1776). Quant à *charbon*, qui est souvent au pluriel aussi, il doit désigner généralement une espèce de charbon bien particulière, de grosseur intermédiaire entre les *hoyes* et la *téroûle* (charbon friable), c.-à-d. du charbon en petits morceaux (1710, 1733, 1736, 1761) ; mais on peut se demander si, parfois, il ne s'applique pas en même temps à la *téroûle* (1736). L'exemple de 1700 est remarquable : le *houille* du début a un sens général (charbon de terre), et il concerne un mélange : de charbon en blocs (*houille*) et de charbon menu ou fin (*charbon*). L'expression *charbon de houille* (1769) est embarrassante ; sans doute équivaut-elle simplement à *houille* 'charbon de terre'.

France et concernent la région minière du Creusot (le *ouille* de Coquille doit naturellement être mis à part : c'est une adaptation ou une variante du liég. *houille*).

Quand on les compare aux exemples wallons plus anciens de *houille*, qui sont tous au pluriel (y compris le latin *hul-hae*), on en vient à se demander si ce n'est pas au cours de son passage en France que le mot a pris le sens de 'charbon (de terre)'. Il faudrait, bien entendu, suivre l'emploi du mot dans les textes miniers de la région de Liège et même de toute la Wallonie pour s'assurer que *houille* n'avait pas subi cette évolution dans l'aire wallonne avant 1510. De toute façon, le passage de 'motte, bloc de charbon (de terre)' à 'charbon (de terre)', c.-à-d. de la forme sous laquelle se présentait le charbon à la matière elle-même, devrait être étudié de plus près<sup>(5)</sup>.

\*

Le phonétisme du w. *hoye* et du fr. *houille* appellerait aussi une étude attentive. Dans son article sur 'houille' du

(5) Le mot *houille* figure en 1718 dans le dict. de l'Académie (d'après le Trésor de la langue franç.). Mais il semble avoir été longtemps concurrencé en France par plusieurs expressions, notamment *charbon de terre* (qu'on a vu note 1, ci-avant, dans la définition de *houille* du dict. de Trévoux) : 14.1.1744 mettre en exploitation des mines de houille ou charbon de terre (édit cité par Schneider, *Le charbon*, p. 120). Voyez aussi ce texte :

On semble s'accorder généralement à adopter le mot de *houille* pour signifier la substance bitumineuse connue aussi sous le nom de charbon de terre ou de pierre, charbon minéral, *carbo fossilis* ou *petraeus* et *lithantrax*. Ce terme déjà en usage dans nos départements qui avoisinent le pays de Liège et la Belgique a, sur les autres dénominations, l'avantage d'être simple, court, et de ne point présenter les mêmes équivoques que le mot de charbon appliqué à une substance qui n'est point carbonisée, et celui de terre ou de pierre à ce qui n'est ni l'un ni l'autre (Journal des mines, n° 1, vend. an III [1794], p. 58, n. 1).

D'après le FEW 2/1, 355a, les expressions *charbon de terre* et *charbon de pierre* sont attestées depuis le 16<sup>e</sup> siècle. Dans Schneider, o.c., on trouve *ch. de terre* en 1540 (p. 73) et *ch. de pierre* en 1511 (p. 71).

BDW 18, 122-4, J. Warland mondre que *houye* semble bien avoir précédé *hoye* en liégeois. Il se fonde sur deux faits :

1° les premières graphies, latines ou romanes, représentent *houye* : *hullae*, — *hulle*, *hulhe*, *huilhe*,... ;

2° la forme première est conservée dans le cri des marchands ambulants liégeois : « *Às houyes !* ».

J. Warland montre aussi que « le changement de *-ouye* tonique en *-oye* est fréquent en liégeois » et que *ou* tonique passe à *ò* dans beaucoup de cas (malm. *pougne*, lg. *pogne* < *pugnu*, *ploume plome* < *ptūma*, etc.).

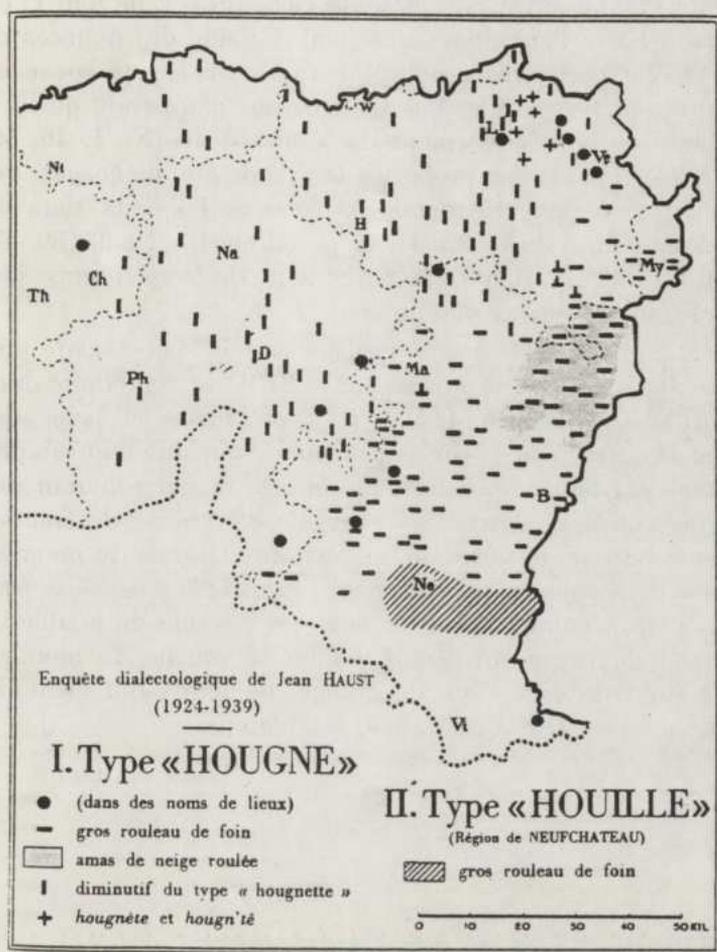
Sans doute les exemples qu'il aligne ne sont-ils pas tous du même type. Si le liéq. dit aujourd'hui *kinoye* pour 'quenouille' < lat. *colūcula*, est-il certain qu'il a connu un stade en *-ouye* ? Les phonéticiens considèrent que *ũ* bref latin s'est confondu avec *o* fermé latin et que cet *ó* s'est fermé en *ou* en français et ouvert en *ò* en wallon. Mais, en ce qui concerne *\*hukila*, il semble bien que J. Warland ait raison.

\*

On trouve dans le FEW 16, 259a, sous *\*hukila* I.2 : « Neufch[âteau] *houye* 'amas allongé de foin dans le pré' ; *houyè* 'mettre en *houyes*' ; *rahouyè* [même sens] », avec renvoi au BTD 13 (1939), 193, c.-à-d. au n° 5 des « Notes de dialectologie » de J. Haust, qui concerne le w. *hougne* 'amas de neige', 'rouleau de foin', et ses dérivés *rahougné* 'mettre le foin en *hougnes*', *hougn'té*, etc., termes qui se rattachent au fq. *\*hūnia*, FEW 16, 265b.

A propos du chestrolais *houye* 'rouleau de foin', Haust observe, dans un « N.-B. », BTD 13, 193, que « ce mot n'est pas une corruption de *hougne*, mais l'équivalent littéral du liégeois *hoye* (> fr. *houille*) », qui remonte au fq. *\*hukila*.

Wartburg a donc simplement suivi Haust ; mais a-t-il eu raison de le suivre ?



M. V. W. N° A. 23.342

Frontière linguistique (1930) d'après J. M. Remouchamps

Carte reprise à BTD 13 (1939), 195.

Haust avait établi, dans le BTD 13, 195, une carte bien fournie des types *hougne* (sens 'gros rouleau de foin' et

'amas de neige roulée') et *houye* (sens 'gros r. de foin'); on peut encore l'enrichir maintenant à l'aide des données de l'ALW 9, notice 154 « rouleau de foin ». Or, le type *houye*, en tant que terme relatif à la fenaison, n'apparaît qu'en 6 points de l'arrondissement de Neufchâteau (Ne 1, 46, 59, 63, 75, 76); et, par rapport à la grande aire de *hougne*, qui couvre, en gros, l'Ardenne liégeoise et les deux tiers du Luxembourg, de Ve 32, 34, 37 ..., au nord, à Ne 33, 39, 47, 51, 57, 69 ..., au sud), la petite zone de *houye* occupe une position nettement marginale.

L'explication de *houye* 'rouleau de foin' par *\*hukila* présentée par Haust et admise par le FEW est reproduite dans l'ALW 9, p. 357a, n. 4. Mais les types *hougne* et *houye*, qui ont le même sens, 'rouleau de foin', qui diffèrent simplement par leur consonne finale ( $\tilde{n} - y$ ) et qui couvrent des aires voisines, peuvent-ils provenir d'étymons différents? Le second ne doit être qu'une variante latérale du premier. Le  $\tilde{n}$  de *hougne* est certainement primitif; le *y* de *houye* procède de  $\tilde{n}$  comme celui du liég. *dèye*, terme de houillerie, 'banc de roche sur lequel repose la couche de houille', variante de *dègn* 'aire de grange, de four', qui vient du germ. *danea* (FEW 15/2, 54a, fq. *\*danni*).

LOUIS REMACLE

## A propos de quelques mots de l'est du Brabant wallon

Au cours d'une étude consacrée au parler wallon de la vie agricole à Jauchelette, l'un des nombreux petits villages de l'est de l'arrondissement de Nivelles, j'ai recueilli une série de termes et d'expressions qui sont absents des principaux dictionnaires dialectaux ou qui y figurent avec des sens plus ou moins voisins des nôtres.

Il m'a paru intéressant d'essayer de préciser l'aire de quelques-uns de ces mots : en combinant enquêtes écrites et orales, je les ai soumis à de bons connaisseurs du dialecte du Brabant oriental : d'une part aux membres du groupe des *Sauvèrdias* (S.) et aussi à quelques habitants d'autres localités (<sup>1</sup>).

Cette bonne trentaine de témoignages a révélé pas mal de variantes de formes et aussi de sens que je n'avais parfois pas relevées à Jauchelette et qui ont rendu cette étude bien plus complexe que je ne l'avais imaginé. De plus, ces termes sont attestés de manières fort diverses dans un rayon d'environ dix kilomètres autour de Jodoigne : largement (*sê marvouyi, rème, ...*), partiellement (*brêgolêt, wimbion, ...*) ou très localement (*à l'acrêpe, foufréns, ...*). Evidemment, leur extension est souvent fonction de la vitalité du vocable.

J'adresse mes vifs remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à mieux faire connaître notre parler brabançon, variété du dialecte namurois. De même, j'exprime toute ma gratitude à MM. les Professeurs A. Goosse et J.-M. Pierret, dont les précieux avis m'ont éclairé dans une recherche étymologique parfois ardue.

Le dialecte est noté selon le système Feller (voir GERMAIN-PIERRET, 1981, 35-42). J'ai eu recours cependant à quelques signes particuliers

(<sup>1</sup>) Une dizaine de termes ont été étudiés dans un premier article publié dans *Langues et cultures. Mélanges offerts à W. Bal*, in Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1984, pp. 153-166 (CILL, 8, 3-4). — J'ai complété les renseignements enregistrés en 1983 par une nouvelle enquête menée durant l'hiver 1991.

pour rendre fidèlement le vocalisme local (voir HENRARD 11-14 et GAZIAUX Parler, XIII-XIV) :

$\tilde{e}$  son assez proche du *e* instable du français ;

$\bar{e}$  son moyen assez long, plus ouvert que *é* ;

$o^n$  *ô* fermé mi-nasalisé ;

$\acute{e}n$  *é* fermé mi-nasalisé ;

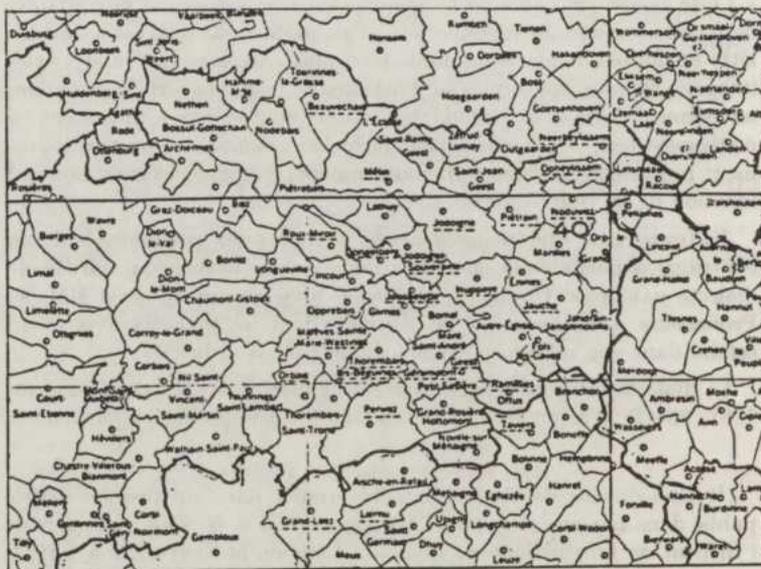
$\bar{o}$  son voisin de *ou*, plus fermé que *ó* ;

$\epsilon$  *è* très ouvert ;

$\hat{\epsilon}$  *ê* très ouvert long ;

$i$  *i* relâché, proche de  $\tilde{e}$ .

Les ouvrages auxquels il est fait référence sont cités plus loin. Indiquons toutefois qu'en l'absence d'autre précision, quand il est fait mention du liégeois, on renvoie à HAUST (DL), du namurois à PIRSOU, du nivellois à COPPENS (Dict. Aclot). Quant aux exemples en dialecte sans indication d'origine, ils proviennent de Jauchelette.



L'est du Brabant wallon et ses environs (Carte au 1/300.000 de P.L.G.N.).

Voici la liste des témoins et des localités avec pour chacune le numéro d'ordre qui lui est attribué sur la *Carte systématique de la Wallonie* (EMW III) et l'abréviation utilisée dans ces notes.

Ni 6 Beauvechain	Bv	G. Lefèvre, Cl. Vandereyken
15 Mélin	Mél	M. Motte
17 Zétrud	Zét	H. Monette
19 Opheylissem	Op	F. Massart (S.)
20 Neerheylissem	Ner	R. Vanorlé
28 Jodoigne	Jod	A. Dewelle (S.)
29 Piétrain	Pit	L. Daise (S.), C. Tordoir
30 Noduzew	Nod	J. Decossaux (S.)
46 Roux-Miroir	Rm	E. Ruelle (S.)
47 Dongelberg	Don	J. Doyen, M. Frevelshausen (S.), G. Renard
48 Jodoigne-Souveraine	Jsv	A. Etienne, M. Jallet
49 Huppaye	Hup	E. Mathy, J. Volant (S.), Gh. Wautelet (S.)
67 Jauchelette	J.	J. Charlier, M. et Gh. Léonard
69 Jauche	Jau	H. Lerutte (S.)
81 Wastines	Was	P. Thyron
82 Thorembais-les-Béguines	Tor	J. Boucher (S.)
83 Mont-St-André	Msa	A. Benoît, R. Defrenne
96 Orbais	Orb	A. Hanet (S.)
98 Perwez	Per	A. et J. Flesch (S.)
100 Geest-Gérompont	Geg	M. André
101 Ramillies	Ram	G. Massart-Tilmant (S.)

Trois *Sauvèrdias* viennent de villages namurois tout proches :

Na 2 Taviens	Tav	L. Collin
13 Grand-Leez	Gle	A. Rousseau
14 Liernu	Lie	A. Grède

En outre, j'ai interrogé en 1990, lors de son séjour dans notre région, G. Feron, originaire de Grand-Leez, au Wisconsin (Wis).

#### Références bibliographiques

- BAL 1949 = Willy BAL, *Lexique du parler de Jamioulx*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1949, 276 p. (Mém. CTD, 5).
- BALLE 1963 = Arthur BALLE, *Contribution au dictionnaire du parler de Cerfontaine*, Liège, Michiels, 1963, 327 p. (Mém. CTD, 11).

- CARLIER 1985-91 = Arille CARLIER, *Dictionnaire de l'ouest-wallon*, Charleroi, Association littéraire wallonne de Charleroi, 1985, vol. 1, XXIII - 414 p. ; 1988, vol. 2, 209 p. ; 1991, vol. 3, 249 p.
- COPPENS 1950 = Joseph COPPENS, *Dictionnaire aclot wallon-français, parler populaire de Nivelles*. Notes étymologiques de H. FERRIÈRE, Nivelles, Fédér. wallonne du Brabant, 1950, 420 p.
- DASCOTTE 1985 = Robert DASCOTTE, *Trois suppléments au dictionnaire du wallon du Centre*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1985, 359 p. + 1 encart (BCILL, 28).
- DELRONCHE 1952 = R. DELRONCHE, *La culture en Brabant wallon. Etude dialectologique*, U.L.B., mémoire de licence en philologie romane, 1952, VIII-135 p.
- DEPRÊTRE-NOPÈRE 1942 = Flori DEPRÊTRE et Raoul NOPÈRE, *Petit dictionnaire du wallon du Centre (La Louvière et environs)*, La Louvière, Impr. commerciale et industrielle, 1942, 298 p.
- GAZIAUX *Bovidés* = Jean-Jacques GAZIAUX, *L'élevage des bovidés à Jauchelette en roman pays de Brabant. Etude dialectologique et ethnographique*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1982, XVIII-372 p. (BCILL, 22).
- GAZIAUX *Parler* = Jean-Jacques GAZIAUX, *Parler wallon et vie rurale au pays de Jodoigne à partir de Jauchelette*, Louvain-la-Neuve, 1987, 348 p. + 20 p. hors texte (BCILL, 38).
- GAZIAUX *Sillon* = Jean-Jacques GAZIAUX, *Du sillon au pain. Le travail de la terre et la culture des céréales (à partir de Jauchelette)*, Liège, SLW, 1988, 479 p. + 40 p. hors texte.
- GERMAIN-PIERRET 1981 = Jean GERMAIN et Jean-Marie PIERRET, *Introduction bibliographique à la dialectologie wallonne*, in *Dialectologie en Wallonie*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1981, pp. 13-168 (CILL, 7).
- GRANDGAGNAGE 1845-80 = Charles GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, Liège, Bruxelles, 1845-80, 2 t. en 3 vol. ; éd. anastatique : Bruxelles, éd. Culture et Civilisation, 1973.
- HAUST 1923 = Jean HAUST, *Etymologies wallonnes et françaises*, Paris, Champion ; Liège, Vaillant-Carmanne, 1923, XVI-355 p. (Bib. ULg, 32).
- HENRARD 1949 = Louis HENRARD, *Lê Bêdète d'à Colas (La « Bidette » de Colas) suivi de Après l'oradje (Après l'orage)*. Poèmes inédits en dialecte de Perwez. Edition, avec commentaire et glossaire, établie par J. HAUST et présentée par É. LEGROS et M. PIRON. Collection « Nos Dialectes » n° 12, Liège, Vaillant-Carmanne, 1949, 63 p.

- LÉONARD 1969 = Lucien LÉONARD (avec la collab. de Jean GUILLAUME), *Lexique namurois. Dictionnaire idéologique. D'après le dialecte d'Annevoie (D3), Bioul (D2) et Warnant (D19)*, Liège, SLW, P. Gonthier, 1969, 963 p. (Bib. de Philologie et de Littérature wallonnes, 3).
- MASSAUX = Alphonse MASSAUX (abbé), *Lexique inédit de Dion-le-Val*, U.L.G., Institut de Dialectologie wallonne.
- MASSONNET 1974-75 = Jules MASSONNET, *Lexique du patois gaumais de Chassepierre et de la région*, 2<sup>e</sup> éd., dans BSW 75, 1974, pp. 225-351 ; 76, 1975, 376 p.
- PÉTREZ = Henri PÉTREZ, *Glossaire du patois fleurusien*, sans lieu ni date, 20 p.
- PIERRET 1972 = Jean-Marie PIERRET, *Etude dialectologique et ethnographique sur la commune de Longlier. La maison rurale*, U.C.L., thèse de doctorat en philosophie et lettres, 1972, LXIII - 571 p. + 110 fig. hors texte.
- PIRSOUL 1934 = Léon PIRSOUL, *Dictionnaire wallon-français, dialecte de Namur*, 2<sup>e</sup> éd., Namur, 1934, 531 p.
- REMACLE 1980 = Louis REMACLE, *Glossaire de la Gleize*, 2<sup>e</sup> éd., Liège, SLW, 1980, 217 p. (Bib. de Philologie et de Littérature wallonnes, 5).
- SIGART 1866 = Joseph-Désiré SIGART, *Glossaire étymologique montois, ou dictionnaire du wallon de Mons et de la plus grande partie du Hainaut*, Bruxelles, Leipzig, 1866, 403 p. ; 2<sup>e</sup> édition Bruxelles, Paris, 1870, 404-IV p.
- VANORLÉ 1978 = Bernard VANORLÉ, *Le parler de Neerheyllissem (Ni 20) : quelques aspects de la vie sociale*, U.C.L., mémoire de licence en philologie romane, 1978, XXI-258 p.
- WARNANT 1949 = Léon WARNANT, *La culture en Hesbaye liégeoise. Etude ethnographique et dialectologique*, Bruxelles-Liège, 1949, 255 p. + 1 carte hors texte.

### à l'acrêpe,...

Parmi les diverses expr., plus ou moins syn., parfois concurrentes, qui, dans l'est du Brabant, traduisent la notion de proximité, de limite (inférieure ou supérieure), d'extrême justesse, à l'acrêpe est apparemment celle qui

connaît la plus faible extension, puisque je ne l'ai relevée qu'à Don, Jsv, J., Hup et Geg.

*Yesse* ou *sûre* à l'*acrêpe* 'se tenir ou suivre (de) tout près, voire (de) trop près, en permanence, avec insistance' s'emploie aussi bien pour des personnes que pour des animaux ou des véhicules. *L'êfant èst todê à l'acrêpe* 'pendu aux basses', *dins lès pids*; var. *lê tchèt* 'chat' *èst todê à mès crêpes* (Geg, Msa arch. et rare, Hup). *Èlle èst todê al crêpe dê s't-ome* 'elle est constamment derrière son mari' (Msa); *dj'a yê l'tchén* 'chien' à (*m'*) *crêpe* 'à mes troussees', *i m'a côzêmint ratrapé* (J.). — *A campagne, lê rascoudeûse suveûve lê soyeû* 'la femme qui formait les javelles suivait le faucheur' à l'*acrêpe*; var. *al crêpe* (Don), à *scrêpe* (Mél). *Lê tchèt m' sut à l'a. po yê on bokèt d' lôrd* 'morceau de lard'. *C'èst dê s' fôte s'êl a yê on-acsêdînt, il a monté d'ssês* 'percuté' *avou s' vélo* (ou *s't-ôto*): *i l' suveûve à l'a. Egal'* noté à Don: *sûre lê vatche al crêpe* 'harcèler une vache de trait, la faire travailler dur'; sens dérivé: *travayi al crêpe* 'à plein rendement' à l'*aous'* 'à la moisson', *ôs pétrâles* 'aux betteraves'.

*Bouter* à l'*acrêpe* 'mettre, déposer, placer (qch) très ou trop près du bord d'un support, avec risque de chute': par ex. une assiette sur la table, une gerbe sur le chariot. Var. *bouter* à *crêpe* (J., Msa), à *scrêpe* (Hup, Mél); syn. (régional) à *chêpe*, à *chêpète*. *Wête* 'regarde' *où ç' qu'êl èst là monté à crêpe si l' bônrd dêl mêràye*: *ê va toumer!* (J.) *Djê n'a yê qu'ê l' tîmps dêl rapêci* 'saisir' à l'*acrêpe*: *ça aleûve toumer* 'tomber'. *Prinde one sacwè à scrêpe* (J., Don, Pit) 'prendre un objet placé sur un bord avec risque qu'il tombe'; *s' ratraper* à *scrêpe* 'en évitant la chute in extremis (dans les mêmes conditions)' (Hup).

*Arêver* à l'*acrêpe* 'arriver in extremis (par ex. pour prendre le train)' (Geg); var. *al crêpe* (Geg), à *crêpe* (J.). *On-n-a sti tot jêsse al crêpe po* 'on est parvenu tout juste à' -z-

*achèver s't-ovradje* (Msa) ; *n'avans bouté* 'mis' *l'poutrèle sê l'tchôr, mins vrēmint al crêpe* 'in extremis, après beaucoup d'efforts' (Was, rare). *N'avans jêsse yê fêt à scrêpe* 'terminé tout juste (avant l'orage)' (Don).

*Vêker à l'acrêpe* 'vivre à la limite, avoir du mal à joindre les deux bouts' : *todê yêsse sêré* 'en difficulté', dans l'embaras (J.), *à cout* 'à court' (Geg). Var. *il arêv'nêt à vêker à scrêpe* 'tout juste' *avou ç' qu'ê gangn'nêt* (Mél, où l'on entend aussi parfois dans ce cas *à scrêpe, à skèrp'*).

\*  
\*   \*  
\*

Il existe en effet chez nous d'autres expr. pour rendre la notion d'extrême justesse, de limite supérieure (tout juste assez ①) ou inférieure (trop juste, un peu trop peu, *on pwèl* 'poil' *trop pô* [Jod] ②).

— *A scrêpe*, d'usage moins répandu, semble davantage utilisé dans le premier cas ① : (Mél, Hup, Pit, Nod, Jau, Tav) *n'avans yê fêt dè rôyi* 'arracher (des betteraves)' *po sèt-eûres, mins jêsse à sc.* ; *djê so v'nê à sc.* (= il s'en est fallu de peu que je ne vienne pas). Ex. de l'autre cas ② : *ènn'oyê à sc.* (J., Was).

— Communs dans la région, (*à*) *skèrp'* et *à scarè* sont couramment employés en concurrence par les locuteurs, qui, le plus souvent, disent s'en servir dans les deux sens, avec une priorité cependant pour exprimer l'insuffisance. Très rares sont ceux qui ne les utilisent que dans le sens « positif ».

• (*A*) *skèrp'* s'emploie notamment dans le cas d'un ajustement, par ex. d'un vêtement : *lê fourô* 'robe' *è-st-o miète* 'un peu' *à sk.*, *mins on l'sét bén mète* : *il èst tot jêsse, tot jêsse, i n' sarot yêsse pês jêsse, ç'a sti (à) sk. po l'fé* ; *lê fourô*

*èst byin trop à sk., on nèl sarot mète. C'è-st-à sk.* 'trop exigü' *po bouler l' meûbe.*

*Vêker à sk. dê côrs* 'vivre en disposant tout juste assez d'argent'; syn. *chayèl'mint* (J.). *Arêver à sk.* 'in extremis' (Jod, Mél). *Toumer à sk.* est souvent cité; pour le témoin de Ram, il a une connotation « positive » (a) pour de l'argent, des œufs, de la farine, « négative » (b) pour du tissu.

Lorsqu'il manque un rien lors d'une pesée (de grains, d'un animal,...) pour que la bascule soit en équilibre, on dit que c'est *pèzer à sk.* (Op), *c'èst sk. pèzé* (J.) 'pesé trop exactement'; syn. à J. : *flôwe* 'faible' ou *scat' pèzé, pèzé à scarè.* *Vos m'avoz mètè dèl farène à sk.* 'un peu trop peu' (Don), *dj'ènn'a yè tot skèrp'* (Jod).

• Pour ce qui est de à *scarè*, la connotation « négative » l'emporte nettement : *il èst todè à sc. po nourè sès bièsses ô môs'* 'il vit (déjà) le spectre du manque de nourriture pour son bétail au début du printemps'; *on doupive* 'battait sommairement' *cand on-z-èstot à sc. d'grins po moûre* 'quand on manquait d'un peu de grains pour aller moudre'; *dès solés, dès lokes à sc.* 'des souliers, des vêtements un peu trop étroits, étriqués'. *N'avans toumé à sc. d'farène, n'avot vrèmint jèsse*; *dj'a dè tissu, mins à sc.* 'tout juste assez'. A noter la forme de Lie à l'*ascarè*.

\*

\* \*

Signalons aussi que le terme *crêpe* désigne la croupe des animaux dans diverses localités de l'est de notre région (Hup, Pit, Nod, Op, Jau), alors qu'on emploie l'équivalent *crèpîre* (qui s'applique aussi au bas du dos des humains) dans des villages situés plus à l'ouest (Zét, Mél, Don, J., Geg, Per). Toutefois, *monter à crêpe* 'à cru, sans selle' *sè lè tch'fô* a été relevé aussi bien à Rm qu'à Op (*aler à tch'fâ* à

*crêpe*) ; à J., *yèsse à crêpe sêr on tch'fô* signifie en outre que l'on monte « en amazone », avec les deux jambes du même côté ; comp. avec le fr. *en croupe* 'à cheval sur la croupe, derrière la personne qui est en selle'.

\*

\* \*

Les principaux dictionnaires wallons ne nous fournissent que peu de formes voisines de *croupe*. Tout au plus note-t-on le namurois *crupe* (PIRSOUL) et les nivellois *cripè* 'coccyx, croupe' et *cripia* 'croupe (du cheval)' (COPPENS).

Cependant, le terme *cripes*, m. pl., est présent dans l'ouest-wallon (Courcelles, Gosselies, Hanzinne, Roux) dans les expr. *awè ça à sès* ~ 'en être pour ses frais, devoir supporter une créance irrécouvrable', *lès bribeûs sont toudi pin-dus à nos* ~ 'les mendiants ne cessent de vivre à nos dépens', *viki su lès* ~ *dè sès parints* 'vivre aux crochets de ses parents' (CARLIER I, 295). Ces expr., très proches de certaines des nôtres mentionnées au début de cet article, sont à rattacher au FEW XVI, 417a (\*kruppa), qui cite rouchi *ête à ses crupes* 'vivre à ses dépens', *flandrien vivre à ses crupes*, *artésien vife su les crupes des autes* 'vivre aux dépens des autres'.

Quant à notre loc. originale à *l'acrêpe*, elle peut résulter du croisement entre l'idée d'agripper<sup>1</sup> (*agrêper*) et celle de 'croupe' (*crêpe*, *crêpire*), toutes deux présentes dans *sûre à l'acrêpe*. A rapprocher du moyen fr. *jouer à la grippe* 'tâcher de saisir qch à la volée, d'accaparer une personne' (FEW XVI, 73a \*grîpan), du moyen fr. *agrippe* 'attrape' (74b). Voir aussi BDW VI, 48-49, qui cite *agripe* 'rapine' (Mons), 'ladre, cupide, rapineur' (Mons ; Stavelot).

Pour ce qui est de la forme à *scrêpe*, on imagine bien un passage par à *s'crêpe* ou une influence de à *scrêpe*. A propos

de cette dernière expr., signalons l'emploi chez nous du v. *scrèper* 'râcler, râper', connu également en namurois et en nivellois; voir FEW XVII, 1336 (\*skrepan).

L'abbé Massaux relève *skerp'* à Dion-le-Val et à Tourinnes-St-Lambert dans les expr. *mêz'rer* ~ 'mesurer trop juste', *pèzer* ~ 'peser juste le compte, très (si pas trop) méticuleusement, sans surcroît' et indique qu'à T.-St-L. le subst. masc. *skèrp'* désigne un avare. Ce terme, que l'on retrouve dans le fr. de Bruxelles (H. BAETENS BEARDSMORE, *Le français régional de Bruxelles*, 1971, p. 399), est un emprunt au néerlandais; à ajouter au FEW XVII, 100b (\*skarpô).

Concernant à *scarè*, comp. Perwez né *wèti a-scarèt* 'ne pas y regarder de si près', Wavre *mète lès vères a-scarèt* 'les remplir avec parcimonie' (BSW XLV, 324), Dion-le-Val à *l'ascarèt* 'de justesse, rigoureusement, très (si pas trop) méticuleusement', namurois et nivellois à *scarè* 'ric-à-rac, avec une exactitude rigoureuse'; voir FEW XVII, 23b (schaars).

Notons enfin que nos expr. à *chêpe*, à *chêpète* correspondent aux liégeois *a hipe*, *a hipète* et au namurois à *chipète* (FEW XVII, 149b \*slippen); *chat'* (ou *scat'*) au liégeois *hate* (FEW XVII, 22b-23a sceit), *chayèt'mint* au liégeois *hayètemint* (FEW XVII, 89b \*skalja).

### **baker, baguer.**

Le v. *baker*, tr. ou intr., très usité dans une grande partie de notre région, traduit diverses nuances.

'Incliner, pencher': *po mode* 'traire', *on bake o miète lè sèya po bén ramasser* 'recueillir l' *lacia*; *b.* 'basculer' *o miète lè bawète dè lè stôve* 'la lucarne de l'étable'; *on tèt b. l'fènièsse avou one cwade* 'on maintient la fenêtre inclinée

avec une corde' ; *lê grin* 'la céréale' *è-st-on p'têt cô<sup>n</sup>p baké* 'versé' ; *lê pèkèt èst baké* 'penché'.

'Verser' : *b. à bwère ôs pourcias dins leû batch ; on pèr-deûve lê cabotèye èt on bakeûve lès canadas dins one tène* 'on prenait la chaudronnée et on versait les pommes de terre dans une cuvelle'.

'Renverser, se renverser, culbuter' : *b. on bègnon* 'tombe-reau', *one rêmorke dê pétrâles* 'betteraves' ; *fôt bén tchêrdji* 'charger' *l' bègnon : cand on boute* 'met' *trop pa-dri, c'èst po b.* 'il risque de basculer et de se renverser' ; *b. one bèrwète dê strins* 'une brouette de paille', *dèl pèle dins l' cou* 'de la pulpe dans la cour' ; *lê tchèrèye a baké è chavia* 'la charretée s'est renversée dans le fossé', *lê camion a baké dins l' toûr-nant* ; *baker djès* 'culbuter en bas' *d'one tchiyère* 'chaise', *d'one chôle* 'échelle', *d'on vélo, fou dê lét* 'hors du lit' ; *b. s' tchô* 'litt<sup>t</sup> culbuter sa viande : tomber (d'une personne)' (Don, Msa ; rare et plaisant).

Nous savons grâce à l'ALW IX, 155, notice 'culbuter le tombereau', que le terme *baker* est connu dans une partie du Brabant qui s'étend à l'ouest jusqu'à une ligne passant par Rosières, Cérroux, Ottignies, Hévilers, Saint-Géry et qui, à l'est, s'arrête à Saint-Jean-Geest, Huppaye, Noville ; cette aire comprend aussi quelques localités du nord de la province de Namur : Gembloux, Lonzée, Gle, Lie (où l'on dit égal<sup>t</sup> *baclé* '(ren)versé'). Notons enfin que *baker* s'emploie aussi au Wisconsin.

Ailleurs dans l'arrondissement de Nivelles, l'ALW mentionne comme syn. *biki* dans l'ouest et *baguer* dans l'est (j'ai relevé ce terme à Ner, Op, Nod, Jau, Msa, Ram). Dans des localités situées à la limite des deux aires (Pit, Marilles, Per), les deux termes coexistent : *êl a baké/bagué dès mèzères* 'versé des saletés' (Pit).

Ajoutons que *baguer* est employé communément avec le sens de 'déménager' dans toute notre région, comme en liégeois et en namurois et correspond au nivellois *baguî*. Autres sens : 'déloger, expulser', commun avec le liégeois, à Op, Ram et J. : *n'alans baguer ç' twa-là ô tchamp avou lès-ômâyes* 'nous allons flanquer ce taureau-là en pâture avec les génisses'; 'décamper, déguerpir' : *il ont bagné fou d' leû môjone* (Geg), *fôrè qu'è bague* (ou parfois *d'bague*) (J.), *atez, on bague* 'on sort en vitesse (de l'autobus)' † (Ner, plaisant).

Signalons enfin que dans quelques villages voisins (Rm, Don et Mél), *baké* signifie aussi 'terminé' : *v'là one afère dè bakēye, ç'a sti baké sêr on rén d' timps*. Le syn. *baclé* connaît une plus grande extension, puisqu'il a été noté égal<sup>t</sup> à J., Zét, Pit, Op et Per.

Plutôt que de voir dans *baker* un dérivé de 'bac', dont la forme wallonne est *batch*, ne pourrait-on penser à un croisement des termes voisins concurrents *baguer* (FEW I, 204a \*baga) et *bikî* (FEW I, 359b \*bik ; DW 8-9, 118-119) ?

### *bawi, bawyi*

'Bavarder, parler beaucoup, trop' : *nos deûs vivèzênes ont co byin bawi ôdjouurdè*; 'jaser' : *èles-aront co bawi sê l' compte dès-ô<sup>tes</sup>, fé bawi lès djins*.

Avec ces sens, les plus répandus, le terme présente les var. suivantes : *bawi* s'entend plutôt à l'est (Mél, Jsv, J., Hup, Msa, Geg, Jau, Op, de même qu'au Wis), *bawî* à Pit, Nod, *bawyi* plutôt à l'ouest (Bv, Zét, Jod, Don, Rm, J., Was, de même qu'à Dion-le-Val).

Pour certains témoins (à Was, Msa, Jau et Ram), ce verbe n'est pas nécessairement chargé d'une nuance péjorative et signifie dès lors 'parler'.

Dans les localités situées plus au sud, on note comme autres sens 'parler beaucoup avec éclat, élever la voix, crier beaucoup' : *l a co bawi cand l a vèyê* 'vu' ça ! (Msa, Ram), *i bawîye sê l' gamin* (Msa, Per) ; 'gronder, enguirlander' *s' fé bawi* (Jau, Msa, Per, Ram, Tav).

L'adj. *bawiô*, -ôde présente égal<sup>t</sup> deux sens, dont les aires correspondent à celles délimitées ci-dessus : 'bavard, -e' au nord et au Wis, de même qu'à Dion-le-Val, 'criard, -e', 'braillard, -e' au sud, qu'on retrouve dans le namurois *bawiau* 'gueulard' (LÉONARD 335).

A Dion-le-Val, *bawiadje* a le sens de 'loquacité' (MAS-SAUX).

Ajoutons le v. *cobawi* 'poursuivre de ses bavardages', relevé à Don, J. et Hup : *èle vos suveûve po bawi, èle vos cobawive*.

En outre, *baw(y)i* signifie çà et là 'aboyer' : *lê tchén a b. tote lê nêt* 'nuit' (Bv, Nod, Rm, J., Msa, Tor, Per), *tchén quê bawîye n'agne* 'mord' *nén* (Per) ; *on tchén bawiô* 'qui aboie beaucoup' (Hup, Tor, Per, Lie, Orb). Notons aussi *lê tchén bawîe* 'crie de peur ou de mal' (Op), *i bawîye todê come on tchén al bîje* 'il ne cesse de pousser des cris (face aux ennuis) comme un chien (hurle) à la bise' (Per).

Il s'agit là des sens signalés dans les dictionnaires namurois : *bawî* 'aboyer, clabauder ; crier comme les chiens' (PIRSOUL), *bawyi* 'aboyer' (LÉONARD 467), ainsi que dans l'ouest-wallon : *bawyi* 'aboyer' (Franchimont, Roux, Soulme), *bawyi* (Cerfontaine) (CARLIER I, 109).

J'ai égal<sup>t</sup> noté à Mél *baw'ter* 'aboyer', terme attesté à Stavelot (DFL) et à La Gleize (REMACLE 29), localité où il signifie de façon précise 'aboyer à petits coups' ; Mél *on baw'tô* 'un chien qui aboie souvent'. Comp. avec *bawer* 'aboyer' à Ransart (CARLIER I, 109), Chassepierre (MASSON-

NET 279), Tenneville (-è, FRANCARD 266), 'japper' en nivellois.

Toutefois, dans notre région, 'aboyer' se dit plutôt *awer*, comme en namurois et en liégeois ; on dit aussi *aw'ler* à Mél. Quant à *aw'ter*, il signifie 'japper, glapir sans cesse'.

*Baw(y)i* et *awer* figurent dans le même article du FEW I, 299a (bau, bai).

### *bîy'ter, bign'ter*

Avant de nous intéresser aux sens de ce v., précisons qu'il présente dans notre région plusieurs var. L'aire de la forme *bîy'ter*, utilisée à l'ouest et à l'est, entoure celle de *bign'ter*, située au centre (Zét, Mél, Pit, Hup et Geg) ; les deux formes sont concurrentes à Don, Jsv, J. et Msa. Ajoutons-y *bêl'ter* noté à Bv (arch.).

Presque partout (sauf à Rm, Zét, Nod, Ram et Geg), mes témoins connaissent le sens de 'miser, parier, jouer pour beaucoup d'argent, jouer gros au jeu (cartes, dés, billard, loto, colombophilie,...)'. *Bîy'ter, c'est djouwer dès gros côrs, tchêrdji 'charger' bran.mint dès côrs* (Jod) ; *'là l' Prospèr què bign'tèye co al djè d' gob'lèt !* (Mél) ; *i bign'tèy'nèt à crèver 'exagérément', èst-ce qu'on-n-a spôrdè 'répandu' dès côrs !* (Jsv) ; *papa a bén bîy'té (sè) sès colons 'pigeons'* (Jsv) ; *i bîy'tèye ô tièrcé* (Don). *On bîy'teû ou bign'teû, c'èst-on djouweû d' côrs* ; syn. arch. *trêm'leû*.

Le rapport avec l'argent se retrouve dans une série d'autres expr. : *djè va vos bîy'ter 'payer' tot d' sute* (Tor) ; *i m'a bign'té 'salé' (ou sôci), cêt'là : dj'a d'vê payi fwârt tchêr* (Hup) ; *dj'a ach'té one vatche èt dj' m'a fèt bign'ter 'rouler' : on-z-èst mô toumé avou* (J.) ; *c'èst dès djins què sont bén bîy'tés 'fortunés' : is-ont bran.mint dès côrs* (Rm) ; *è sont plins d' dètes, è sont mô bîy'tés* (Rm, J., Nod, Jau, Lie), *mô*

*bign'tés* (Don, Hup, Zét); *i s'a mô bîy'té* 'il a dépensé tout son avoir' (J.); *il èst mô bik'té* 'il fait mal ses affaires' : *il èst mô èvōye* 'mal parti, mal embarqué' (Pit).

Toutefois, pratiquement tous les locuteurs, y compris ceux qui n'ont pas cité le sens de 'miser', emploient (surtout) ce terme avec une acception qui paraît découler de ce sens. Ainsi *bîy'ter* 'maltraiter' est-il connu à J., Ram, Nod, Op; *dès biesses què sont bîy'tēyes* (ou *bign'tēyes*) (J.); *djê sèreû bén* 'bien, fort' *bign'té sê djê d'mêr'reû là!* (J., Ram). Mais la tournure la plus courante dans la région est constituée du part. passé employé comme adj. et précédé de l'adv. *mô*. *Mô bîy'té* (ou *bign'té*) signifie surtout 'maltraité' et, au figuré, 'mal loti', 'mal logé', 'mal habillé'. Voici quelques emplois plus particuliers : *il èst mô bîy'té avou s'fème* 'mal tombé en mariage' : *c'èst lèye què pivate lès kèlotes* (Per); *dèspōy lè fusion dès comènes, lès p'tlès vèladjes sont mô bîy'tés* 'mal lotis, défavorisés' (Nod, Msa); *n'èstans mô bik'tés* 'mal mis' : *nos téres nê sont ni à vōye* 'nos champs ne sont pas près du chemin' (Pit); *mô bîgn'té* 'mal en point, malade' (Geg); *mô bèk'té* 'mal habillé, malpropre' (Marilles).

Ajoutons à J. *djê m'a bign'té* 'je me suis cogné et fait une bosse', *s'fè b.* 'se faire cogner ou punir'; *èl a sti bén b.* 'fort blessé ou puni'. A Mél, *ça fèt bign*, par ex. quand un caillou heurte une vitre; *bign!* évoque aussi une opposition, une riposte du tac au tac.

Ailleurs en Belgique romane, on relève le namurois *bieter* 'jouer pour de l'argent' (PIRSOUL), Mons *billter* 'jouer gros jeu' (SIGART), qui sont repris dans le FEW I, 614a (*bullā*, qui a donné e.a. le fr. *billet*), Centre *bîy'ter* 's'adonner à des jeux d'argent' (DASCOTTE 50), Tourinnes-St-Lambert *bèl'ter* 'payer' (MASSAUX); nam. *bièteû*, Centre *bîy'teû*, *-eûse* 'acharné, passionné au jeu, qui joue gros jeu', *bic'teû*

'joueur' (DEPRÊTRE-NOPÈRE). Citons aussi Chapelle-lez-Herlaimont *bigni* 'mettre un enjeu' (CARLIER I, 128).

Pour la forme *bign*, on peut penser au radical qui a donné le fr. *beigne* 'gifle' (FEW I, 628b \**bunia*). Par contre, il faut sans doute écarter l'hypothèse qui consiste à voir dans nos termes des dérivés de *bîye* 'quille'. En effet, cette forme namuroise (PIRSOUL; FEW I, 365b \**bilia*) n'est connue qu'à Ner et à Op; partout ailleurs dans notre région, la quille se dit *guîye*. Comp. liégeois *bèye* 'quille', *bèyeter*, *biyeter* 'redresser les quilles abattues', Ans *bik'ter* (DL).

### *choché(n)s, chorché(n)s*

Que ce soit sous sa forme la plus courante *choché(n)s* ou plus rare *chorché(s)*, ce terme, généralement employé au pl., désigne le plus souvent de petits morceaux de paille ou de foin, notamment à l'occasion du battage, tant au fléau qu'à la moissonneuse-batteuse. *Lès strins 'la paille' sont fwårt sètch, lè cinsi a lèyi bran.mint dès chochés (ou dès couts strins) sè lès steûles 'le fermier a laissé beaucoup de débris sur les éteules' Lès mèch'nadjes 'glanures', c'est dès chorchés; on fieûve sovint dès pôténs po stièrnè avou 'des espèces de bottes pour en faire la litière du bétail'. One djôbe dè strins qu' lès sorès ont fèt leû nêd d'dins, qu' c'est mougni dès bièsses, cè n'èst pès qu' dès chochéns.* - On note aussi Bv, L'Ecluse *choché"s* 'semences de foin' (ALW 9, 319).

Çà et là (Nod, Bv, Don, J., Msa, Tor), ce terme s'applique aussi à des débris de fagots, de brindilles; *on pèrdeûve co bén dès chochés po-z-alèmer lè stûve ou l' for.* Autres sens: morceaux de fanes de betteraves (Msa), de maïs ensilé (J.): *wête lès chochés què vol'nèt djès 'en bas' dèl rêmorke dè mayès' avou l' grand vint.* En outre à J., résidus de tissu ou de laine rongés par les souris ou les mites: *i n'a pès qu' dès chochés, on pakèt dè p'tètès miètes*; seul emploi au sing., pour dési-

gner un vêtement de laine tout mité ou rongé; *on mous-s'mint d' linne qu'èst plin d' trôs : qu'èst-ce qu'è t' boutes 'mets' là, c'è n'èst pès qu'on choché(n) (ou dès chochéns)!*

Si le timbre de la voyelle finale varie, étant tantôt *-é*, tantôt *-é<sup>n</sup>*, celle-ci est assurément nasalisée aux confins de la province de Namur, puisqu'on note *chochéns* 'déchetts de paille' à Lie, *chochins* 'petits morceaux de paille, de bois, déchetts d'aliments' à Per, Lie et Gle.

Notre terme est d'ailleurs présent dans le domaine namurois avec des sens proches : *chochin* 'chose de peu de valeur; petit nombre; partie la plus fine de la balle d'épeautre' (PIRSOUL), 'balle (du blé)' (LÉONARD 450). L'abbé MASSAUX note *chorchéns, -ins* 'débris de bois, de fagots' à Dion-le-Val. On retrouve *chochin* dans l'ouest-wallon 'petit morceau de charbon, de sucre, etc.; petit objet sans valeur; — homme de petite taille; personne qui traînaille, qui passe le temps à des futilités' (CARLIER I, 234). Voir liégeois *hossin* (DL); FEW III, 288a (excute<sup>r</sup>e). Voir le syn. *foufréns* (p. 38).

Tout compte fait, cet article tire surtout son intérêt de notre forme *chorché(n)s*, notée à Orb, Rm, Don, Jsv, J., Hup, Msa et Jau, localités dans lesquelles elle est en concurrence avec *choché(n)s* pour désigner des déchetts de paille ou de bois. Pour comprendre la présence du *-r-*, comp. tout d'abord avec les syn. fém. relevés dans la région : *chorchîyes* (Per, Tav), *chochères* (Pit, arch.); comp. aussi avec le namurois *chochère* 'paire de meules grossières et plus écartées que les meules ordinaires pour *chochener* l'épeautre, c.-à-d. la dégarnir de ses balles' (PIRSOUL), liégeois *hossîre* (DL). Quand on sait que ces derniers termes sont repris dans le FEW sous excute<sup>r</sup>e, qui a donné *cheûre* 'secouer', il n'est sans doute pas très utile de chercher une influence de *chwâr-chi* 'taillader' (FEW III, 281b \*excurtiare) ou de *chorter*

'couper en petits morceaux (par ex. de la paille)' (FEW II, 1587a cūrtus).

\*

\* \*

Le terme *chochén* se retrouve égal<sup>t</sup> dans un composé relevé dans quelques localités, spécial<sup>t</sup> du sud et de l'ouest de notre région. On *pèle-chochén* 'vaniteux, faiseur d'embaras' (Tor), 'vaurien' (Jsv, Nethen), 'avare' (syn. *scrèpe-chochén*) (Rm). On *père-chochén* 'excentrique; faiseur d'emb.' (Per), *père-chochin* (Msa); *père-chochén* 'petit voyou' (Lie).

Comp. Dion-le-Val, Wavre *pèlechorchin* 'freluquet, faiseur d'emb.' (MASSAUX), namurois *pèle-chochin* 'poseur, faiseur d'emb.' (PIRSOUL), Fleurus *pèrchochin* (PÉTREZ), wallon *pèl chochen* 'pied poudreux, c.-à-d. vagabond, étranger' (GRANDGAGNAGE I, 159). Voir FEW VIII, 488a (pīlare).

Parmi les termes qui rendent la notion de 'vaniteux', on note aussi d'autres composés de *pèle* : *on pèle-panse*, à Jau, Lie, Fleurus (PÉTREZ), Cerfontaine (BALLE); comp. La Gleize *on pèlé tchin*, *one pèlote* 'un petit crevé', *pèlozèt* 'jeune homme pédant, affecté' (REMACLE, 115a).

### *drogue, droguer*

Le terme *drogue* présente dans notre région plusieurs sens qui sont communs avec le fr. : 'médicament', 'drogue', 'chose mauvaise à absorber', 'aliment ou boisson de piètre qualité'.

En outre, il s'applique à une activité désagréable, à un « sale boulot », qu'on fait à contre-cœur, parce que difficile, pénible, par ex. sarcler les cultures, vider le réservoir de purin. De façon plus particulière, ce désagrément est parfois causé par la présence d'une personne difficilement supportable : *c'est vrēmint one drogue d'oyè ç' djint-là dins s'*

*môjone* (Geg); *one mècheante djint, c'è-st-one fameuse d. è s' môjone* (Bv); *i 'nn'a yê one dê d. (ou kènte) 'ennui' : 'l a yê s' bèle-mère sê s' dos!* (Jod). Cette contrariété peut aussi résulter d'intempéries : *wête one drogue : i plout co èt fôrot fé ci èt fé la!* (Was). Autre ex. noté à Msa : *dès fouyants 'taupes' dins sès p'loûses, c'è-st-one d.*

Ce terme désigne égal<sup>t</sup> des mauvaises herbes qui prolifèrent dans un champ ou dans un jardin (par ex. des chiens-dents, des chardons,...) : *n'a ni moyén d'ennè yèsse kête, c'è-st-one sale drogue!*; des camomilles sauvages, *ça poûwe, c'è-st-one d.*

Enfin, nous retrouvons une connotation positive comparable à celle contenue dans 'médicament' avec les exemples suivants, qui parlent d'une grande quantité d'engrais : *n-a yê one boune drogue (ou dô<sup>n</sup>se 'dose' ou late 'giclée') dê bêgô 'purin' sê l' pré, ça va l' fé poussi (J.); i 'nn'a foutê one dê d. sê s' tère!* (Mél).

Par comp., voici ce qu'on relève dans les principaux dictionnaires wallons : namurois *drogue* 'médicament' (LÉONARD 156), 'mauvaises herbes' (448), 'piètre qualité' (622), liégeois *drogue* 'camelote', *drougue* (masc.) 'drogue' (DL), nivellois *drog'* 'drogue', *sâle d.* 'mauvaise affaire' (COPPENS DFA), Cerfontaine *drogue* 'racaille' (BALLE 125), Mons *drogue* 'volée de coups' (SIGART 154).

Quant au v. *droguer*, outre les sens de 'droguer; médicamenter', connus égal<sup>t</sup> ailleurs, il signifie aussi dans quelques-uns de nos villages (Mél, Jsv, J., Was, Msa) 'répandre beaucoup d'engrais, de purin sur (un champ, un pré, un tas de fumier)'; à Geg, c'est en répandre trop; *il a drogué s' pré*. Quant au sens 'attendre en vain', attesté en liégeois et en namurois (LÉONARD 126), il est inconnu chez nous.

Voir FEW III, 189-190 (durawa).

Notons enfin qu'outre *droguer*, on entend *roguer one tère d'ansène* 'fumier' ou *d' bégô* 'purin' à J. et à Was, expr. relevée aussi à Don, Hup et Tor; *on-z-a foutê one boune dogue* (ou *dô<sup>se</sup>* 'dose') *sê l' tère* (Was). Le v. *doguer* est bien connu en wallon avec le sens de 'frapper fort, cogner'; voir FEW XV-2, 64a-b (*docken*).

### *foufrén(s)*

Le terme *foufréns* désigne, pour certains Jauchettois, des déchets, de petits morceaux de paille ou de foin, un peu plus petits que les *cho(r)chés*.

Comme ce syn. et spécial<sup>t</sup> son composé *pèle-choché*n, notre terme possède un sens figuré. En effet, à Don, on appelle *foufrén* un vantard, un esbroufeur; il en est de même à Op, où le terme signifie aussi 'vagabond'.

Ailleurs en Belgique romane, on note le namurois *foufrin*, n. et adj., 'qui a peu d'importance, peu de valeur, insignifiant' (PIRSOUL), Mons *fouffrein* (ou *poufrin*) 'poussière de houille; petits morceaux de bois mêlés de houille; appellation injurieuse' (SIGART).

Le FEW, qui cite les formes montoises, voit dans ce terme le résultat d'un croisement entre le radical *fũf-* (FEW III, 835b) et un dérivé de *pũlvīs* (FEW IX, 563b et 571). On trouve égal<sup>t</sup>, dans ce dernier article du FEW, hesbignon *poufrègn* 'déchets du battage de blé' (L. WARNANT, *La culture en Hesbaye liégeoise*, 1949, p. 160), Givet *poufrins* 'balles de blé et débris de paille qu'on sépare du grain en le vannant', namurois *poufrin* 'partie la plus fine de la balle d'épeautre, balayures; gens de petite condition', liégeois *poufrins* (ou *frouhins*) 'menus déchets, poussière'.

Dans notre région, on emploie aussi le terme *poufrén* au propre et au figuré. Ainsi le note-t-on à Ram et à Per (HEN-

RARD, p. 48, vers 605) avec le sens de 'crasse, saleté', à Ram et à Ner avec le sens de 'poussière'; à Ner, *lès poufréns*, ce sont égal<sup>t</sup> les cartes de peu de valeur (du 7 au 10). De plus, quasiment partout, *on poufrén*, c'est un prétentieux, un faiseur d'embarras; parmi les nombreux syn., citons *on poufiasse* (Mél, Bv), *on poufieûs* (Was). Autres sens de *poufrén*: 'vantard' (J., Ram), 'fainéant' (Ram, Jau), 'vagabond' (Jau, Tor, Per, Lie, Gle).

### *greûje, -én, -ète, -eter*

Le terme *greûje*, présent dans notre région avec divers sens, est actuellement assez rare, voire archaïque. Dans la plupart des cas, il désigne un petit corps dur.

'Petite pierre, petit caillou' (Bv, Mél, Don, Msa, Geg, Per): *dj'a one greûje* (ou *one pirète*) *dins m' chabot* 'sabot'.

'Morceau de houille' (Bv, Mél, Nod, Was, Geg, Lie). 'Braise' (Bv, Rm, Don, J., Hup, Pit, Msa, Geg, Per): *nê choyoz* 'secouez' *nén totes lès g. dè lè stûve* (syn. *bréje* ou *breûje*). 'Mâchefer' (Mél, Nod, Geg, Per, Gle): *lè vōye* 'chemin' *èst plin.ne dè g.* (Per).

'Petit morceau de terre durcie, gelée' (Nod).

'Grumeau' (Msa, Geg, Per,...): dans le mortier, *lè mwarti èst tot à g.* 'gros grains' (Nod); dans la farine, *fôre tam'ji* 'tamiser' *l' farène, è-n-a dès g. dèdins* (Mél, Hup); dans la pâte (Bv); dans le beurre, *lè bûre è-st-à g.* (Tor).

'Pépin (de raisin)' (Geg, Tor, Per).

Notons aussi deux autres emplois fort rares. A J., j'ai relevé le sens de 'nourriture, pitance' (arch.). Une villageoise m'a rapporté ces propos de paysans occupés aux travaux des champs et attendant l'arrivée de la personne qui devait leur apporter du ravitaillement: « *È cwè? Èt l' greûje* 'bouffe'? » — *N-a dèl boune g.* — Les porcs fouil-

lent le sol avec le groin pour chercher de la nourriture, *lê greûje* (ou *l'amougni*). Jadis, les pauvres, adultes et enfants, allaient mendier, *i rotin' après l' g.* Mais, dans ce cas, ne serait-il pas question plutôt d'argent? En effet, encore aujourd'hui, pour certains habitants de Jsv, *dêl greûje, c'est dès côrs*; *i gangne bran.mint dès greûjes*. Comp. avec cette expr. notée à Per *i n'a yê qu' dès g.* 'restes' (lors d'un héritage) : dit avec dérision.

Le terme *greûje* est concurrencé en de rares endroits par son dérivé *greûjén*, s.m. C'est surtout le cas à J., où ce mot signifie 'particule pierreuse, petite pierre' et où l'on peut préciser *on g. d' pîre, d' brêke, d' tchôfadje* 'charbon'. *I n' fôt qu'on g.* (ou *one pirète*) *dins l' fortchète po fé chaler* 'boiter' *one vatche. Dins lès crayas* 'escarbilles', *c'est tos g.* (traces de charbon de mauvaise qualité).

Autres sens de *greûjén* : 'grumeau (dans la pâte)' (Geg, Jsv et J.) (à ajouter à GAZIAUX *Sillon*, 415; syn. à *grêzias* 'grêlons', à *nêkètes* 'grumeaux'); 'morceaux agglomérés (de son, de farine, de poudre à lessiver)' (J.) : *lê laton èst tot à greûjéns dins l' fond dè satch, ça tént êchone, ça èst tchamossé* 'moisi'; 'raisin' (Geg, Jau) : *dj'a-st-apwarté dès g. à on malade, on greûjén* 'une grappe de raisins'.

Par contre, le terme *greûje* subit une concurrence beaucoup plus forte de son diminutif *greûjète*, d'un usage nettement plus courant. On retrouve donc les sens cités plus haut.

'Petite pierre' (Zét, Mél, Jod, Don, J., Was, Per, Lie).

'Morceau de houille' : *braisette* (charbon criblé) (J., Hup), de la grosseur d'*one gayète* (J., Was, où il est syn. de *greûje*), plus petit qu'*one gayète* (Jsv), qu'*one greûje* (Geg), infime (Per, Lie); *n'a pês qu' dès greûjètes, lê tchôfadje*

*toume* à g. (J.). 'Braise' (Rm, Was, Geg, Per) : *dj'a choyê* 'secoué' lès g. *dê lê stûve*. 'Mâchefer' (Geg, Tor).

'Grumeau', presque partout, sauf à Bv et dans les localités situées aux confins de la région à l'est et au sud, pour désigner notamment une petite portion de substance qui est restée sèche et ne s'est pas dissoute : de la farine dans une pâte, de la chaux. À *greújètes* 'à grumeaux' (du beurre, du fromage); syn. à J. : à *grêmiotes*, à *grêzias* (GAZIAUX *Bovidés*, 232, 248, 262).

'Petit morceau de terre durcie (par le soleil et la bise, spécial<sup>t</sup> au printemps)' (Mél, Jsv, J., Was, Per, Lie) : *wête lès kênès* 'quelles' *greújètes qu'ê-n-a co!* (à ajouter à GAZIAUX *Sillon*, 99 et 114; syn. *rêkes*, *rêkètes*, *nêkètes*).

Quant au v. *greúj'ter*, son usage semble confiné à quelques localités, avec deux sens différents qui le rattachent à *greúje*.

'Manger en faisant du bruit' (une pomme, une betterave, une noix,...), v. tr. ou intr. (J., Don, Tor, Per) : *lê pourcia greúj'têye* 'croque' *dès pîres*; i g. 'fouille le sol (avec le groin)' *après dès viêrs* 'vers', *dès-alênes* 'chenilles, ... — 'Mangeotter, grignoter' (J., Jsv, Orb) : *il èst todê à l'ovradje* à g.; *dj'a greúj'té one bouchîye* 'mangé une bouchée (d'aliment) en vitesse' *dêvant d'enn' aler à campagne*.

'Payer, donner de l'argent, casquer' : *t'as piêrdê, valèt* 'mon vieux'! *asteûre, greúj'têye!* (Mél); *on-z-a dès rûjes* 'difficultés' *dè yêsse greúj'té* 'payé, remboursé' (Jsv). 'Payer cher, dépenser beaucoup d'argent' (Jod, arch.; Bv, Tor) : *il a greúj'té* (par ex. lors de l'achat d'une terre) (Geg); *greúj'ter* 'donner ses derniers sous' (Per).

En dehors de notre région, je n'ai relevé *greúje* qu'en namurois (donné par GRANDGAGNAGE sans précision) et dans l'ouest-wallon (Baulet, Fleurus, Nalinnes, Roux) avec

le sens de 'petit caillou ; escarbille' (CARLIER II, 71) ; MASSAUX cite ce terme à Dion-le-Val avec le sens d' 'escarbille'. Comp. Mons *greuse* 'petit fragment d'un corps dur, de pierre, etc.' (SIGART 200). Voir ALW 4, 151b et note 7.

On trouve égal<sup>b</sup> dans l'ouest-wallon *greûjin* (Châtelet, Marcinelle, Ransart), *greûj'lin* (Marchienne-au-Pont) 'menu morceau ; gravier ; — braisette' ; de même *greûjin* en namurois : 'petit grain, cendrée' (PIRSOUL), 'particule pierreuse' (LÉONARD 54), 'particule dure' (638), 'grumeau' (479, 644).

Quant à *greûjète*, on le rencontre aussi à plusieurs endroits de l'ouest-wallon avec les sens de 'petit caillou, gravier, menu morceau', à Nivelles 'petit caillou, braisette' (COPPENS), ainsi qu'en namurois 'petit corps dur, petite portion de substance qui ... ne s'est pas dissoute ...' (PIRSOUL), 'à grumeaux' (LÉONARD 644). MASSAUX donne *greûj'ton* 'petit feu de charbon' (?) à Dion-le-Val.

Enfin, *greûj'ter* n'est attesté qu'à Dion-le-Val avec les sens de 'grignoter, manger (une pomme) ; payer, solder, décaisser ; faire des efforts' ; on relève son syn. *greûj'ler* à Mont-sur-Marchienne 'grignoter ; croquer plus ou moins fort sous la dent ; crisser, grincer sous les pas comme du gravier' (CARLIER II, 76). A noter que *greûj'ler* est connu à Jau avec ce dernier sens.

Le FEW XVI, 94-95 (*gruizen*) cite *greûjin* et *greûjète*, de même que Belgique *gruis* 'son de farine' (1533), Neuf-château *gruche*, gaumais *gruches*. On peut y rattacher nos autres termes.

\*

\* \*

Signalons aussi l'existence du v. *s'agreûj'ter* 's'agripper', connu dans quelques localités de la région (Bv, Don, Jsv,

J., Was) : *s'a. à one coche* 'branche' *po s' ratraper* ; *yèsse agreûj'té* 'accroché' *pa one ronche* 'ronce', *pa one saki què vout bawi* 'bavarder' ; de même être 'happé' par un chien, '« agriffé »' par un lapin ...

Dans la région, 's'agripper' se dit habituel<sup>t</sup> *s'agrêper*. Comp. namurois *agritchtè* 'accrocher' (LÉONARD 113), Cerfontaine *agritchi* 'agripper, tromper' (BALLE). Voir FEW XVI, 751a (\*gripjan), qui cite diverses formes wallonnes, mais aucune ne contient notre -*eû*- ; notre terme résulte peut-être d'un croisement entre *s'agrêper* et *greûj'ter*.

### *s(ê) marvouyi*

Ce terme, connu dans tout l'est brabançon (sauf à Jau et à Ner), ainsi qu'au Wis, signifie 'se tromper, faire une confusion (de)' : *i s'a marvouyi d' vô<sup>n</sup>ye* 'chemin', *d'eûre, dins s' compte, ... Cand papa sèmeûve lès couts toûrs* '(la zone des) courts sillons', *i fieûve one mârke avou s' pid dins l' tère po ni s' m.*

MASSAUX donne *s' marvoyi* avec le même sens à Dion-le-Val, de même que *marvoyadje* (m.) et *marvôye* (f.) signifiant 'erreur'. A ajouter au FEW XIV, 377a, qui cite e.a. comme issus du latin *via* : anc. fr., moyen fr. *marvoier* 's'égarer dans ses paroles ou dans sa conduite, perdre le sens, extravaguer', Lille *émarvoyé* 'fourvoyé', Charleroi *amarvoyî* 'perdre la tête, devenir fou', Jamioulx *amârvoyî* 'endêver' (BAL 210). Comp. ouest-wallon *fé amarvoyî* (entre autres formes) 'agacer, tourmenter' (CARLIER I, 32), Boverie *s' marvoyî* 'se tourmenter' (CARLIER II, 162).

Ajoutons que l'on connaît égal<sup>t</sup> dans quelques localités de la région *s(ê) forvouyi* 'se fourvoyer' au sens de 'se tromper de chemin' (Mél, Jod, Pit, Hup, Msa, Geg, Ram, Tor). De ce terme rarement employé chez nous, on ne relève que peu d'attestations en wallon : nivellois *s' fourvovèyi* (COPPENS),

Les Waleffes *is' forvouyi* (DFL), Mons *fourvoyer* 'égarer' (FEW XIV, 375a).

Notons enfin que *s(ê) brouyi* 'se brouiller', d'usage général dans la région, apparaît comme un véritable syn. de *s(ê) marvouyi*.

### *oûr, òr, ô<sup>n</sup>r*

Parmi les adv. d'intensité utilisés dans notre région avec le sens de 'très, fort, extrêmement' figurent notamment des correspondants du fr. *hors*. Chez nous, 'hors' se dit normalement *fou*, comme en namurois et en liégeois (*foû*), alors que le nivellois a *oûr, woûr*. Mais ce sont des formes arch. proches précisément de l'ouest-wallon qui vont surtout nous intéresser. Voici ces variantes, simples ou complexes, recueillies çà et là dans l'est-brabançon :

— *oûr* (Don, Jsv, J., Was, Geg), *òr* (J., Msa, rare), *ô<sup>n</sup>r* (Mél), précédant *bia* 'beau', *téd, tchêr, ôjê* 'facile', *djintê* 'courageux', *sâje, biêsse* 'bête', *bén* 'bien', *bèle* ...

— *òr dès* (Bv, Ner, J.), *ô<sup>n</sup>r dès* (Bv), surtout dans les expr. *òr dès tchèrs* 'hors de prix'; à J., j'ai relevé aussi *c'èst òr dès bias* 'extrêmement beau', prononcé pour adresser un grand compliment à qn, *po fé bônôje* 'content' *one saki*, ainsi que *òr dès téd, ~dès grands, ~dès p'lêts*;

— *òr lès* (Op, J., Ram, Per), *ô<sup>n</sup>r lès* (Nethen), *òr lé* (Msa), *òr lè* (Pit), modifiant le plus souvent *bia* et *tchêr*;

— *òr èt tchêr* (Nod, St-Jean-Geest) 'd'un prix inabordable'.

\* Mes informateurs limitent apparemment l'emploi de cet adverbe à quelques cas, en général pour rendre des superlatifs d'adjectifs au masculin exprimant une notion positive et jouant le rôle tantôt d'adverbe, tantôt de préposition. Ainsi, une paysanne de J. m'a précisé qu'elle disait

*ôur bia*, mais *fwárt bèle*. Une autre, pourtant, m'a donné les expr. *èle èst òr dès bèles*, *lê soupe èst òr lès bounes*.

MASSAUX note égal<sup>t</sup> à Dion-le-Val *ôr dè* 'très' : *tchêr*, *bon*, *bé* 'bien'.

Ajoutons *ôur masse* (Don, Jsv, J., Was), *ôr m.* (J.), *ô<sup>n</sup>r m.* (Mél) 'vraiment beaucoup' : p. ex. *dè djins*, *dè canadas* 'pommes de t.' ... Le syn. *one masse* est utilisé couram<sup>t</sup> dans toute la région.

Signalons en outre que *fou* est égal<sup>t</sup> utilisé avec le sens de 'très' à l'est d'une ligne qui passe par Zét, Jod et Ram, de même qu'à Tor et à Nethen. L'expr. la plus courante semble être *fou bènôje* 'extrêmement content' ; à noter la tournure plaisante d'Op *il èst fou bènôje d'èsse contint*. J'ai relevé aussi *fou bia* (Jau, Tor), *fou léd* (Nethen), *fou prôpe* (Ram).

Si *ôur*, *ôr*, *ô<sup>n</sup>r*, employés comme adv. d'intensité, paraissent appartenir à un usage particulier à notre région, par contre *fou* se retrouve avec ce sens en liégeois et en namurois (PIRSOUL, LÉONARD 73 *nin fou grand*). Voir FEW III, 701a (fôras) ainsi que la note 4, p. 707a — que reprend REMACLE Syntaxe 2, 186 — dans laquelle VON WARTBURG ajoute que « le fr. *hors* possède aussi une signification analogue ».

Ajoutons qu'on utilise couramment dans notre région avec ce sens de 'très' des termes à valeur adverbiale comme *pêrcé* et *fwárt*. Voir d'autres ex. dans GAZIAUX *Parler*, 81-82, auxquels on peut joindre *sacrè* (Tor, Per, Orb, Lie), *sacrè* (Ner, Op, Jau), *sacrè* (Ram) avec *bia* ...

### *ramè*, -*ôuwe*

Cet adj., d'usage relativ<sup>t</sup> limité, qualifie le poil d'animaux domestiques (bêtes à cornes, chevaux, chiens, chats,...) lors-

qu'il est rêche et qu'il a perdu son aspect lisse (Bv, Mél, Pit, Nod, J., Msa). *On pouy ramê, c'est téd : i drêsse, 'l est tot r'lèvé, i n'èst ni r'lujant come on fouyant 'luisant comme une taupe'. On n'arot ni ach'té one vatche qu'avot on pouy r.* Cela dénote le plus souvent un animal mal nourri, mal soigné, malade. A Ram et à Op, ce terme s'applique à des poils raides et collants ; à J., égal<sup>t</sup> au poil hivernal de bovins, tout bouclé et mort, de même qu'à de la laine petite et dure, *pouyoûwe* 'litt. poilue'.

A J., Mél, Op, Nod et Ram, ce terme qualifie aussi des cheveux raides, *come dès baquêtes dè fèzèk* 'fusil', en mauvaise santé. A Op, des plumes ébouriffées, signe de maladie : *on mouchon* 'oiseau' *qu'a l'er tot r.* ; à J., des plumes qui ont tendance à se recourber : *lè poye* 'poule' *èst ramoûwe, èle a dès tètès plêmes què r'crol'nèt, ni r'lujantes, totes dèsfètes sêr lèye, èle nê pont pês, èle èst po s' dèsplêmer.*

A J. encore, on désigne de la sorte une peau fripée, grisâtre : *il a one pia ramoûwe, on l' veût sê s' vèzadje, il èst r., por mè 'l èst malade ; des vêtements usés : il a des lokes ramoûwes, pètēyes* 'élimées', *c'èst dèsténdê* 'déteint'.

Enfin dans le domaine végétal : *on-ôbe qu'èst ramê* 'un arbre aux rameaux touffus', *qu'on n'a pês cô<sup>n</sup>pé lès djêts, qu'èst tot r'poussi* (Jsv), *one âye tote ramoûwe* 'une haie bien fournie en rameaux' (Jsv, Nod), *one racène ramoûwe* 'une racine (de carotte) chargée de plusieurs racines adventives' (Jsv, Was).

A ajouter au FEW X, 46a (ramus), qui cite e.a. le picard *ramu* 'branchu, épais'.

### *rème*

Ce terme fém. est connu dans toute notre région ainsi qu'au Wis. avec le sens de 'alignement (parallèle à d'autres,

d'éléments végétaux coupés sur un champ ou un pré). On relève quelques variantes dans des localités situées au nord : *rin.me* (Rm, Mél), *rin.ne* (Bv), *rène* (Nod, Op).

Ce terme désigne le plus souvent un andain de racines ou de fanes de betteraves amoncelées lors du décolletage, égal<sup>t</sup> un andain de fanes de pommes de terre, voire de p. de t. (uniqu<sup>t</sup> à Bv), de foin séché rassemblé en rouleau, de paille battue par la moissonneuse — belle actualisation du terme ! —, un alignement de gerbes de céréales coupées à la faucheuse (-lieuse) (J., Hup), de chiendents et autres mauvaises herbes (J., Hup).

Çà et là (Rm, Don, Nod, Op), il s'applique à un andain de fourrage, en concurrence avec le terme *bate*, utilisé égal<sup>t</sup> pour désigner un andain de céréales. J. HERBILLON m'a signalé à Pit *côper one rème* (ou *one bate*) 'bande (de céréales)' en empiétant sur le champ du voisin. J'ai noté aussi une identification (confusion ?) de *rème* à *djén* 'unité d'arrachage', et ce pour du lin (Jod) et des betteraves (J., Hup).

On relève d'ailleurs *rinmi* 'ligne (de pommes de terre)' à Dion-le-Val (MASSAUX), 'unité d'arrachage de betteraves' dans la région de Court-Saint-Etienne (DELRONCHE 113) et *rème* 'petite javelle de trèfle' à Villeraux (p. 119).

A Lie, il existe un verbe dérivé : *rèmer* 'faire des rèmes'.

Pour ce qui est de l'origine de notre terme, la forme *rins* 'andains de foin' que J. GERMAIN me communique pour Spontin nous permet de la trouver dans le latin *ramus*, auquel le FEW X, 39b rattache deux formes dialectales françaises signifiant 'andain' : *ram* à Carlat (Aurillac) et *rô* à Saugues (Haute-Loire), ainsi que plusieurs dérivés.

Notre *rème* est une forme fém. du masc. *rin* de Spontin.

Les termes issus de *ramus* au sens premier de 'rameau' présentent égal<sup>t</sup> des formes masc. et fém. tant dans le domaine wallon qu'en français : ainsi wallon *raine*, *raime* 'scion, brindille, ramille' (GRANDGAGNAGE II, 271), namurois *rin* 'rameau, branchette, bâton' (PIRSOUL), liégeois *rins d'ramon* 'brins de bouleau dont on fait les balais' et Stavelot *rinme*, Huy *rinne* 'scion, brindille, spécial<sup>t</sup> jeune pousse de bouleau dont ...' (DL) ; voir aussi DFL v<sup>o</sup> brindille ; FEW X, 39a et 40a.

### *wastia*

*Wastia* (*wèstia* à Op) est employé dans toute notre région pour désigner un gros bâton, une trique, un gourdin ; M.-Th. COUNET me le signale égal<sup>t</sup> à Pellaines (W3) d'après les notes de l'ALW. *On wastia, c'è-st-on bon (ou gros) baston, on cout cayèt, come mè brès* 'de la grosseur du bras (d'un adulte)', *dèl grocheû d'on mantche dè fotche, pès gros qu'on mantche dè broche* 'brosse'. Syn. *on wèbion* ou *wimbion*, *on bordon*.

On s'en sert face à un animal pour s'en protéger, le faire obéir ou le maîtriser, *po s' dèsfinde d'on tché, po li d'ner on cô<sup>n</sup>p sè s' gueûye, po li fé mô, po li d'ner one boune crinte, po trèvièsser* 'traverser' *on pré cand n-a dè bièsses dèdins, po tchèssi lès vatches, po taper sèr one bièsse : sèr one vatche cand èle lè mèrète, sèr on pourcia què n' vout ni rintrer, po touwer on rat ; po-z-aler al trake, po taper sè lès bouchons* 'buissons'. Dans la main d'une personne violente, c'est une arme redoutable : *i l'a sti ratinde* 'attendre' *avou on w. po li foute on môvès cô<sup>n</sup>p, è li a tapé on cô<sup>n</sup>p d' w. à l' touwer, i l'ont tané à cô<sup>n</sup>ps d' w.* 'bâtonné' ; *cand l' cinsi* 'fermier' *toumeûve sè nosse dos* (de maraudeurs), *on-n-atrapeûve on rêde cô<sup>n</sup>p d' w. sè lès rins!* Certes, on peut égal<sup>t</sup> utiliser pareil bâton pour la promenade ou pour abattre des fruits, spécia-

lement les noix, éventuellement des prunes destinées à la confiture, *po later dins lès gâyes ou dins lès bêlokes*.

Par ailleurs, quelques personnes âgées se souviennent du *djê d' wastia*, jeu consistant à abattre une oie, un coq en lançant un *wastia* (Nod, Hup). LÉONARD 358 (qui cite A. MARÉCHAL, de Namur) précise que dans l' *djeu do wastia*, il s'agit d'abattre un coq ou un oiseau, les yeux bandés. Dans d'autres villages de notre région, le *wastia* était un morceau de bois utilisé par les joueurs de quilles : à Jau, surtout lors des kermesses, on lançait un gros bâton long d'un mètre, appelé *wastia*, pour abattre des quilles (ou des bûches) alignées sur des assises en pierre et situées à une dizaine de mètres ; à Linsmeau, les joueurs de *wastia* visaient à renverser des quilles avec un rondin (VANORLÉ 135).

Le vocable apparaît aussi dans une expr. figée, arch. : *gros come on baston d' wastia* utilisée à Jau, Ram et Per pour qualifier un gros bâton et qui tire sans doute son origine de l'existence du *djê d' wastia* dans la contrée.

D'autre part, d'après un témoin de Per, le terme *wastia* y désignait jadis un gâteau. En fait, il s'agit là du sens que ce mot a en namurois et en liégeois (le DL donne *wasté* et cite aussi Huy *wèstia*) ; voir FEW XVII, 547b (\**wastil*), qui reprend égal<sup>t</sup> le liégeois *wasté* 'balle ; grosse pièce de fer uniforme' (BSW 43, 217).

Peut-être n'est-il pas sans intérêt d'évoquer ici le pèlerinage annuel du *Wastia*, qui se déroule à Basse-Wavre à la fin juin. Il tient son nom d'un énorme pain fleuri (actuellement formé de plusieurs pièces), qui a remplacé un gâteau confectionné d'abord en l'honneur de saint Jean-Baptiste et ensuite de Notre-Dame. L'honneur de porter le *wastia*, béni à la fin du « Grand Tour », revient encore de préférence à un pèlerin de Noville-sur-Mehaigne, localité située à la limite

du Namurois, précisément à mi-distance entre Ram et Per. Des Novillois participent activement et fidèlement au Grand Tour depuis 1806 et c'est d'ailleurs depuis lors que l'on parle du *Wastia* à Basse-Wavre et dans les environs. Ce terme namurois, qui ne désignait initialement que le gâteau, a donné son nom, par extension, à la procession et au pèlerinage <sup>(2)</sup>.

Toutefois, il paraît illusoire d'imaginer un rapport entre les deux acceptions de *wastia*, gâteau (lié au pèlerinage) et bâton, en pensant par ex. au *bordon* du pèlerin novillois. En effet, les Novillois que j'ai interrogés ignorent le sens de 'bâton' pour *wastia*. Quant à la proposition formulée dans ma thèse de doctorat (p. 944) indiquant que le grand gâteau wavrien était soutenu en son centre par un grand bâton et qu'il était donc comparable dans sa structure aux pains de la Saint-Eloi de Bouillon (voir EMW II, 158-167), il semble bien qu'elle manque de fondement.

Par contre, d'accord avec le folkloriste R. PINON, on peut estimer probable qu'un gâteau ayant pu être le cadeau offert au vainqueur du jeu appelé de ce fait du *wastia*, ce terme ait fini par désigner l'instrument du joueur.

### *wimbion, wēbion*

Syn. de *wastia* pour désigner un gros bâton, une trique, ce terme est toutefois connu dans une aire plus restreinte, dont le village de J. occupe plus ou moins le centre et où j'en ai d'ailleurs relevé les deux formes. La plus courante, *wimbion*, est égal<sup>t</sup> utilisée à Don, Jsv, Hup, Msa, Was et

<sup>(2)</sup> Pour en savoir plus à ce sujet, voir J. MARTIN, *Wavre Le Grand Tour des origines à nos jours*, dans *Wavriensia*, tome XXXIX, 1990, n<sup>os</sup> 3-5, pp. 83-160.

Opprebais; *wēbion* m'a été signalé aussi à Glimes, Mél (arch.) et Per.

*Dj'a prins on w. po min.ner lès vatches ô tchamp, po-z-aler r'cwēre 'rechercher' lès biesses; d'ner on cō<sup>n</sup>p d' w., yê dè w. sê s' dos.*

Ce terme peut être rapproché du namurois *wimbyi* 'garnir de bois le haut des murs pour éviter le passage de l'air', *wimbiadje* 'garniture de bois destinée aux murs' (LÉONARD 490; GRANDGAGNAGE II, 489), *wimbyi lès costeurs* 'surfiler' (LÉONARD 522, qui cite A. MARÉCHAL, pour Namur), Longlier *wimbière* (PIERRET § 3.100). Voir FEW XVII, 595b (*wintberch*), qui cite Erezée *wimbîre* 'bord du toit', Vottem *plantche di wébîre* 'rampant de toiture', Jupille *plantche di wébî*; J.-M. PIERRET, o.c., montre, dans une note très complète, à partir de formes anciennes wallonnes et picardes que les formes wallonnes modernes ont subi des altérations de la finale.

#### *Avec un reste de pâte ...*

Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, lorsque la ménagère façonnait ses pains et qu'il restait trop peu de pâte pour en faire un entier, *avou l' rèstant d' pôsse cand on cujeûve*, il arrivait fréquemment, surtout dans les familles modestes, qu'elle s'en serve pour une préparation qu'on appelait général<sup>t</sup> *on tortia* ou, dans quelques localités (Bv, Mél, Lathuy, Don, Jsv, J., Was), *one chêrnale*, et ce indifféremment (sauf à Don), qu'on la cuise dans le four ou tout simplement sur le tuyau du poêle.

Dans ce dernier cas, elle aplatissait d'abord la pâte sur la table, *on raplatêchéve bén ça, on dwègt spès* 'de l'épaisseur d'un doigt' (Jod), *come one mastèle* 'sorte de biscuit rond' (Mél), *d'mé-rond* (Glimes). Ensuite, on la déposait sur le tuyau du poêle, nettoyé si nécessaire; *on l' mèteûve dèssès*

l' bûse dè lè stûve dè Lovin, mins on l' froteûve on cô<sup>n</sup>p, pace qu'on bouteûve dèl mène dè plomb (ou zébra) d'ssès po l' fé r'lûre 'briller' (Jod). Toutefois, certaines ménagères étendaient directement la pâte sur le poêle, et non sur la table : *maman stindeûve lè pôsse an rond sè l' bûse* (J.). *On cujeûve lè tortia d'on costé èt adon on l' rêtourneûve po qu' l' èstêche rostê* (ou brunê) *dès deûs costés*. Parfois, on le coupait en deux pour bien en cuire la partie centrale. *On mindjeûve ça tot d' sute, tiène 'tiède', avou ou sins bûre 'beurre'*. *On l' cô<sup>n</sup>-peûve è deûs po bouter sacwants grêmiotes 'quelques particules' dè bûre* (Msa, Tor, J.). Certains le saupoudraient de cassonade, *on mèteûve o miète dè sêke dè pot d' ssès* (Jod, Mél). *C'èstot fwârt 'fort : surtout' lès-êfants qu'è mindjin'* (il arrivait d'ailleurs que ce soient des enfants qui le préparent) : *on-n-èstot diâle 'diable : friand' po ça, on mougnive ça d'on keûr ! C'èstot fwârt dêr, on n' savot ni l' dèscopèci 'morceler'*. C'est ce que rappelle cette expr. figée notée à Ram : *lè pwîn èst dêr come on tortia*. Cette préparation est encore connue sous d'autres appellations : *on brêgolèt* (Pit, Jau), *on yolèt* (Tor, Jau).

Dans certaines familles, on enfournait ce reste de pâte aplati avec les pains. Le témoin de Lie se souvient que sa mère déposait le *tortia* (contenant parfois des pommes) à même l'aire, à l'entrée du four. Mais, le plus souvent, on avait l'habitude de disposer cette préparation dans une forme à tarte. « *Cand on cujeûve, on fieûve on p'lêt afêre, on tortia avou l' rèstant dèl pôsse sêr one plalêne ôs dorêyes èt on l' bouteûve cûre è for. Èt on tèreûve ça o miète dèvant lès pwîns. Tot d' sute, c'èstot rafrwèdê po l' mindji. On bouteûve o miète dè bûre dèssès èt dès cês 'certains' one poume.* » (Jsv). D'autres personnes de ce village appellent cette préparation *one chêrnale, one chêm'nale*. « *Cand on-n-aleûve rêlêrer lès pwîns, c'èst l' chêrnale qu'on mindjeûve lè prêmi, on l' min-*

*djeûve tchô<sup>n</sup>d tot d' sute, po ni èdômer 'entamer' on pwin. Mins on n'arot ni soyè l'èdômer, c'èstot trop tinre 'tendre'. » (Was).*

D'autres façonnaient avec ce reste de pâte un (tout) petit pain rond. Des cultivateurs de Don préparaient la pâte avec du babeurre : « *On bouteûve lê chêrnale dins l' for èvou lès-ô<sup>n</sup>tes pwins, dins on d'mé vâgon 'demi-wagon : forme en tôle de plus petite dimension (pour cuire le pain)' ou sêr one platène. On-z-atakeûve todè lê p'têt po c'minci : on l' mindjive avou dè bûre ou dè sayén 'saindoux'.* » Pour une personne de J., il s'agit là d'on *tortia* : « *on p'têt pwin deûs cô<sup>n</sup>ps come mê pougn 'poing', cut dins on vâgon, po mindji tot d' sute dèvant qu' lès-ô<sup>n</sup>tes seûy'nèche rafrwèdès.* » Syn. attesté dans plusieurs localités : *on mêtchot*, à Jandrain et à Orp : *on brêgolèt*.

Mais le reste de pâte pouvait égal<sup>t</sup> servir pour d'autres préparations. Dans certaines familles, on en faisait une tarte grossière, *one sôvadje doréye* (Orp), au sucre ou au fromage. On enfournait ce *tortia* sur une forme à tarte après les pains pour éviter qu'il ne roussisse. La pâte était plus dure que celle d'une tarte normale, du fait qu'elle n'avait pas assez levé.

Pour sa part, une femme de Bv consacrait d'habitude ce pâton à une tarte dont elle applique encore la recette de nos jours : après avoir répandu la crème directement sur la pâte et l'avoir saupoudrée légèrement de sucre (blanc) fin, elle y ajoute cinq ou six petits morceaux de beurre pour qu'elle se colore bien. Cette *chêrnale*, retirée du four avant les pains, était dégustée tiède, surtout par les enfants, dont elle faisait les délices.

En outre, de nombreuses ménagères façonnaient avec ce reste de pâte l'une ou l'autre *couke*, sorte de brioche sèche, ronde ou allongée, appelée aussi *brêgolèt* à Pit et à Orp. « *Cand maman cujeûve, èle fieûve à tot tîmps 'régulièrement'*

*deûs, trwès coukes ; èle fieûve sovint dès brêgolèts po-z-aler rôyi ôs canadas 'arracher les pommes de terre' : c'èst p'ôjê 'plus facile', po ni fé dès târtènes. »* D'habitude, on coupait ces pâtisseries en deux pour les beurrer.

Et puis, surtout, jadis, à l'occasion de la Saint-Nicolas, de cette pâte on faisait pour les enfants des « couques » aux formes variées et évocatrices de cette festivité, dont de petits personnages (voir GAZIAUX *Sillon*, 421), qu'on appelait généralement *dès (p'têts) Sint-Nêcolès* et aussi *brêgolèts* ou *brêcolèts* dans une partie de l'est-brabançon. Pour la circonstance, la pâte était souvent améliorée avec du beurre ou du saindoux, des œufs, du sucre et éventuellement des raisins. Les boulangers étaient égal<sup>t</sup> sollicités. « *On 'nnè fieve fé, tél'mint qu' c'èstot bon, pa lès bolèdjis d' Djodogne ; nos 'nn' alin' ach'ter yul' djous d'avant Sint-Nêcolès. »* (Sainte-Marie-Geest ; encore après 1945).

Par contre, pour éviter de rester avec ce petit pâton et de devoir en faire un *tortia* ou une *chèrnale*, certaines ménagères le répartissaient entre les trois ou quatre derniers pains.

Mais il arrivait aussi que le pain manque. Dans ce cas, dès que la pâte était prête, des femmes s'empressaient d'en couper un morceau pour préparer quelques *tortias* plats. « *Cand on-n-arêveûve qu'on-n-èsteût à cout d' pwin, on fieûve rade 'vite' ça : on chêteûve 'déchirait' on bokèt d' pösse po fé deûs, trwès tortias d'avant d' fé lès pwins. »* (Bv, Glimes). On m'a signalé égal<sup>t</sup> à J. (voir GAZIAUX *Sillon*, 411) que dans certains ménages d'ouvriers agricoles, lorsqu'on manquait de pain pour préparer les tartines de l'homme qui allait travailler, *lès fêmes fyin' on tortia, on mêtia*. Elles mélangeaient dans un plat de la farine avec un peu de lait, de sucre, de sel et un petit morceau de beurre. Après avoir pétri la pâte, on la repliait, *on r'tourneûve lè « dorêye »* (ironi-

qu' « tarte ») è *deûs*, et on la cuisait sur le poêle ; il suffisait d'une dizaine de minutes de bon feu. Dans d'autres familles, on se contentait de mélanger la farine avec de l'eau et du sel. « *On fieûve on pwin sê l' bûse, one chêrnale. On l'a fêt dès cint cô<sup>n</sup>ps ! On-n-aleûve travayi avou ça, sins bûre, sins rén. Lès djîns èstin' mênâbes 'minables : misérables', soz ! Djê n' mē sovén ni qu' èstant gamin, on-n-ôye foutê one crosse dē pwin èvô<sup>n</sup>ye 'jeté une croûte de pain' ! »*

\*

\* \*

Nous ne nous attarderons pas ici sur le terme *tortia* qui est largement utilisé dans le domaine wallon (namurois *tortia*, liégeois *tortê*, ouest-wallon *tourtia*) pour désigner des préparations comparables aux nôtres. Indiquons cependant que *dè tortia*, c'est aussi communément chez nous du tourteau, aliment pour bétail.

Par contre, pour le terme *chêrnale*, on ne relève que peu de formes équivalentes. Le DL signale d'abord *hufenale* à Sprimont et *hum'nale* à Nessonvaux (idem à Seraing et à Hamoir : DFL v<sup>o</sup> tourteau) [comp. Jsv *chēm'nale*] avec le sens de 'tourteau, petit pain plat, d'un doigt d'épaisseur, ou espèce de galette qu'on fait cuire à l'entrée du four et qu'on mange tout de suite' ; à Seraing, on peut ajouter à la pâte du sucre et du beurre et cette *hum'nale* consiste alors en un petit gâteau mince et croquant ; le DL mentionne enfin à Ovifat la forme *hyufêrnale*, attestée dans une expr. Le namurois *chuf'nale* (PIRSOUL) présente le premier sens cité par le DL. Voir FEW XVII, 23a (*sceliva*).

Il faut ajouter que, dans notre région, le terme *chêrnale* désigne aussi une personne de mauvaises mœurs à Rm (-*âle*) et à Op ; dans ce dernier village, il s'appliquait égal<sup>t</sup> jadis à qqn de paresseux. D'autre part, on connaît encore à Jod

l'ancien nom d'une maison : *amon Chêrnale*. Autre sens, noté à Pit : 'gifle' ; *tê vas ramasser one chêrnâle !*

Pour ce qui est du -r- de notre *chêrnale*, il pourrait bien venir d'une influence du radical de *chêrer* 'déchirer'. En effet, parmi ses nombreux dérivés signifiant 'déchirure (dans un vêtement)', 'entaille (dans la peau)', on note *chêrnale* à Zét, Op, Hup et Msa. Autres formes relevées dans la région : *chêrâde* (Bv, Zét, Don, J., Jau), *chêrlâde* (Jod, Jsv, J., Hup, Was, Tor, Geg), *chêrlade* (Msa), *chêrnâde* (Op, Nod, Pit, Ram), *chêrnade* (Per, Tor), *chêrnake* (Mél), *skêrnache* (Lie). Comp. e.a. namurois *churade*, liégeois *hirâde*, nivellois *èskêrlache* ; FEW XVII, 105b (\*skerian).

Le petit pain façonné avec un reste de pâte est, comme on l'a vu, appelé *mêtchot* dans plusieurs localités de l'est-brabançon (Zét, Op, Jandrenouille, Ram, Jsv, Was) ; c'est égal<sup>t</sup> le sens de l'ouest-wallon *mitcho* (CARLIER II, 188). Comp. nivellois *mitcho* 'miche, reste insuffisant de pâte pour faire un pain' (COPPENS). A J. et à Per, ce terme désigne simplement un petit pain, comme dans le Centre (DASCOTTE 180) ; comp. namurois *mitcho* 'petit pain sucré' (LÉONARD 529), 'petit gâteau' (PIRSOUL), Fleurus 'petit gâteau en pâte de pain ; gifle' (PÉTREZ), liégeois 'gâteau'. Autres sens de *mêtchot* relevés dans notre région : 'petit morceau de pain' (Jau, Hup, Tor), 'grosse tartine' (J.), 'petite tartine' (Lie) ; 'petit pis' (J.). Voir FEW VI-2, 75a (*mīca*).

Quant au terme *brêgolêt*, c'est surtout comme syn. de *Sint-Nêcolès* qu'il est connu dans notre région (Mél, Lathuy, Pit, Orp, Jandrain) ; j'ai noté la variante *brêcolêt* à Jod, Saint-Remy-Geest et Sainte-Marie-Geest, ainsi qu'à Grand-Hallet (Hannut), *brigolêt* à Moxhe (Hannut).

Ce terme figure dans le BDW II (1921-22), 87 avec le sens de 'couque en forme d'homme à deux têtes, qu'on fait

surtout à la nouvelle année' sous la forme *brêgolèt* à Sainte-Marie-Geest, *brigolèt* à Marilles et à Nod. En outre, l'ALW 3, carte 71, p. 349b, mentionne *brêgolèt* come syn. de *cougnou* à Pit (usuel), à Jod et à Zétrud-Lumay (plus rare). Aucune des personnes que j'ai interrogées dans ces localités ne m'a cependant confirmé ce dernier sens ; seul, un témoin d'Enines m'a dit : « *On brêgolèt, c'est ç' qu'on djouweûve ô Noyén : on cougnou !* » (voir EMW VII, 15). C'est ce qu'atteste égal<sup>t</sup> R. DE WARSAGE à Landen : on joue aux cartes de même un *brégolet*, sorte de pain français assez semblable au *cougnou* (*Calendrier populaire wallon*, Anvers, 1920, pp. 157-158, n<sup>os</sup> 403 et 404). Il est vrai qu'à l'époque des fêtes de fin d'année, d'aucuns façonnaient des *brêgolêts* qui ressemblaient à de petits *cougnous* avec leur forme allongée et leurs renflements aux extrémités. « *On nè fieûve nos-ô<sup>ntes</sup> min.mes èt lès bolèdjis è fyin' avou dè sêke 'sucre' dèssès.* » (Jod, Jandrain).

Dans l'ensemble, ce terme est devenu archaïque, hormis à Pit et surtout à Jandrain. Dans ce village, une femme m'a dit avoir commandé des petits *cougnous* à son jeune boulanger à la Noël 1990 en ces termes : « *T'ê m'apwatrès dè brêgolêts !* » Elle a ajouté qu'elle s'était exprimée de la sorte « *po rîre* », sachant que l'artisan la comprendrait. En outre, deux personnes de la même localité m'ont donné le sens fig. suivant : « *là on p'lêt fén brêgolèt (ou brêcolèt), pour désigner un homme chétif, frêle, fênot.* »

Ailleurs dans la région, on m'a cité le nom d'une maison d'Hédenge (Autre-Église) *amon l' Brêgolèt*, connu dans les environs et même jusqu'à Don et Jod, mais sans qu'on puisse l'expliquer.

Ce terme est sans doute à rapprocher de *briyolêts*, qui désigne à Pit les petits morceaux sectionnés en biais dans le rouleau de pâte dont on faisait jadis les « galettes »,

espèces de gaufres à pâte dure ; à Op et à Ram, ce mot est abrégé en *yolèt*. A Nod, un *yolèt* est une petite boule de pâte qu'on aplatira pour faire une tarte ; au hameau de Libertange, celle qui deviendra un pain.

Ajoutons que certains témoins comparent le *brêgolèt* à une brioche 'pâtisserie légère en forme de boule' ; voir L. MARÉCHAL, *La boulangerie namuroise*, EMW I, pp. 111 et 152. Il est d'ailleurs probable que ces termes appartiennent à la même famille et sont issus du germ. \*brekan ; voir FEW XV-1, 269, qui donne e.a. *brïole* 'pain long d'une livre' à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). Pour le suffixe *-olet*, comp. *pistolet* 'petit pain rond', *cagnolèt* 'couque en S, tresse, nœud' (EMW I, 154-155), ...

Enfin, pour ce qui est du terme *mêstia*, utilisé jadis à J. pour désigner une galette rudimentaire faite avec le reste de la pâte à pain ainsi que les tartines emportées au travail, je ne l'ai pas entendu ailleurs avec ce sens. *On mustia*, c'est communément en wallon un trumeau, un jarret de bœuf.

N.B. Le sens figuré de 'gifle' noté pour *chêrnale* à Pit et pour *mitchot* à Fleurus associe couramment, d'après R. PINON, l'idée de 'coup' et celle de 'pâtisserie'. Qu'on pense aussi par ex. à des expr. comme *recevoir une tarte, une beigne, un pain* ...

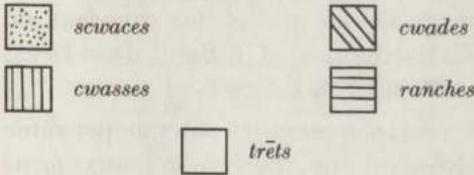
### *Fanes de pommes de terre et de betteraves*

Comme je cherchais les termes désignant les fanes de p. de t. et de betteraves dans notre région, l'idée m'est venue de consulter les données de l'ALW. M.-Th. COUNET, responsable du futur tome 10, a bien voulu me communiquer le contenu des notices 153 et 162 et les cartes afférentes, ce dont je la remercie vivement. Pris au jeu, j'ai été tenté de délimiter avec le plus de précision possible les aires de répartition des différents mots. J'ai donc procédé à des

enquêtes systématiques dans l'est-brabançon, ce qui m'a conduit dans 43 anciennes communes des cantons de Jodoigne et de Perwez, plus Longueville, à raison de deux ou trois témoins dans chacune.



Carte « fanes de pommes de terre ».



La première carte nous fait apparaître la variété des termes utilisés pour désigner les fanes de p. de t. :

— le type «côtes», le plus répandu, au centre-ouest, connu égal<sup>t</sup> au Wis. *Où ç' qu'è-n-a dès belès cwasses, dès grossès vètes* 'vertes', *n-a todè dès bias canadas*. On utilise ce terme dans le centre du Brabant jusqu'à Genappe ainsi que dans le nord des arrond. de Namur (Gembloux, Lonzée) et de Charleroi (Viesville).

Signalons aussi le collectif *cwass'riye*, d'usage plus restreint, qui désigne çà et là une grande quantité, un tas de fanes de pommes de terre. *N-a one cwass'riye dê tos lès diâles!* *Dins l' timps, n-a dès cès què tchêrdjin' lès twèts d' leûs rans* 'qui chargeaient les toits de leurs porcheries' *d' cwass'riyes èt d'ansène* 'fumier' *po l'èviêr*. Var. notée à Jsv : *one cwass'riye* ;

- le type «traits» dans l'extrême est : *trêts d' canadas*, sauf dans la partie septentrionale (à partir de Pit-Nod) où l'on dit *trêts* ; ce type appartient surtout à la Hesbaye liégeoise voisine (voir WARNANT 185) ; ajoutons qu'à J., on appelle les fanes *trêts* quand on les considère dans le sens de la largeur de la touffe ;

le terme *ranches* dans le sud ; connu surtout dans l'arrond. de Namur ainsi qu'à Liège-ville et dans le nord-est de cette province, égal<sup>t</sup> sous la forme *rantches* ; dérivé : *one ranch'riye dê diâle* 'une grande quantité de fanes' (Msa) ;

— le type «écorses» dans le nord-ouest, utilisé jusqu'à Dion-le-Val et Rosières, sous la forme *scwaces* ;

— le type «cordes (de p. de t.)», *cwades (dè canadas)*, en usage uniquement à Zétrud-Lumay et à Saint-Jean-Geest (sauf à Sainte-Marie-Geest, où l'on dit *cwasse*) ;

— le terme *favias (d' canadas)* employé par une personne d'Hottomont (Grand-Rosière), qui correspond aux *favas*

relevés dans le sud-est de l'arrond. de Virton. Dans notre région, le terme *fav(i)as* s'applique couramment aux fanes séchées de pois ou de haricots.

Il va de soi que les zones de répartition ne sont pas étanches et que les villageois connaissent généralement le ou les termes des voisins ; il en est même qui les utilisent : « *Nos-ôntes, on dêt ça, mins n-a dès cês qu' dèj'nèt ônte tchôse.* » C'est surtout vrai à proximité de l'aire *ranches*. A noter la situation particulière, parce que centrale, de Bomal et surtout de Huppaye, où plusieurs témoins m'ont même cité le terme *cuades*.

Il n'empêche que le passage d'une zone à une autre se fait parfois de façon saisissante. Ainsi, à peine venais-je de quitter Huppaye, situé dans l'aire *trêts*, après la traversée du bois Saint-Pierre, le premier habitant de Jodoigne-Souverain rencontré, un homme de 87 ans, m'a parlé de *cwasses* !

Lors de la première phase — non systématique — de mes enquêtes, j'ai égal<sup>t</sup> relevé divers autres sens pour le terme *cwasse*, et ce dans des localités du sud et de l'est de notre région, dans lesquelles il ne désigne pas les fanes de p. de t. :

— 'côte' (partie du corps) (Jau, Ram, Geg, Lie), comme en namurois et en liégeois (*cwèsse*) ; deux Jodoignois m'ont donné *cwèsses* pour des fanes de p. de t. : cette forme s'explique tout simplement par le fait qu'un de leurs ascendants était originaire de la région liégeoise ;

— 'nervure (de chou)' (Ram, Nod ; Op *cwèsse*) ; *one sôrte dè cabès* 'chou rouge' à *grossès cwasses* ; à rapprocher du namurois *cèleri* à *cwasses* 'céleri à côtes' (LÉONARD 481), *cwasse* 'faisse, baguettes qui soutiennent les ouvrages en osier', è *cwasse* 'de travers, obliquement' (PIRSOUL) ;

— 'cosse (de pois)' (Hup, Geg, Per, Lie) ;

— 'fane (de betteraves)' (Geg, Per) (voir ci-après).

A. J., *cwasse* a un sens figuré : 'anneau qui se forme sur les cornes de la vaches qui a vèlé' (GAZIAUX *Bovidés*, 65).

Voir FEW II-2, 1249b-1250a (*cōsta*), qui cite e.a. le fr. *côte* 'nervure médiane de feuilles' et notre forme wallonne.

\*

\* \*



Carte « fanés de betteraves ».



*fouyes*



*cheûves*



*chèmes*

Pour désigner les fanes de betteraves, la plupart des personnes interrogées ont employé le terme *fouyes* 'feuilles' (*dê pétrâles*). Toutefois, si dans la moitié septentrionale de notre région, c'est le seul cité, ailleurs, il apparaît en concurrence avec un autre terme, qu'il a tendance, semble-t-il, à remplacer.

— *Chêmes* : principal<sup>t</sup> dans le centre-est ; relevé aussi dans diverses localités limitrophes ainsi que *chimes* à Bolinne (Na 5 ; comme à Ram). Dans les données de l'ALW : *chêmes* à Jod et à Per (qqf.), *chêmes* à Ambresin (W 59). Comp. hesbignon et liégeois *cêmes* ; voir FEW II-2, 1608a (cyma). Notre forme s'explique peut-être par une influence de l'homophone *chême* 'écume', qui désigne notamment, çà et là, de l'écume de défécation de sucrerie.

— *Cheûves* : dans le sud-ouest, *chêves* à Ste-Marie ; courant dans l'arrond. de Namur et dans le nord de celui de Dinant. Voir FEW XI, 318a (scōpa).

— *Cwassés* (Geg, Per) : attesté dans une zone centrale du Brabant qui va de Héவில் et Sart-Dames-Avelines au sud jusqu'à Ohain au nord. A Nivelles, *cwasse* désigne le collet et les feuilles de betteraves (COPPENS ; syn. *scwache*). *Cwèsses* 'fanés' à Argenteau et à Dalhem.

Geest-Gérompont-Petit-Rosière et Perwez constituent cette fois les localités charnières où ces quatre termes ont été cités pour désigner les fanes de betteraves.

Confirmant les données de l'ALW, je n'ai pas relevé dans notre région d'autres termes signalés non loin, dans le centre du Brabant :

— *scwaces* 'litt. écorces' (Dion-le-Val, Braine l'Alleud) ;

— *kèwes* 'litt. queues' (Tourinnes-Saint-Lambert ; Longueville, avec ? dans l'ALW ; courant surtout en wallon-lorrain) ;

— *chovis* (Villeroux, Saint-Géry, dans DELRONCHE 108 ; présent avec des variantes dans le nord de l'arrond. de Charleroi).

Cependant, de très nombreux témoins m'ont donné aussi l'expr. *kê 'cul' d' pétrâle* qui désigne le collet coupé avec les feuilles.

Jean-Jacques GAZIAUX

## A propos des dérivés gallo-romans de *picus martius* (Pline) (\*)

Il arrive que la publication de matériaux dialectologiques confirme une hypothèse étymologique ancienne. La notice CHAUVE-SOURIS de l'ALW, par exemple, confrontée avec les cartes correspondantes de l'ALF et du NALF, permet d'asseoir sur des bases plus solides les vues de Grandgagnage sur l'origine du w. *tchawe-sori* (et var.) et sur les rapports que ce mot entretient avec le fr. *chauve-souris* (1).

Parfois, au contraire, une documentation plus abondante et plus sûre offre l'occasion de révoquer en doute une étymologie communément admise et de présenter une autre explication qui semble mieux fondée. C'est de cette seconde catégorie que relève, espérons-nous, la présente étude, qui se propose de réexaminer le rattachement du w. liég. *pîmâye*, *-âye*, *-âr* 'bouvreuil' au lat. PICUS MARTIUS '(espèce de) pic'.

Le terrain sur lequel nous engage cette réflexion ne se limite pas au domaine wallon, puisque PICUS MARTIUS, représenté dans d'autres dialectes gallo-romans, a aussi généré une descendance française. La question étymologique soulève celle du sens des formes romanes et de l'étymon latin, qui ne semble pas avoir reçu, jusqu'ici, de solution définitive.

(\*) Nous tenons à remercier vivement M<sup>lle</sup> Liliane Bodson et M. J.-P. Chambon pour leurs suggestions très utiles.

(1) V. TraLiPhi 30, à paraître.

### 1.1. W. «pîmâye» : répartition et formes.

L'aire du w. «pîmâye» (qui se présente sous les var. *pîmâye*, *âye*..., *pin-*, *pé-*, *pê-*; *pîmâr*) déborde à peine le domaine liégeois, tel que le circonscrit Haust à partir de l'extension du mot *norèt* « mouchoir » (cf. DL XIV). Le type manque toutefois en Hesbaye, où l'oiseau est inconnu<sup>(2)</sup>, et fait place à *huflá*, *-â*, *-ot*, littéralement «sifflard» et «sifflot»<sup>(3)</sup>, dans la région verviétoise. Les formes à finale *-âye*, *-âye* occupent la plus grande partie de l'aire ainsi définie, tandis que la variante en *-âr* est orientale (canton de Malmédy; La Gleize [Ve 39], en concurrence avec *-âye*, et Stavelot [Ve 40], au hameau de Lodomez). La voyelle initiale, toujours longue, est le plus souvent *î*, quelquefois *in*, rarement *é*, *ê*.

### 1.2. «pîmâye» «bouvreuil» = fr. «pic mars» «pic».

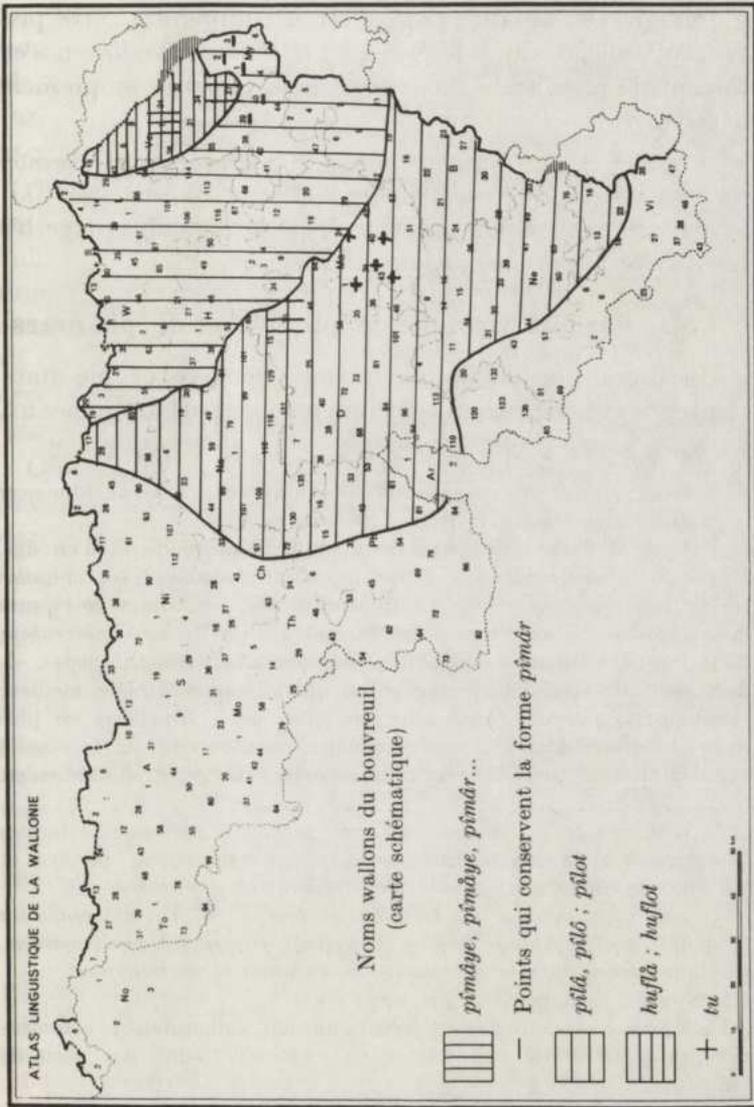
En rangeant «pîmâye» dans l'article *picus* du FEW 8, 432b, I 3 a, aux côtés de mfr. frm. *pimart* «pivert», etc., Wartburg emboîte le pas à Haust et à Grandgagnage; ce dernier avait formulé ainsi sa pensée (2, 225) :

*Pimâie*, masc. (bouvreuil pivoine), à Malm. *pimâr*<sup>(4)</sup>, fr. *pimart*. De *picus martius*; Plin., Hist. nat. X, 20 : *sunt et parvae uncorum unguium, ut picî, martio cognomine insignes et in auspiciis magni.*

<sup>(2)</sup> V. P. DEVILLERS et al., *Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique*, Bruxelles, Institut royal des sciences naturelles de Belgique, 1988, 368-9 : le bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) niche pratiquement partout en Haute-Belgique, mais est absent de la Hesbaye orientale, ainsi que d'une partie du Pays de Herve, par défaut de biotopes favorables.

<sup>(3)</sup> Pour *hufler*, *chu-*, *chou-*... «siffler», v. ALW 8, not. 18, à paraître, et FEW 11, 568a *SIBILARE*.

<sup>(4)</sup> Lire *pimâie* et *pimâr* : cf. s.v. *pîlau* [Namur] (bouvreuil), *ibid.* 224, le renvoi à *pîmaie* [l. : *pîmâie*]. — L'édition de cette partie du *Dictionnaire*, moins soignée que celle des livraisons précédentes, est due à



Dans le *Dictionnaire liégeois*, Haust reprendra cette proposition, alléguée des références à l'*Histoire naturelle*, en s'efforçant de justifier la finale *-âye* de la variante proprement liégeoise :

*pîmâye* [...], m., bouvreuil (voy. *huflâ*, *piyône*) ; — plais' membre viril. [Anc. fr. *pimart* (latin *picus martius*) + w. *mâye*, mâle<sup>(5)</sup>.]

A notre connaissance, l'étymologie de Grandgagnage n'a jamais été remise en question<sup>(6)</sup>.

### 1.3.1. Parenté formelle de «*pîmâye*» et de «*pic mars*».

Il est vrai que, sur le plan formel, «*pîmâye*» et «*pic mars*» se présentent, à première vue, comme de parfaits jumeaux.

A. Scheler, qui a peut-être « corrigé » *pi-* en *pi-* en se laissant influencer par le rapprochement avec fr. *pimart*, où *i* est bref.

<sup>(5)</sup> V. ALW 8, not. 2 MÂLE (et carte). — L'altération de *-â*, *-â* en *-âye*, *-âye* sous l'influence de *mâye*, *-â-* est tout à fait plausible. Il est au moins certain que *-âye*, *-âye* découle d'un primitif \**-â*, \**-â*, comme le montre la situation actuelle des formes en *-âr*, que préserve un îlot conservateur de la frontière orientale du domaine liégeois. L'attraction de *mâye*, *-â-* aura peut-être été favorisée par le fait que le bouvreuil mâle, meilleur chanteur, possède une livrée plus éclatante que sa femelle et est plus recherché des oiseleurs. Le sens secondaire 'membre viril' (cf. fr. *oiseau*) aura pu lui aussi contribuer au rapprochement de \**pîmâ*, \**-â* avec *mâye*, *-â-*.

<sup>(6)</sup> L'unicité de fr. *pimart*, *-ard*, *-ar*, *pieumart*, *pic mar* ... (formes qu'on rassemblera dorénavant sous le type «*pic mars*»), w. «*pîmâye*» et lat. *PICUS MARTIUS* est acceptée par le *Littre* ; cf. s. v. *pimar* :

*pimar* ou *pimart*, s. m. Le *picus medius*, L. — Un des noms du loriot. — E. Wallon, *pimâie*, bouvreuil. *Pimart* est *picus martius*, dont le nom latin a été transporté au loriot et au bouvreuil.

et s. v. *pic* 3 : « le pic mar, *picus medius*, L. ».

De son côté, Godefroy fait référence au mot wallon dans le commentaire qui clôt l'article *pimart* (et var.), mot qu'il traduit par 'sorte de pic, loriot' :

*pimart* [...]. Norm., *pimart*, pivert ; Malmédy, *pimart*, Stavelot, *pimâie*, bouvreuil.

Le \*-â, qui constitue le point de départ de l'avatar *-âye* (sous l'attraction de *mâye*), et son correspondant oriental *-âr* représentent exactement le produit attendu d'une finale [-ar] ([-art] ou [-ard]), puisque *r* final s'amuit en wallon, excepté en quelques points de l'extrême est (7).

On reconnaîtra par ailleurs que l'opposition de longueur entre le fr. *pi-* et le w. *pî-* ne soulève pas de réelle difficulté : l'allongement de la voyelle initiale, en particulier de *i*, se produit dans d'autres mots. On peut comparer, par exemple, le cas de *djivêye* 'train de bois flotté' (d'un primitif *djivêye*, conservé sous cette forme dans la partie la plus archaïque du domaine liégeois), ou, plus proche encore de [-pîmâye], celui de *nîvâye* 'neige', issu de *nivâye* (8).

On sait au surplus que l'amuissement du -c- de PTCU devant initiale consonantique est parfaitement régulier dans l'ancienne langue (9) ; le rétablissement de la consonne finale, par un alignement de la prononciation du mot en toute position sur la prononciation à la pause (10), ne s'est opéré que tardivement, ne s'est pas imposé dans tous les mots et a abouti à des résultats différents selon les dialectes, ce que montrent, par exemple, dans le cas de -c-, les exemples : w. liég. *êr*, fr. *arc* ; w. verv. et malm. *bo*, fr. *bouc* ; w. malm. *co*, fr. *coq* ; et, à l'inverse : w. *stoumac'*, fr. *estomac* ; w. *toûbac'*, fr. *tabac*. Dans [-pîmâye], comme dans [-pic mars], *pi-* (duquel proviendrait w. *pî-*) ne surprend donc pas ; aujourd'hui, le français connaît *pic vert*, *pic mar*, etc.

(7) Cf. ALW 1, c. 14 CHASSEUR, ALW 8, not. 29 RENARD, etc., et v. REMACLE, *Différenciation* § 70.

(8) V. L. REMACLE, DBR 11, 95, qui cite plusieurs exemples analogues à celui de *djivêye*, et ALW 3, not. 92.

(9) V. BOURCIEZ 109 II, qui ajoute que « la tendance populaire était d'effacer toutes les consonnes finales », et 128 Historique.

(10) V. FOUCHÉ, *Phon.* 898.

(où le premier élément est prononcé [pik]), mais un vestige de l'ancien traitement subsiste dans *pivert*.

### 1.3.2. W. *-mâ(r)* ≠ «mars».

Poussons plus loin l'enquête. Si le *-mâ(r)* du mot wallon peut constituer le pendant du *-mart*, *-d*, *mar* des formes françaises, il ne correspond pas à la forme régulière de «mars» en wallon<sup>(11)</sup>.

En effet, alors que le *-s* final de MARTIU (<ts<tsy, cf. BOURCIEZ, 147, 1<sup>o</sup>) s'amuïssait dans une grande partie du domaine d'oïl (d'où *mâr*), il s'est conservé dans plusieurs dialectes, en particulier au nord<sup>(12)</sup>, où il a évolué diversement : en wallon, le groupe *rs* s'est réduit à *s*, d'où *mâs'*, *mâs'*, *môs'* ; en picard, les deux éléments se sont conservés, mais *-s* s'est régulièrement chuintisé, d'où *march*, *-â*. On ajoutera que les formes indigènes reculent aujourd'hui sous la pression du fr. *mars*.

«pic mars», avec sa prononciation [-âr], peut donc correspondre, dans certains dialectes d'oïl, à l'aboutissement régulier d'un prototype PICU MARTIU, mais en wallon, on attendrait un résultat \**pimâs'*, *-as'*, \**pî-*, à la place de notre «pîmâye», dont les variantes s'expliquent au départ d'une forme originelle \**pimâ(r)* ou \**pîmâ(r)*.

### 1.4. La question du sens de «pic mars».

Quoiqu'elle rencontre une difficulté réelle, la forme du mot wallon ne suffit pas, à notre avis, à écarter l'étymologie de Grandgagnage. En enquêtant de manière approfondie dans le lexique wallon, on trouverait sans doute d'autres cas de double traitement d'un mot unique, l'un local,

<sup>(11)</sup> Cf. ALW 3, not. 110.

<sup>(12)</sup> V. ALF 821 et FEW 6/3, 390a MARTIUS.

l'autre non. Au reste, on n'a pas encore établi que «pîmâye» était un mot indigène...

Plus délicate est la question du sens. Fr. «pic mars» et w. «pîmâye» sont deux noms d'oiseau, ce qui sans doute facilite leur rapprochement. La signification de «pic mars» paraît en outre assez diffuse : l'article PICUS du FEW mentionne en effet les sens «pivert», «grand pic» — et, dans une note, «grand pic noir», «loriot» et «bouvreuil» (sens exclusivement wallon), et ce relevé n'est pas exhaustif.

Rien n'empêche, a priori, d'établir que ces acceptions variées découlent d'un noyau sémantique unique. Encore faudrait-il déterminer, de manière précise, quel est ce sens originel et dans quelles circonstances se serait opérée la diversification. Cet aspect du problème, qui nous paraît plus important que l'aspect formel, nous retiendra dans les prochains paragraphes (2 à 5).

## 2.1. L'article PICUS du FEW.

Wartburg présente l'ensemble des rejetons français et dialectaux de PICUS MARTIUS dans un seul paragraphe (FEW 9, 432b, sous I 3 a), en classant les sens dans l'ordre suivant : «pivert» (mfr. <sup>(13)</sup>, frm., norm. et champ.), «grand pic» (Tarn), «bouvreuil» (wallon), «loriot» (fr. 19<sup>e</sup> s.). Une note ajoute à propos du premier sens :

Als definition steht manchmal «pivert», manchmal «grand pic noir». Gemeint ist aber sehr wahrscheinlich immer der gleiche vogel (n. 10).

Le commentaire (436b) précise que PICUS MARTIUS est attesté dans l'*Histoire naturelle* de Pline, où l'expression s'applique au grand pic noir (cf. n. 41) et que la forme *mar-*

(<sup>13</sup>) La première attestation étant de 1352, l'étiquette «afr.» serait plus conforme à la répartition chronologique habituelle du FEW.

*sopicus* (var. *marpicus*), que conserve un glossaire médiéval (8<sup>e</sup> s.)<sup>(14)</sup>, procède de *marsus*, variante dialectale de *martius* (n. 42). Wartburg renvoie à l'étude de O. Keller pour les rapports qui unissaient le pic et le dieu Mars dans la mythologie antique<sup>(15)</sup>.

## 2.2. Langue générale et langue scientifique.

Ce panorama contient déjà un grand nombre de faits, sûrs pour la plupart. Il demeure cependant trop sommaire, s'attachant davantage à énumérer des formes (dans toutes leurs variantes phonétiques ou graphiques<sup>(16)</sup>) qu'à décrire

(14) Cf. W. M. LINDSAY, *Bird-names in latin glossaries* (with notes by D'ARCY WENTWORTH THOMPSON), *Classical philology* 13/1, 1918, 12, ainsi que ThesLL, s. v. ? *marsopicus*.

(15) O. KELLER, *Thiere des classischen Alterthums in culturgeschichtlicher Beziehung*, Innsbruck, 1887, 277. — V. aujourd'hui J. ANDRÉ, *Les noms d'oiseaux en latin*, Paris, 1967, 130 (avec références) et D'ARCY WENTWORTH THOMPSON, *A glossary of greek birds*, Oxford, 1936, 92-3 (avec références et bibliographie).

(16) Cette énumération comporte pourtant quelques imprécisions et des lacunes : — ainsi *piemart* (1530-NDHN 1818), qui apparaît comme la forme la mieux attestée, est inexistante, *piemart* étant sans doute une coquille pour *picmart*. NDHN 1818 possède en effet les entrées *pic marc*, *pic mars*, *pic-mart* ou *pimart* (la dernière retenue par le FEW). Il semble que Wartburg ne distingue pas selon que le mot possède une forme simple ou deux éléments dissociés, avec ou sans trait d'union (cf. *picmart* Cotgr 1611 ; *pic mart* Duez 1659-Oud 1660 ; *pic-mart* Trév 1752-NDHN 1818). Malheureusement, nous ne sommes pas parvenue à retrouver l'une de ces variantes (s. d. *picmart*) dans Palsgr 1530 ; — parmi les lacunes, il faut citer la forme *picmars* ; elle est pourtant intéressante, parce que, ancienne (Du Guez 1532, publié en appendice à Palsgr 1530), elle conforte l'étymologie par *PICUS MARTIUS*. On verra reparaitre des graphies *pic mars* aux 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> s. (Enc ; Valm 1780-91 ; NDHN 1818). — Remarque : le présent article adopte les abréviations du FEW, pour la résolution desquelles on consultera les deux suppléments bibliographiques ; notons seulement ici que : Palsgr abrégé PALS-

le contenu de chacun des termes. La note 10, citée in extenso dans le paragraphe qui précède, reflète une certaine perplexité de Wartburg devant le sens apparemment composite et difficile à appréhender du type «pic mar».

Un point essentiel, et pourtant éclipsé dans la synthèse du grand romaniste, est que le lat. *picus martius* et le gallo-roman «pic mars» ont existé et existent à la fois dans le lexique général, qui divise arbitrairement le réel, et dans la nomenclature scientifique qui tend vers une «organisation objectivement motivée» du réel (Cosériu)<sup>(17)</sup>. Il paraît nécessaire de bien tenir distincts ces deux plans, afin d'appréhender aussi précisément que possible le contenu sémantique du mot qui nous retient.

GRAVE ; Cotgr, COTGRAVE ; Oud, OUDIN ; Trév, *Trévoux* ; NDHN, *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle* ; Enc, *Encyclopédie* ; Valm, VALMONT DE BOMARE.

(17) «Le langage prépare pour ainsi dire la réalité pour la science, en présentant une première délimitation nécessaire des choses. Mais cette première délimitation peut être surmontée au moyen de la science et cela en vertu du langage et selon le modèle de celui-ci.

«En effet, la science passe de l'organisation linguistique 'arbitraire' du monde à une organisation objectivement motivée qui, elle aussi, est une possibilité du langage. Comme l'organisation linguistique, en principe, peut être n'importe laquelle, elle peut être de même une organisation objectivement motivée. Parmi les nombreuses possibilités du langage, en effet, il existe aussi celle d'un langage objectivement fondé, c'est-à-dire d'un langage qui établit et ne fait valoir que les délimitations qui correspondent à des lignes séparatrices objectives et objectivement valorisées. Sous cet aspect, le langage de la science, le langage technique, est simplement une des possibilités du langage général [...]».

Nous citons ce passage de E. COSERIU, *Das Phänomen der Sprache und das Daseinverständnis des heutigen Menschen*, Die Pädagogische Provinz 21, 1967, 11-28 [réimprimé dans E. COSERIU, *Sprache, Strukturen und Funktionen*, Tübingen, 21970, 111-135], d'après la traduction de K. BALDINGER, *Vers une sémantique moderne*, Paris, Klincksieck, 1984, 29.

### 3. [pic mars], terme de la nomenclature ornithologique.

#### 3.1. L'article *pic mar* de l'*Index des noms d'oiseaux en français*.

*Pic mar* est le nom d'une espèce dans la nomenclature ornithologique française actuelle<sup>(18)</sup>. C'est à ce titre qu'il figure dans l'*Index historique et explicatif des noms d'oiseaux en français* de Bruno Callebaut<sup>(19)</sup>. Ce répertoire possède une entrée *pic* (« générique », selon la définition de l'auteur, 129), sous laquelle est classé *pic mar* (où *mar* serait le « spécifique », cf. 128, n. 5 et 129<sup>(20)</sup>).

Malheureusement, Callebaut omet de préciser la signification actuelle du mot et de la distinguer des sens anciens et dialectaux cités d'après le FEW. Le plus regrettable est qu'il n'ait pas pris connaissance du commentaire de l'article PICUS de ce dictionnaire avant de dire que Wartburg laisse le mot « sans explication », que l'élément *mar* reste « mal identifiable », que « la référence à l'antiquité est très vague ». Citons le texte de Callebaut (nos propres commentaires en notes) :

<sup>(18)</sup> V. par exemple P. GÉROUDET, *Les passereaux. I, du coucou aux corvidés*, Neuchâtel-Paris, 1980, 98 sv. ; R. VERHEYEN, *Les pics et les coucous de Belgique*, Bruxelles, 1942, 98-9 ; P. DEVELLERS et al., *Atlas des oiseaux nicheurs de Belgique*, Bruxelles, 1988, 200-1. — La terminologie des noms d'oiseaux français utilisés dans la littérature ornithologique est aujourd'hui presque entièrement unifiée : cf. B. CALLEBAUT, *Index historique et explicatif des noms d'oiseaux en français*, Travaux de linguistique (Université de Gand) 7, 1980, 128.

<sup>(19)</sup> V. note précédente. — Nous remercions l'auteur de nous avoir communiqué cette étude, enrichie de précieuses annotations manuscrites.

<sup>(20)</sup> Nous reviendrons sur ce point au paragraphe 4.3.3.3.

*Pic mar* : le FEW (8, p. 432) mentionne *pimart*, *pic mar* (Littré), *pimar(d)* etc., sans explication. Nom de plusieurs espèces : pics, loriot, bouvreuil (aussi Büskens, 1911 : p. 53<sup>(21)</sup>). Il y a des formes *mars*. MARTIUS. André atteste l'existence en latin d'un PICUS MARTIUS, consacré à Mars. *Mar* reste mal identifiable. En a. fr. il y a *pic mars*, *pic mart*<sup>(22)</sup> et Meyer-Lübke mentionne *pimart* comme nom du pic noir (André, 1967 : p. 130<sup>(23)</sup>). Belon appelle encore en 1555 le pivert *pic mart*<sup>(24)</sup>.

La référence à l'antiquité est très vague. Rolland mentionne Petite et Grande Marte pour deux autres espèces<sup>(25)</sup>. Le nom semble avoir des variantes populaires, dont l'origine est sans doute à chercher ailleurs, mais il a pu être repris arbitrairement par les naturalistes pour cet oiseau moins bien connu. Rappelons que Guiraud, 1967<sup>(26)</sup>, a relevé de nombreuses dérivations à base de *marcus* « marteau » s'appliquant à des animaux tachetés. Et les pics martèlent !

(<sup>21</sup>) H. BÜSKENS, *Die französischen Namen der Singvogel*, Bonn, 1911 (thèse).

(<sup>22</sup>) Au moyen âge, les deux éléments *pic* et *mar(s)* sont toujours unis. Les premières formes à deux termes apparaissent chez Belon (mil. 16<sup>e</sup> s.).

(<sup>23</sup>) V. ci-dessus, n. 15. Le texte auquel Callebaut fait allusion est reproduit au paragraphe 5.2 de la présente étude.

(<sup>24</sup>) On trouve aussi chez Belon la variante *pieumart* : v. ci-dessous, § 4.2.4.1. — Le sens 'pivert' est attesté jusqu'au 19<sup>e</sup> s. dans les encyclopédies de sciences naturelles et les dictionnaires français ; il est conservé par plusieurs dialectes : v. ci-dessous, section 4.

(<sup>25</sup>) E. ROLLAND, *Faune populaire de la France*, 2, Paris, 1879, 64-5 relève *grande marte* f. 'pic épeiche' Isère, CHARVET ; Dauphiné, BOUTEILLE et *petite marte* f. 'pic épeichette' Isère, CHARVET ; il propose de rapprocher le fr. *pic mar* de ces désignations. — A ce jour, nous n'avons pas pu contrôler les attestations de *marte* ; nous avouons notre incapacité à expliquer cette forme.

(<sup>26</sup>) V. P. GUIRAUD, *Structures étymologiques du lexique français*, Paris, 1967, 36-7, où il n'est pas question de « *marcus* », mais seulement de *merki* 'marque' (FEW 16, 550) et du radical *makk-*, qui est traduit par 'meurtrir' (cf. FEW 6/1, 66).

### 3.2. Étymologie de «pic mars» : historique.

Ce commentaire nous oblige à une courte digression à caractère historique. En réalité, l'origine de l'élément «mars» de «pic mars» est connue depuis Estienne 1549 (> Nicot > 1606 > Ménage 1650, etc.) :

Pic, nom d'oiseau, Picus, Aliquibus dicitur *Piuerd*, quasi Picus viridis, aliis *Pimard*, quasi Picus Martius : est enim auis deo Marti dicata [...]

Mais cette étymologie fut oubliée. Aussi Barbier<sup>(27)</sup> proposait-il de rattacher «mar[s]» au radical de *marteau*, selon une démarche tout à fait analogue à celle qu'évoque Callebaut.

Accueillie avec certaines réserves par Gamillscheg<sup>1-2</sup> (28), cette suggestion fut rejetée par Meyer-Lübke pour des raisons phonétiques (désaccord entre le *s* des plus anciennes

(27) P. BARBIER fils, *Certaines formes des gloses latines-anglosaxones*, Revue de dialectologie romane 2, 1910, 192 commente les gloses *marso-picus* : *fina* [= nom anglo-saxon du pic] (Gloss. d'Epinal, 7<sup>e</sup>-déb. 8<sup>e</sup> s., et de Corpus Christi, 8<sup>e</sup> s.), *marpicus* : *pina* [var. de *fina*] (Gloss. d'Erfurt, 7<sup>e</sup>-déb. 8<sup>e</sup> s.) et pose que les formes romanes (it. *pico martico*, Rabelais *picz mars*, Cotgr. *pimard*, Duez *pimart*, Isère *petite et grande marte* (v. ici, n. 24)) « ne se concilient qu'avec un radical en *mart-* ». Le vénérable *marso-picus*, qualifié d'erreur de scribe, est évacué, et le prototype de «pic mars» est identifié avec un \**pico martus*, où \**martus* « est peut-être le primitif de *martellus* 'marteau' ». La tentative étymologique inclut aussi ait. *pico martico*, accentué hypothétiquement, hélas à tort, sur le *i* : le composé italien est expliqué par le croisement des prototypes \**pico marto* et \**marto pico* (!). — En réalité, *márticus* (> it. *mártico*, cf. BATTISTI-ALESSIO s. v. *pico mártico*) représente, tout comme *martius* (> fr. «mars», dans «pic mars»), un dér. adjectival de *Mars*, -*tis* : v. ERNOUT-MEILLET s. v., pour lesquels le prénom et surnom *Marcus* remonte à un primitif \**Mart-ic-os*.

(28) La seconde édition (1969) ignore la mise au point d'Alessio (v. ici, n. 30) et renvoie à l'article *PICUS* du FEW, qui considère pourtant comme « abwegig » la proposition de Barbier (n. 42).

formes et le *t* de marteau) et historique (absence de trace d'un \**martus*)<sup>(29)</sup>. Il fallut qu'Alessio<sup>(30)</sup> rappelât l'étymon latin, mais par un détour assez inattendu, puisque cet auteur, qui ignorait l'existence de la lexie complexe *picus martius* (non seulement Pline, mais Fabius pictor<sup>(31)</sup>), la reconstruisit (!) en se fondant sur l'expression synonyme *picus Martis*<sup>(32)</sup> :

E' sfuggita invece la notizia, tramandataci dagli antichi, che il « picchio » era un uccello fatidico, sacro al dio Marte (*picus Martis*, cfr. Non. 518, 30), dalla quale non sarebbe stato difficile arguire la possibilità di composti con l'aggettivo lat. MARTIUS, rispettivamente MARSUS, che ne è la forma dialettale conservata nel nome etnico dei *Marsi*<sup>(33)</sup> e nelle glosse [*marsopicus, marpicus*].

### 3.3. *Pic mar*, t. d'ornith., '*Picus medius* L.'

Le sens de *pic mar*, comme terme de la nomenclature ornithologique contemporaine, est '*Picus medius* L.' ; cet oiseau n'a pas reçu de dénomination populaire pour la raison fort simple qu'aux yeux de l'observateur non avisé, il se distingue peu de l'épéiche (*Dendrocopus major* L.)<sup>(34)</sup>.

<sup>(29)</sup> Cf. REW<sup>3</sup> 6484a PĪCUS.

<sup>(30)</sup> G. ALESSIO, RLiR 17, 1950, 196.

<sup>(31)</sup> Cité par Nonius Marcellus, *De compendiosa doctrina libros XX*, vol. 3, 835 [= 518, éd. J. MERERUS, Paris, 1583], 34-6.

<sup>(32)</sup> Qui apparaît chez Varron et chez Hyginus, cités par Marcellus Nonius, *op. et ed. cit.*, 834-5 [= 518, éd. J. Mererus], 30 et 34. Les deux mentions de *picus Martis* et celle de *picus martius* appartiennent donc au même paragraphe.

<sup>(33)</sup> V. en effet ERNOUT-MEILLET et WALDE-HOFMANN s. v. *Mars*, -*is*.

<sup>(34)</sup> Cf. E. ROLLAND, *op. cit.* 65. — Si le pic mar ressemble à l'épéiche, il s'en distingue, aux yeux de l'ornithologue, par sa taille plus petite (d'où sa désignation de *moyen épéiche*, par référence à l'épéiche, plus grand, et à l'épéichette, plus petite) et par quelques autres traits énumérés par P. GÉROUDET, l. c. 98. V. aussi la description de U.N. GLUTZ

*Pic mar* '*Picus medius* L.' n'apparaît pas plus dans le relevé du FEW que dans les dictionnaires de la langue générale (GLLF, ROBERT, TLF) ; on ne le trouve que chez le scientifique Littré (1868), qui livre le mot sous les variantes *pïmar*, *pïmart* (une seule entrée, sous laquelle est mentionnée aussi l'acception 'loriot') et *pic mar* (sous l'entrée *pic*, l'acception '*Picus medius* L.' étant ici unique). Le Littré ne renvoie pas d'un article à l'autre <sup>(35)</sup>.

### 3.4. Origine du sens.

On remarquera que la nomenclature actuelle connaît la seule forme *pic mar*. Une petite enquête dans la littérature ornithologique et dans les dictionnaires de sciences naturelles montre que cette orthographe était déjà fixée à la fin du premier tiers du 19<sup>e</sup> s. : on trouve déjà *pic mar* '*Picus medius* L.' dans Drapiez 1821, ainsi que dans le DSN 1826 et le DCHN 1828 <sup>(36)</sup>. Le DSN fournit le mot sous la vedette *pic moyen épeiche* (petites capitales), sous l'entrée générale *pic* (grandes capitales), et le fait suivre du nom de Temm[inck].

*Pic mar* '*Picus medius* L.' peut donc être attribué avec précision à l'année 1815, date de parution du célèbre *Manuel d'ornithologie* du naturaliste hollandais (1770-1858) <sup>(37)</sup>. Le traité de Temminck offre une description

VON BLOTZHEIM (éd.), *Handbuch der Vögel Mitteleuropas*, t. 9, Wiesbaden, Akademische Verlagsgesellschaft, 1980, 1055-1078.

<sup>(35)</sup> V. ci-dessus n. 5.

<sup>(36)</sup> Comp. ces données à celles du FEW, *l. c.* : « frm. *pic mar* 'pivert' Li ».

<sup>(37)</sup> C. J. TEMMINCK, *Manuel d'ornithologie ou tableau systématique des oiseaux qui se trouvent en Europe*, Amsterdam-Paris, 1815 (préface datée de 1814).

détaillée du mâle, de la femelle et des jeunes, qu'il fait suivre de cette note intéressante :

Remarque. Je me flatte que les courtes descriptions de ces trois Pics [scil. le pic épeiche (240), le pic leuconote (242) et le pic mar], serviront à bien distinguer ces espèces voisines, elles forment trois espèces très distinctes, que les naturalistes ont souvent confondues.

La synonymie vulgaire et latine qui succède à cette parenthèse ne mentionne pas *pic mar* avec la signification '*Picus medius* L.'. Temminck peut donc être considéré comme l'inventeur du mot dans son acception moderne. Il nous reste à trouver la source qui lui avait fait connaître la forme qu'il revêt d'un sens nouveau.

#### 4. 'pic mars' 'pic vert (*Picus viridis* L.)'.

S'il vit depuis peu dans la terminologie scientifique — appartient à ce titre au français de référence —, 'pic mars' s'est transmis aussi par voie populaire : le type est conservé dans plusieurs parlers locaux (§ 4.1) et est attesté dans l'ancienne langue (§ 4.2).

##### 4.1. Représentants dialectaux.

En exceptant pour l'instant le w. 'pimâye', les formes dialectales de 'pic mars' que fournit le FEW sont normandes (norm., Louv.), champenoises (Aubetin, Romény, Esternay) et languedociennes (Tarn, castr.).

##### 4.1.1. L'aire normande.

La carte 672 PIC VERT de l'ALN permet de renforcer le foyer normand révélé par le FEW : 'pic mars' occupe la partie orientale du département de l'Eure, où il est représenté sous la forme *pimâr* (var. *pimâr* 84, *pimâ* 75, *pîmâ* 78, *épi-*

*mâr* 70<sup>(38)</sup>). La question « pic épeiche » (ALN 673) ayant permis de recueillir d'autres types (essentiellement [espoit] et [épeiche]<sup>(39)</sup>), on peut affirmer que [pic mars], dans cette partie du domaine gallo-roman, s'applique précisément au pic vert (*Picus viridis* L.).

#### 4.1.2. L'aire champenoise.

A défaut d'une carte consacrée au pic dans l'ALCB, on se contentera d'ajouter aux attestations champenoises du FEW : *Gaye pin-mâr* (Heuillart), classé dans les « mots ne présentant que peu ou point de ressemblance avec le français » ; cependant on ne se fiera pas à la définition « pic mar (*Picus medius* L.) » que fournit le glossariste, qui colle sur un terme de son parler une signification propre à la langue scientifique, vraisemblablement lue dans Littré<sup>(40)</sup>.

#### 4.1.3.1. Les attestations languedociennes.

On suspectera davantage l'attestation de Gary 1845 (= « Tarn » dans FEW), — que Couzinié 1850 (= « castr. » dans FEW)<sup>(41)</sup> ne fait que recopier en la tronquant — :

*pic-mar* s. m. Epeiche, f. Oiseau grimpeur de la famille des cunéirostres, dont le plumage est tacheté de noir et de blanc avec l'occiput écarlate. Il y en a de trois espèces : la grande, la moyenne et la petite.

<sup>(38)</sup> Cette dernière forme, sous l'influence des représentants locaux de [épeiche]. — Comparer ALF 1669 *pèmâr* (p. 230).

<sup>(39)</sup> Cf. FEW 17, 176a \*SPEH(τ).

<sup>(40)</sup> Comparer en effet : Esternay *pinmart*, s. m., « nom briard du pic vert ou pivert, dont la femelle est appelée *pinmarde* », correctement étymologisé (Piétrement). — Nous n'avons pas pu vérifier la glose de la mention de Romény (Rouault).

<sup>(41)</sup> « L'auteur [Couzinié] a puisé à pleines mains dans d'autres dictionnaires [...], *Bibliographie des dictionnaires patois...* 3.2.4.7.4.

Les « trois espèces » d'épeiches réfèrent, dans notre classification, au pic épeiche (*Dendrocopos major* L.), à sa réplique miniaturisée, le pic épeichette (*D. minor* L.) et au pic mar (*Picus medius* L.), assez proche des deux précédents et de taille intermédiaire.

Le texte de Gary glose moins *pic-mar* qu'il ne définit son synonyme *épeiche* <sup>(42)</sup> : noter la majuscule à *Oiseau* et la précision du genre de *Epeiche*. Comme l'élément *mar* Gary (> *marc*, hypercorrectisme (?) de Couzinié) ne correspond pas à la forme locale de «mars», qui est en *-s* <sup>(43)</sup>, il semble permis de conclure que l'attestation singulière de Gary est purement livresque et que «pic mars» n'a jamais vécu dans les parlers languedociens <sup>(44)</sup>.

#### 4.1.3.2. Source de Gary.

Nous n'avons pas identifié la source immédiate de Gary <sup>(45)</sup>, mais le sens qui apparaît dans le lexique dialectal peut être rapproché de celui que mentionnent trois encyclopédies d'histoire naturelle de la fin du 18<sup>e</sup> s. et du début du 19<sup>e</sup> s. :

<sup>(42)</sup> Le sens que Gary donne à *épeiche* est générique, comme le montre la suite de la définition. Mais Wartburg, qui ne tient compte que de la première partie de la glose («épeiche»), définit les formes languedociennes par «grand pic» (sans doute pour «grand épeiche» ou «grand pic bigarré», parfois utilisés pour désigner l'épeiche).

<sup>(43)</sup> Cf. ALF 821 : Tarn *màrs* (p 753, 755, 764) ; *màrs* (p 743) ; *màrs* (p 744) ; Couzinié *mars*.

<sup>(44)</sup> Le titre du recueil de Gary (*Dictionnaire patois-français à l'usage du département du Tarn et des départements circonvoisins, Enrichi de quelques observations sur la Grammaire, la Synonymie, l'Histoire naturelle, etc. [...]*) s'accommode assez bien d'une telle hypothèse.

<sup>(45)</sup> Le terme *cunéirostre* (Boiste 1829, d'après FEW 2/2, 1537b CUNEUS) pourrait sans doute aider à la retrouver.

*pic-mars* des Oiseliens. Cette dénomination impropre est donnée à l'épeiche<sup>(46)</sup>. Le *pic-mart* de Belon est le pic vert<sup>(47)</sup> Valm 1791.

*pic-mars*. V. pic épeiche [où le synonyme n'est pas mentionné] NDHN 1818.

*pic-marc*. Ce nom qu'on écrit aussi *pic-mars*, *pic-mart*, désigne tantôt le pic vert ou le pic noir<sup>(48)</sup>, et tantôt le pic épeiche [même remarque] DSN 1826.

Or on trouve dans l'*Histoire naturelle des oiseaux* de Buffon le passage suivant :

C'est avec raison qu'Aldrovande<sup>(49)</sup> reprend ce Naturaliste [i. e. Belon] et Turner<sup>(50)</sup>, sur l'application qu'ils ont faite du nom de *picus martius* au pic varié [notre pic épeiche (*Dendrocopus major* L.)]; car ce nom n'appartient exactement qu'au pic vert<sup>(51)</sup>.

En réalité, comme on le verra, Belon utilise le terme français *pic mart* au sens 'pic vert' et au sens générique de 'pic', jamais au sens 'pic épeiche'. C'est donc très vraisemblablement la note de systématique de Buffon qui a inspiré Valm 1791<sup>(52)</sup>; de là, le sens 'épeiche' de 'pic mar' sera passé dans les autres dictionnaires de sciences naturelles.

(46) Sens inconnu des éditions précédentes. Les abréviations bibliographiques sont celles du FEW : v. ci-dessus, n. 16. Ajouter : DSN, pour *Dictionnaire des sciences naturelles*.

(47) Pour ce sens, v. ci-dessous, section 4.

(48) Pour ces deux sens, v. ci-dessous, sections 4 et 5.

(49) Ulysse Aldrovandi, naturaliste bolonais (1527-1605), auteur d'une *Histoire naturelle* publiée à partir de 1599.

(50) Guillaume Turner, naturaliste anglais (déb. 16<sup>e</sup> s.-1568), auteur de *Avium præcipuarum, quarum apud Plinium et Aristotelem mentio fit, brevis et succincta historia*, Cologne, 1554.

(51) BUFFON, *Histoire naturelle générale et particulière, avec la description du cabinet du roi*, t. 22 [= *Histoire naturelle des oiseaux*, t. 7], Paris, Imprimerie royale, 1780.

(52) Le sens 'épeiche' ne figure pas dans les éditions antérieures à l'*Histoire des oiseaux* de Buffon (Valm 1767-8, Valm 1780).

Lorsque Temminck cherchera un nom français pour l'espèce nouvelle qu'il distinguera de l'épeiche<sup>(53)</sup>, il trouvera « pic mar », le pseudo-synonyme de *épeiche*.

#### 4.2. « pic mars » en ancien et en moyen français.

Sur « pic mars » « pic vert », nous possédons une documentation ancienne d'une certaine abondance et d'un grand intérêt : en ancien et en moyen français, le mot apparaît non seulement dans un texte d'archives (§ 4.2.1) et dans plusieurs textes littéraires (§ 4.2.2), mais aussi dans des dictionnaires multilingues (§ 4.2.3) et chez l'un des premiers zoologistes en langue vulgaire (§ 4.2.4).

##### 4.2.1. Textes d'archives.

La première mention de *pimart* appartient à un document comptable, daté de 1352 ; le mot s'y applique à un élément décoratif, brodé à l'or de Chypre sur un chapeau d'écarlate destiné au dauphin Charles VII :

<sup>(53)</sup> V. en effet M. J. BRISSON, *Ornithologie, ou méthode contenant la division des oiseaux en ordres [...]*, Paris, 1760, tome 4, 34, § 13 : Le grand pic varié [la description montre qu'il s'agit du pic épeiche (*Dendrocopus major*)]; 38, § 14 : Le pic varié [la description permet d'identifier le pic mar (*Picus medius*)]; 41, § 15 : Le petit pic varié [dans lequel on reconnaît l'épeichette (*Dendrocopus minor*)]. Buffon s'oppose à cette répartition et distingue seulement deux espèces : l'épeiche ou pic varié (l. c. 57) et le petit épeiche (62). Parmi les « variétés » d'épeiches figure le futur pic mar : « Il y a de plus dans cette espèce une variété dont les couleurs paroissent moins vives et moins tranchées, et dont tout le dessus de la tête et le ventre sont rouges, mais d'un rouge pâle et terne. C'est de cette variété [...] que M. Brisson a fait son second *pic varié*, après l'avoir déjà donné une fois sous le nom de *grand pic varié* ».

Pour or de Chippre, soie et façon de chacun arbrecel et *pimart*, de 44 qui y furent brodez et assis, 16 s. p. <sup>(54)</sup>.

Malheureusement, l'éditeur du texte ne précise pas l'origine géographique de Etienne Castel, « armurier et brodeur du dauphin », ni celle de l'auteur du compte, l'argentier Etienne de La Fontaine.

#### 4.2.2. Textes littéraires.

Les attestations littéraires sont révélatrices de la vitalité, à la fin du moyen âge et à la Renaissance, des croyances populaires et de la mythologie antique relatives au pic.

4.2.2.1. Eustache Deschamps, 2<sup>e</sup> m. 14<sup>e</sup> s. (éd. QUEUX DE SAINT-HILAIRE, Paris, 1878, *SATF*, t. 9, 8, v. 149) :

Gelines, öes et herons, Cormarans, cignes et blerons, Päons, pymars et lorios.

La note *f* traduit *pymars* par 'bouvreuils' ; l'identification se fonde probablement sur la comparaison du terme ancien français avec le w. [pîmâye], connu d'après Grandgagnage.

Idem (*ibidem*, t. 6, 149, v. 70) :

Fist [l'aigle] deux corbaultx cerchier et querre, Aus quelz on rendoit de tout compte, Et deux *pymars* pour aler quere Les papiers enfermez soubz serre, Afin que riens n'alast a honte.

Ici, l'éditeur ne précise pas le sens du mot, que le contexte permet cependant d'établir de manière certaine. L'idée que le *pymars* possède la faculté d'*aler quere les papiers enfermez soubz serre* tire sa source d'une croyance populaire, déjà attestée dans l'antiquité, et décrite explicitement chez Rabelais.

<sup>(54)</sup> Cf. L. DOUET D'ARCQ, *Comptes de l'argenterie des rois de France au 14<sup>e</sup> s.*, Paris, 1851, 147-8 (ainsi que l'introduction et les tables).

4.2.2.2. Rabelais (Quart livre, éd. J. PLATTARD, Paris, *Belles Lettres*, 1946, 225) :

Attendu que Democritus escript, Théophraste l'a creu et esprouvé, estre une herbe, par le seul atouchement de laquelle un coin de fer profondement et par grande violence enfoncé dedans quelque gros et dur boys, subitement sort dehors. De laquelle usent les *pics mars* (vous les nommez pivars) quand de quelque puissant coin de fer l'on estoupe le trou de leurs nidz [...] (partiellement dans Huguet, qui imprime *picz mars*).

Le commentaire de l'édition renvoie à la source, qui est, bien sûr, l'*Histoire naturelle* de Pline<sup>(55)</sup>.

La croyance que le pic possédait des pouvoirs extraordinaires, souvent associée à celle qu'il connaissait une herbe magique qui lui communiquait la force<sup>(56)</sup>, s'était transmise chez les auteurs du moyen âge, comme le prouvent, entre autres, une des *Etymologies* d'Isidore de Séville (6<sup>e</sup>-

(55) Plus précisément les passages suivants :

1. Dixit Democritus, credidit Theophrastus esse herbam, cuius contactu inlatae ab alite quam retulimus exiliret cuneus a pastoribus arbori adactus (Pline, *N. H.*, 25, 14, éd. J. ANDRÉ, Paris, *Belles Lettres*, 1974). Corriger texte et références dans l'éd. PLATTARD.

2. Adactos cauernis eorum a pastore cuneos admota quadam ab his herba elabi creditur uulgo (Pline, *N. H.*, 10, 40, éd. E. DE SAINT-DENIS, Paris, *Belles Lettres*, 1961).

(56) Cette herbe est la pivoine, à laquelle les anciens attribuaient quantité de pouvoirs ; pour se la procurer, il fallait prendre garde au pic, parce que l'oiseau, pour défendre la plante, cherchait à crever les yeux de l'herboriste : cf. A. DELATTE, *Herbarius. Recherches sur le cérémonial usité chez les anciens pour la cueillette des simples et des herbes magiques*, Bruxelles, 1961, 91, qui renvoie à Théophraste, *H. P.* 9, 8, 7. — Cette superstition est rapportée par Pline, *N. H.*, 25, 29, *ed. cit.* et 27, 85, éd. A. ERNOUT, Paris, *Belles Lettres*, 1959.

7<sup>e</sup> s.)<sup>(57)</sup> et un passage du *Bestiaire d'amour* de Richard de Fournival (14<sup>e</sup> s.)<sup>(58)</sup>. Les relevés de Sébillot et de Rolland montrent que des récits mythiques relatifs à l'« herbe au pic » se sont perpétués jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle<sup>(59)</sup>.

**4.2.2.3.** Jean Passerat, 2<sup>e</sup> moitié 16<sup>e</sup> s. (éd. P. BLANCHE-MAIN, Paris, 1880, I, 37, v. 118) :

Comme jadis Picus fut estonné  
Quand une fée en *picmars* l'eut  
tourné (cité d'après Huguet).

Le passage a comme les deux précédents une source antique : l'une des *Métamorphoses* d'Ovide rapporte en effet que Picus, roi du Latium et époux de la nymphe Canente, avait été métamorphosé en pic par la volonté de Circé, dont il avait repoussé les avances<sup>(60)</sup>.

#### 4.2.3. Textes métalinguistiques.

Dans les premiers dictionnaires multilingues, «pic mars» est placé dans un rapport d'équivalence avec certains termes qui doivent se référer au pic vert, mais aussi avec

(<sup>57</sup>) Picus a Pico Saturni filio nomen sumpsit, eo quod eam auspiciis utebatur. Nam ferunt hanc avem quiddam habere divinum, illo indicio quod in quacumque arbore nidificaverit, clavum, vel quidquid aliud fixum, diu haerere non potest quin statim excidat, ubi ea insederit. Iste est picus Martius; nam alia est pica. (Isidore de Séville, *Etymologiarum sive originum libri viginti*, XII, 47, éd. W. M. LINDSAY, Oxford, Clarendon, 1911).

(<sup>58</sup>) Ce texte est reproduit dans P. SÉBILLOT, *Le folk-lore de France*, III. *La faune et la flore*, Paris, 1906, 468.

(<sup>59</sup>) Cf. P. SÉBILLOT, *l. c.* et E. ROLLAND, *op. cit.*, 62-3.

(<sup>60</sup>) Cf. Ovide, *Métamorphoses*, 14, 387-396, éd. G. LAFAYE, Paris, *Belles Lettres*, 1930. On trouve des allusions au même récit dans Virgile, *Æn.* 7, 189-91 (éd. J. PERRET, Paris, *Belles Lettres*, 1978) et dans *Silius Italicus* 8, 440-3 (éd. P. MINICONI, G. DEVALLET, Paris, *Belles Lettres*, 1981) : cf. J. ANDRÉ, *op. cit.* 129.

d'autres dont le sens semble, à première vue, moins restreint. Voici quelques articles que nous jugeons intéressants de ce point de vue :

Du Guez, à la suite de Palsgrave 1530 (fr.-angl.) : Le *picmars*, the unthatche <sup>(61)</sup> ;

Estienne 1552 (lat.-fr.) : Picus, huius pici Plin. Un petit oiseau nommé piuert, ou *pieumart*, ou pic ;

Morel 1558 (id.) : Picus, un oiseau apellé pivert ou pic ou *pieumar* (cité d'après Godefroy) ;

Calepin 1584 (id.) : Picus, un oiseau appelé pivert, ou pic, ou *piu-mart* (cité d'après Godefroy) ;

Hornk 1599 (fr.-esp.-lat.) : pic, piuerd, *pimard*/pito, verde aue/picus, picus viridis, picus martius ;

Cotgrave 1611 (fr.-angl.) : *pimard* : m. A heighaw, or woodpecker ; — *piemart* : m. A speight, woodpeker, highaw, hickeyay (cf. Godefroy) <sup>(62)</sup>.

<sup>(61)</sup> Ce mot est un hapax. Il faut probablement le rapprocher du verbe <sup>†</sup>*untatche* (3 mentions entre 1400 et 1508 dans l'OED), traduit par 'graver (d'un castor [2 exemples] ; d'un courlis [1 ex.])'. Le substantif traduisant 'pic mars' serait un dérivé en *-e* ou un déverbal sans morphème de *untatche* et signifierait '(l'oiseau) qui creuse', cf. H. MARCHAND, *The categories and types of present-day english word-formation*, München, 1969, §§ 2.13.1 et 5.6.5. L'appellation pourrait être rapprochée du terme générique actuel *woodpecker* et aurait un équivalent dans l'expression plinienne *arborem cavatores* (Pline, *N. H.* 10, 38). — Nous remercions Mme J. Dor de nous avoir aidée dans cette partie de notre recherche.

<sup>(62)</sup> Cf. OED *hickwall* (suivi de nombreuses variantes, dont *highaw* ; *hickway*), « local, the Green Woodpecker », où est cité notre exemple (corriger *prinard* en *pimard*) ; <sup>†</sup>*speight*, même sens ; *woodpecker* « a bird of family Picidæ [...] ».

#### 4.2.4. Textes scientifiques.

##### 4.2.4.1. Attestations de « pic mars » chez Belon.

Il est question du « pic mars » dans deux ouvrages du naturaliste Pierre Belon du Mans.

*Les Portraits d'oyseaux* [...] (Paris, Cavellat, 1557, 74 r<sup>o</sup>) contiennent l'énumération des synonymes :

Pic, *picmart*, pic verd, pic jaulne, *pieumart* (cité d'après Godefroy et Huguët),

qui se rapportent tous au pic vert (*Picus viridis* L.)<sup>(63)</sup>.

*L'histoire de la nature des oyseaux*, Paris, Cavellat, 1555, 299-302, consacre les chapitres 13 à 15 à la description du *Pic verd iaulne*, qui s'identifie avec notre pic vert (*Picus viridis* L.) (ch. 13), du *Pic verd rouge*, nommé en François une *Epeiche*, soit le pic épeiche (*Dendrocopus major* L.) (ch. 14) et du *plus grand Pic vert*, que Belon ne connaît qu'à travers Aristote et ses commentateurs latins et qu'il n'identifie pas (cf. passage cité en (3) sous 4.4.2)<sup>(64)</sup>.

<sup>(63)</sup> L'oiseau fait l'objet d'un « portrait », que nous n'avons pas vu ; cette figure, jugée « peu exacte » par Brisson est identique, d'après cet auteur, à celle qui illustre le paragraphe consacré au pic vert dans l'*Histoire* : cf. BRISSON, *op. cit.*, tome 4, 10.

<sup>(64)</sup> Fait significatif : une gravure sur bois rehaussée à l'aquarelle, surmontée d'une brève synonymie (grecque, latine, française) et accompagnée, en guise de légende, d'une citation d'Aristote illustre chacun des chapitres 13 et 14, mais fait défaut au chapitre 15. — Les philologues ont aujourd'hui reconnu dans cette espèce qu'Aristote qualifie d'« à peine moins grande qu'une poule » (*Histoire des animaux* 9, 9 [= 614b], 9-10, éd. P. LOUIS, Paris, *Belles Lettres*, 1969) le grand pic noir (*Dryocopus martius* L.) : v. D'ARCY-THOMPSON, *op. cit.* 92 ; ANDRÉ, *op. cit.* 128-9 et noter que F. CAPPONI, *Ornithologia latina*, Gênes, 1979, 419 identifie la même espèce en partant de la traduction : « la terza specie è molto più piccola di una Gallina [?] ».

#### 4.2.4.2. Les sens de 'pic', 'pic vert', 'pic mars' chez Belon.

Ce texte est d'une grande importance, non seulement parce qu'il constitue une source essentielle des travaux spécialisés ou généraux écrits en France jusqu'à Buffon, mais surtout pour le sens (plus précisément les sens) qu'y possède chacun des termes 'pic', 'pic vert', 'pic mars'.

L'ornithologue français leur accorde en effet deux acceptions qu'il convient de distinguer. La première, qu'on qualifiera de spécifique, est la signification ancienne et courante de 'pic vert (*Picus viridis* L.)'. Une acception générique, nécessitée par les besoins du classement scientifique, s'y superpose : celle de 'pic' (genres *Picus* et *Dendrocopus* de la terminologie actuelle).

La séparation de ces deux strates dans la signification de chacun des mots permet seule d'éclaircir des passages tels que <sup>(65)</sup> :

(1) Nous connaissons deux especes de Pics verts [générique] communs en tous lieux. Aristote [...] en a mis trois, dont celui que nous nommons le Pic mart, ou Pic verd [tous deux spécifiques] nous est le plus commun [...]. Le Pic verd ialne [où Pic verd est générique] est de longue corpulence, et plus gros qu'un Lorient, approchant de bien pres celui d'une Pie (299).

(2) L'oyseau que nous nommons une Epeiche est aussi du genre des Pics vers (300).

(3) La plus grande espece des Pics marts, laquelle Aristote descriuant Dryocolaptes [générique], qu'interprétons le Pic verd à mise au tiers ordre nous est incogneuë en noz païs. [...] Il ne faut douter qu'on ne trouve bien ceste tierce espece de Pic verd [...] (302).

(4) Ces trois pics ont leurs langues longues, lesquelles ils tirent sur les Fourmis [...] (302).

<sup>(65)</sup> Nos commentaires entre crochets.

### 4.3. Analyse de la documentation.

#### 4.3.1. Détermination spatiale.

##### 4.3.1.1. Localisation des attestations.

PTCUS MARTIUS a généré, nous l'avons vu, une descendance populaire, restreinte aujourd'hui aux patois normand et champenois ; on ne peut exclure la possibilité que ces deux aires étaient autrefois d'un seul tenant.

Pour ce qui est des formes anciennes, la région désignée par les deux attestations localisables est la Champagne : Deschamps est né à Vertu (Marne) et Passerat à Troyes. Si nous devons risquer une hypothèse à propos de la première mention (compte de 1352), sur laquelle nous ne possédons que fort peu d'éléments, nous proposerions la Normandie, grande productrice de draps de luxe à la fin du moyen âge<sup>(66)</sup>.

##### 4.3.1.2. «pic mars» terme régional.

La détermination géographique du type «pic mars» nous paraît importante dans la mesure où elle permet d'écarter une conception qui ferait de «pic vert» et «pic mars» deux synonymes. La solution la plus vraisemblable est que ces deux types de même signification ont, depuis une date fort ancienne, une répartition distincte ; ils n'ont donc pas coexisté. Si on les trouve réunis, à partir du 16<sup>e</sup> s., dans certains ouvrages (livres d'ornithologie, glossaires multilingues et, jusqu'au 19<sup>e</sup> s., dictionnaires unilingues et encyclopédies), c'est que les auteurs, dans un souci essentiellement pratique, s'efforcent de rassembler un certain nombre de dénominations courantes de l'objet à décrire (textes scienti-

<sup>(66)</sup> Cf. N. GASQ-BERGER, *Tissus et broderie, dans Les fastes du gothique. Le siècle de Charles V*, Paris, 1981-2 (catalogue d'exposition), 395.

fiques), de la notion à traduire (dictionnaires multilingues) ou que, visant à constituer une nomenclature aussi riche que possible, ils accueillent des mots dialectaux ou régionaux (dictionnaires unilingues).

On gardera en mémoire les termes d'Estienne 1549 :

*Pic*, nom d'oiseau [...], Aliquibus dicitur *Piuerd* [...], aliis *Pimard* [...].

Les trois mots *Pic*, *Piuerd*, *Pimard* se rapportent sans nul doute à une espèce unique, la plus commune et la plus caractéristique, le pic vert (*Picus viridis* L.); *aliquibus* et *aliis* évoquent, de façon assez vague certes, une distribution régionale.

### 4.3.2. Analyse sémantique.

#### 4.3.2.1. «pic mars» terme générique ?

La conception de ces termes comme noms d'espèces s'oppose à l'opinion d'Hélène Naïs, selon laquelle les deux derniers assument, dans la langue du seizième siècle, étudiée à travers ses manifestations poétiques, une fonction générique aujourd'hui dévolue au seul mot *pic* :

De même les Piciformes n'existent en Europe que par la famille des Picidés, désignée dans notre poésie par le nom générique de *pivert* et non de *pic*. C'est ainsi que le *Kalendrier des Bergers* distingue le *pivart* (en note : *Dit des Oiseaux*, 52) et le *pyvart noir* (en note : *Ib.*, 54. Cet oiseau est sans doute *Dryocopus m. martius* (L.) de la classification actuelle. Belon n'en parle pas<sup>(67)</sup>). Belon parle de différentes espèces de *Pics verds*. (En note : Il dit aussi *Pics marts* [...]). Mais les poètes ne distinguent aucune espèce particulière (en note :

<sup>(67)</sup> Plutôt : Belon en parle, mais ne l'identifie pas. V. ci-dessus, § 4.2.4.1.

Relevons [...] *Picmars*, chez Passerat (*Métamorphose d'un homme en oiseau*, v. 118 [...])<sup>(68)</sup>.

#### 4.3.2.1.a. Le cas de *pyvart noir* 'pic noir'.

La constatation sur laquelle se fonde cette assertion est sans doute pertinente : un dépouillement quasi exhaustif de la poésie du seizième siècle n'a récolté que 'pic vert' et, chez Belon et Passerat, son équivalent 'pic mars'. Cependant, dans l'opposition *pivart* 'pic vert' / *pyvart noir* correctement glosé 'pic noir', 'pic vert' n'est pas générique, puisque, sans déterminant, il continue de désigner le pic vert de façon non équivoque.

Les désignations populaires des animaux offrent quantité d'exemples d'un tel procédé, qui aboutit à désigner une espèce nouvelle en joignant un déterminant à l'appellation d'une espèce bien connue.

Ainsi, au départ de *lign'rou*, *-oâ*, *lign'ra* 'linotte' (littéralement 'liner-euil', 'er-eau' (dérivés de 'lin' comme le nom français, à cause des habitudes alimentaires de l'oiseau), le wallon forme *vêrt l.* 'verdier', *djène l.* 'bruant' ou 'verdier' selon les lieux, *bleû l.* 'accenteur mouchet' (cf. ALW 8, not. 63, 64, 67, 78, à paraître) ; — de *mâvi* ('mauvis') ou *mièle* 'merle', il fait *mâvi d'ôr* (littéralement 'mauvis d'or') ou *ôrimièle* ('oré-merle', donc 'merle d'or') 'loriot', *mâvi d'êve* ('mauvis d'eau') 'martin-pêcheur' (cf. ALW 8, not. 54, 72, 79), etc.

Le processus de dénomination reflète le processus de connaissance, qui s'achemine de l'objet connu (le pic vert) vers l'objet nouveau (le pic noir) et décèle entre les deux des analogies (de là l'attribution de l'appellation 'pic vert' à une

<sup>(68)</sup> H. NAÏS, *Les animaux dans la poésie française de la Renaissance*, Paris, 1961, 230.

espèce qui n'est pas le pic vert) et des oppositions (de là la détermination par 'noir')<sup>(69)</sup>.

#### 4.3.2.1.b Le cas de *pimart jaune* 'loriot'.

Sur cette observation, nous pouvons aborder le sens 'loriot' de 'pic mars'. 'pic mars jaune' 'loriot', qui précède chronologiquement 'pic mars' 'loriot', peut en effet être rapproché de 'pic vert noir' 'pic noir' : ces deux lexies complexes sont nées dans des conditions identiques.

Dans notre perception, influencée par la classification scientifique, le pic et le loriot sont deux oiseaux bien distincts ; ils appartiennent effectivement à des genres différents. Pourtant le loriot a plus d'une fois été considéré comme une sorte de pic<sup>(70)</sup> ; il a même été confondu avec lui dans ce passage de Pline :

(69) Cette approche, commune dans la perception courante, se distingue de la démarche scientifique, qui dénomme et définit en précisant d'abord le genre, ensuite l'espèce, ce qui nécessite un processus d'abstraction (conduisant à grouper les espèces en genres, familles, ordres). — Selon une méthode assez analogue, la définition lexicographique traditionnelle détermine d'abord l'incluant logique, ensuite les différences spécifiques. Il nous semble que, dans ce domaine, le cas de *Pyvart noir* pourrait être rapproché de ces définitions spontanées du type « *pamplemousse* : sorte de grosse orange », où *sorte* n'est pas incluant logique, mais « doit être considéré [...] comme un qualificatif ayant la valeur de *approximatif, pseudo-* » : cf. J. REY-DEBOVE, *La définition lexicographique ; bases d'une typologie formelle*, *TraLiLi* 5, 1, 1967, 151.

(70) Rappelons que les deux oiseaux sont unis dans le premier extrait cité de Deschamps (v. 4.2.2.1), ce qui a peut-être suscité la glose de Godefroy 'sorte de pic, loriot' (v. 1.2). Par ailleurs, Belon, qui distingue bien entre auriolidés et picidés, associe d'une certaine manière les deux oiseaux, puisqu'il juge la taille du pic vert par comparaison avec celle du loriot (v. 4.2.4.2, premier extrait). — J.-M. PIERRET, que nous remercions, nous communique encore la référence suivante : [à propos du loriot] « La femelle et les jeunes sont parfois confondus avec de

Picorum aliquis suspenditur surculo primis in ramis cyathi modo, ut nulla quadripes possit accedere. (*N. H.*, 10, 96).

C'est le loriot et non le pic qui, selon d'Arcy Thompson<sup>(71)</sup>, « suspend un nid en forme de coupe à l'extrémité d'une branche ».

De *pimart jaune* 'loriot' (Valm 1768-1780 ; DSN 1826), *pimard jaune* (NDHN 1803-1818) procède le simple *pimard* 'loriot' (DCHN 1828 ; AcC 1842-Lar 1874), *pimart*, *pimar* (Li 1868)<sup>(72)</sup>.

L'effacement de l'adjectif spécifique semble concomitant de l'extinction progressive de 'pic mars' au sens 'pivert', plus précisément de sa disparition des lexiques de la langue générale : une opposition *pic* (ou *pivert*, *pic-vert*) 'pivert' / *pimard* 'loriot' succède, dès lors, à la fin du premier quart du 19<sup>e</sup> s., à l'opposition plus ancienne *pimart* 'pivert' / *pimart jaune* 'loriot'<sup>(73)</sup>.

jeunes Pics verts [...] » H. HEINZEL ET AL., *Oiseaux d'Europe* [...], Neuchâtel, 1977, 302.

(71) D'ARCY W. THOMPSON, *op. cit.* 249. V. aussi J. ANDRÉ, *op. cit.* 129.

(72) Il faut compléter la documentation de FEW, 8, 432b. — Pour les abréviations, v. ci-dessus, n<sup>os</sup> 16 et 46. Ajouter : DCHN, pour *Dictionnaire critique d'histoire naturelle*.

(73) Comme 'pic mars (jaune)' 'loriot' n'apparaît que dans une poignée de lexiques spécialisés et généraux (entre lesquels il est possible d'établir une filiation), on pourrait songer à une explication davantage accidentelle de la disparition du déterminant ; on se fonderait sur la comparaison des textes du DSN 1826 (« *pimart* : le nom est rapporté par les uns au loriot, en lui donnant l'épithète *jaune*, et par d'autres [...] ») et du DCHN 1828, source, directe ou non, des répertoires lexicographiques (Ac, Lar, Li) (« *pimard* : l'un des noms vulgaires du loriot commun »).

#### 4.3.2.2. La taxinomie de Belon.

En regard de ces cas assez simples, la taxinomie ornithologique que présentent les ouvrages de Belon paraît des plus confuses. Ce qui a été dit de *Portraits d'oyseaux* et de *l'Histoire de la nature des oyseaux* peut être résumé par le tableau schématique suivant :

	「pic」	「pic vert」	「pic mars」
Sens spécifique	Cf. équivalence de <i>Portrait</i> et, notamment, passages de <i>l'Histoire</i> introduits par « nous nommons » <sup>(74)</sup>		
Sens générique, par ex. dans :	<i>Pic iaulne</i>	<i>Pic verd iaulne</i> / <i>Pic verd rouge</i>	la plus grande esp. des <i>Pics mars</i>

Belon s'efforce, à l'intérieur des limites des connaissances de son époque, d'opérer une classification des picidés où se manifeste l'ébauche d'une démarche scientifique (cf. *Pic iaulne*/*Pic rouge*, et même *Pic verd iaulne*/*Pic verd rouge*, qui crée une opposition symétrique entre les spécificateurs et dégage de véritables génériques). Sa tentative échoue pourtant, parce qu'il ne parvient pas à forger une nomenclature, ce qui nécessiterait de dégager les mots de leur(s) sens courant(s) pour leur assigner une signification précise et unique.

#### 4.3.2.3. L'héritage de Belon.

Ce manque de précision entachera la lexicographie des 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s., qui s'inspire de l'un des rares traités d'ornithologie écrits en français. Même les encyclopédies des sciences

(74) Référence explicite au langage courant.

naturelles des 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> s. continueront de véhiculer certaines des dénominations de Belon, à côté d'une classification établie sur des fondements plus rigoureux <sup>(75)</sup>.

Voici quelques exemples tirés des répertoires de la langue générale ; on notera que si «pic» et «pic vert» y figurent tantôt comme termes génériques, tantôt comme noms d'espèces, «pic mars», comme terme générique, ne survit pas à Belon.

(1) Le sens spécifique '*Picus viridis* L.' de «pic» et «pic vert» apparaît par exemple dans Ac 1694-1798 :

*pic* et *picvert*, ou *pivert* : sorte d'oiseau dont le plumage est jaunâtre et verd, et qui a un bec pointu dont il picque et creuse les arbres ; pas d'adresse *pivert* Ac 1694-1718 ;

*pic*, et *picvert* : on prononce toujours, et l'on écrit ordinairement, *pivert*. Sorte d'oiseau, etc. ; pas d'adresse *pivert* Ac 1740 ;

*pivert* : oiseau, etc. (menues var.) ; pas d'adresse *pic* ni *picvert*, *picvert* Ac 1762-1718 ;

La distinction moderne entre «pic» générique et «pic vert» spécifique date seulement de l'édition de 1835 :

*pic* : t. d'hist. nat., oiseau grimpeur qui perce l'écorce des arbres avec son bec, pour y chercher les vers et les insectes dont il fait sa principale nourriture ; *pic-vert*, voy. *pivert* ; *pivert* : oiseau du genre des Pics dont le plumage est jaunâtre et vert Ac 1835-1935 ;

(2) Le sens générique des deux mots est celui que retient Richelet 1680-1759 :

*pic* : sorte d'oiseau qui a le bec long, dur, fort [...]. ([...] Il y a plusieurs espèces de *pics*. Il s'en trouve de noirs qui sont comme de petites corneilles, il s'en trouve aussi de verts, de gris, de couleur cendre et d'autres qui sont marquez de noir et de blanc Bel[on] l. 5) ; [à la suite, et non à son ordre alphabétique] *pic-vert*, *pi-vert*. On écrit d'ordinaire *pic-vert*, mais on prononce *pi-vert*. Il y a un pic-vert jaune et un pic-vert rouge. [Suit la description] ; *picvert*, v. plus haut *pic* ; *pivert*. C'est une sorte de petit oiseau qui

<sup>(75)</sup> V., par exemple, l'article de Valm 1791, cité au § 4.1.3.2.

monte sur les arbres, il y a deux manières de piverd, voyez *pic-vert* Richelet 1680. Quelques var. dans les éditions ultérieures.

(3) Le texte de Fur 1690-1701, amplifié dans Trév est révélateur de la perplexité de lexicographes compilateurs devant la dualité du sens : *pic* ou *pic-vert*, voy. l'art. qui suit ; *pic-vert*. Prononcez *Pivert*, ainsi que quelques uns l'écrivent. Oiseau qui a le bec long et dur [...]. Quelques uns le nomment *loriot*. Les autres disent que c'est une espèce de corneille. Le *pic-vert* prend sa nourriture au moyen de sa langue [...]. Il y a des *pic-verts* de plusieurs sortes, tant pour la grosseur, que pour le plumage. Quelques uns distinguent entre *pics* et *piverts* ; mais on croit que cette distinction n'est point fondée, et que c'est le même oiseau : au moins l'Académie est de ce sentiment. [...] Ce mot vient de *picus viridis*. Il y a pourtant de ces oiseaux qui sont rouges, jaunes, gris et noir <sup>(76)</sup> ; *pivèr*. Voyez *pic* Trév 1721-43.

#### 4.3.2.4. Conclusion.

En bref, sur le sens populaire, traditionnel 'pic vert' de 'pic', 'pic vert' et 'pic mars' se greffe, chez Belon, un sens générique 'pic'. Seuls les deux premiers termes conserveront cette seconde acception, qu'on peut qualifier de savante, jusqu'au moment où *pic*, devenant seul générique, s'opposera à *pic vert*, spécifique.

#### 4.3.3. Analyse syntaxique.

##### 4.3.3.1. 'pic mars', composé roman ?

Par ailleurs, si on admet que 'pic' et ses dérivés, d'une part, 'pivert' et 'pic mars', d'autre part, occupent, depuis une période ancienne, des zones déterminées de la Gallo-

(76) En dépit des améliorations apportées aux définitions à partir de Trév 1753 (*pic* générique, englobant plusieurs espèces dont le *pic vert*), ces deux phrases, héritées de Fur 1690, subsisteront jusqu'à Trév 1771.

Romania<sup>(77)</sup>, on sera tenté de revoir l'affirmation de Wartburg, selon laquelle :

Der einwand [von Gamillscheg], das *picus* (resp. \**piccus*) im nordgallorom. nicht gelebt habe<sup>(78)</sup>, wird durch die zuss., besonders I 3a [= 'pic mars'] widerlegt.

#### 4.3.3.2. 'pic mars' < PICUS MARTIUS, composé latin.

À notre avis, ce sont les lexies complexes latines PICUS MARTIUS et PICUS VIRIDIS qui se sont implantées dans une grande partie du nord de la Gaule, tandis que le simple PĪCUS s'établissait en d'autres lieux et formait plusieurs dérivés. Ni 'pic vert' ni 'pic mars' ne sont des composés romans, analyse qui serait irrecevable pour le second — sur lequel Wartburg insiste le plus — : le segment *-mar*, en effet, n'est pas analysable aux yeux du locuteur d'oïl, puisque lat. MARTIUS adj. 'de mars' n'a vécu en Gaule que comme substantif ('mars' 'mois de mars', etc., cf. FEW 6/3, 390a, sv.).

#### 4.3.3.3. Frm. *pic mar*, pseudo-composé.

Sans doute la terminologie scientifique distingue-t-elle deux éléments en adoptant des graphies *pic vert*, *pic mar* et une prononciation qui rétablit le *-k* de *pic* : cette démarche

(77) On ne vise pas du tout ici à fournir un tableau, même schématique, des désignations du pivert dans le domaine gallo-roman. Dans ce cas, il faudrait tenir compte aussi d'autres types lexicaux : 'espoit' et 'espeiche', 'bèque-bois', 'pleut-pleut', etc.

(78) Cf. GAMILLSCHEG<sup>2</sup> s. v. *pic* 2 'specht' : « 16. Jh., stammt aus dem Süden, prov. *pic*, oder Südgürtel des Nordfrz., vgl. berrich. *pi*, vgl. auch *pivert*; das eigentliche nordfrz. Wort ist afrz. *espoit*, s. *épeiche*; aus lat. *picus* dass. » — S'il est vrai qu'au nord du domaine, 'pic' (nom d'oiseau) est un mot emprunté au sud (1<sup>o</sup> mention en français : Est 1546), 'espoit' et 'espeiche' ne sont pas les seuls mots indigènes en oïl.

a pour effet, sinon pour but, de constituer des séries *pic vert*, *p. mar*, *p. à dos blanc*, *p. tridactyle*, etc. (espèces), relativement motivées par rapport à *pic* (genre). Il n'empêche que, même au sein de ces oppositions, l'élément *mar*, au contraire de *vert*, demeure vide de sens.

Cette particularité n'est pas abordée par B. Callebaut, qui établit, en introduction à la nomenclature ornithologique française, une catégorisation des « spécifiques » (déterminants du « générique », donc *vert* dans *pic vert*) selon les classes morphologiques auxquelles ils appartiennent <sup>(79)</sup> :

1° substantif apposé au générique (type : *bruant proyer*), souvent ancien nom d'espèce ; comp. *pic épeiche* ;

2° adjectif déterminant le générique (type : *bruant jaune*) ; comp. *pic vert* ;

3° complément prépositionnel introduit par *à* ou *de* (type : *bruant à gorge brune*, *b. des haies*) ; comp. *pic à dos blanc*.

Si notre *pic mar* ne s'accommode pas de ces distinctions, c'est qu'il est mot simple et non mot composé. L'esprit de système qui se trouve à l'origine de la division de *pimar* (et variantes) en *pic mar*, analogique de celle de *pivert* en *pic vert*, nous a valu ce pseudo-composé, dont seul le premier terme est motivé.

##### 5. 'pic mars' 'grand pic noir (*Dendrocopus martius* L.)'

Il n'a pas été question jusqu'ici de l'acception 'grand pic noir' que semble avoir possédé 'pic mars' en sus de sa signification courante 'pic vert'. Le sens 'Schwarzspecht' est, notons-le, le seul sens que Meyer-Lübke (REW<sup>3</sup> 6484a) et, à sa suite, Gamillscheg<sup>1-2</sup> (s. v. *pic*) assignent au « fr. » 'pic mars'. On a vu au début de cet exposé (cf. § 2.1.) la per-

<sup>(79)</sup> B. CALLEBAUT, *op. cit.* 128-9.

plexité de Wartburg devant ce problème, qu'il résout d'une façon quelque peu expéditive.

### 5.1. Origine du sens.

Le pic vert et le grand pic noir sont deux espèces très différentes, entre lesquelles une confusion est impossible. Le français 'pic mars' 'grand pic noir' doit s'analyser comme un calque de l'appellation scientifique de cette espèce dans la classification linéenne, qui est *Picus martius* (*Dendrocopus martius* dans la systématique actuelle).

Cette signification de 'pic mars', savante, aura la vie très brève. Apparue dans la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> s., elle s'éteindra avec le premier quart du siècle suivant, époque qui voit naître, rappelons-le, la signification moderne de *pic mar*. On trouve la signification 'grand pic noir' dans l'*Encyclopédie*, où : « *pimar*, *pieumart*, grand pic noir, *picus maximus niger* » (12, 627) voisine avec la synonymie traditionnelle : « pic verd, pivert, *pic mars*, *picus viridis* » (12, 543), puis dans les dictionnaires d'histoire naturelle de Valm 1780-1791 (*pimar*), dans le NDHN 1803-18 (*pic-mart*, *pimart*), en dernier lieu dans le DSN 1826 (*pic-marc*, *pic-mars*, *pic-mart*).

### 5.2. Lat. cl. *picus martius* signifie-t-il 'pic noir' ?

Le choix de *martius* dans l'appellation scientifique latine est-il motivé ? En d'autres termes, Linné a-t-il nommé le pic noir *Picus martius* parce que cette lexie possédait déjà ce sens dans les textes antiques ?

Plusieurs latinistes modernes ont soutenu que l'appellation plinienne se rapportait déjà à cette espèce déterminée.

Pour Keller, que suit Wartburg<sup>(80)</sup>, et pour Steier<sup>(81)</sup>, la huppe ou la crête (*cirrus* Pline, *crista* Placidus) que mentionnent deux textes relatifs au *picus martius* (Pline) et au *dryocolaptes* (Placidus), permet d'identifier à coup sûr le grand pic noir (*Dryocopus martius* L.).

Dans une note additionnelle à l'article de Lindsay sur les noms d'oiseaux apparaissant dans les glossaires latins, d'Arcy Thompson explique les deux passages de manière simple et convaincante :

*dryocolaptes*. The description of the « *crista quam in modum galli habet* » [in extenso : « *dryocolaptes, avis quae in capite suo in modum galli cristam habet* » Placidus, D 16] is scarcely accurate ; but it is sufficiently explained by the red patch or plume on the head of the green or black woodpecker ; cf. Plin. XI, 44 (37) *cirros pico quoque Martio (dedit natura)* <sup>(82)</sup>.

L'ouvrage sur les noms d'oiseaux latins d'André, qui se fonde sur une documentation très étendue, n'apporte pas de solution définitive au problème du sens de *picus Martius* :

L'existence d'un *picus Feronius*, qui en [scil. du *picus Martius*] est distinct, fait supposer que *picus Martius* a pu désigner une espèce particulière et non le genre en entier. Si a. fr. *pic mars*, *pic mart* sont des noms génériques (H. Naïs, *Les animaux dans la poésie française de la Renaissance*, p. 230), Meyer-Lübke, § 6484 a donné *pimart* comme nom français du pic noir (*Dryocopus martius*), de beaucoup le plus grand de tous les pics, et le seul un peu huppé <sup>(83)</sup>.

<sup>(80)</sup> V. ci-dessus, n. 15.

<sup>(81)</sup> A. STEIER, article *Specht* dans *Real-Encyclopädie der Altertumswissenschaft*, III A<sup>2</sup>, 1546 sv. (spécialement, pour l'identification des espèces, 1547).

<sup>(82)</sup> W. M. LINDSAY, *op. cit.* 17.

<sup>(83)</sup> A. ANDRÉ, *op. cit.* 130.

### 5.3. Lat. cl. *picus martius* signifie-t-il 'pic vert' ?

Dans les paragraphes qui précèdent, nous avons tâché de montrer que 'pic mars' n'a jamais été terme générique dans les parlers gallo-romans (si ce n'est dans un livre de Pierre Belon du Mans), que la signification 'pic noir' qu'il a possédée à la charnière des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> s. est savante, que le sens du mot dans la langue commune, chaque fois qu'il peut être déterminé avec précision, est 'pic vert'. On peut se demander si ce n'était pas déjà le sens de la locution latine d'où est issu notre mot.

On notera avec curiosité que la fameuse huppe du pic noir n'est mentionnée que dans les travaux philologiques ; on n'en trouve aucune trace dans les descriptions des ornithologues les mieux informés<sup>(84)</sup>. Par ailleurs, si *cirrus* est donné comme attribut du *picus martius*, *crista* qualifie l'ornement du *dryocolaptes*, terme qui ne signifie pas 'pic noir', mais 'pic'. Il est en effet un calque du grec *δρυκολάπτης*, littéralement 'perceur de chêne', qu'Aristote emploie comme terme générique<sup>(85)</sup>. L'interprétation de d'Arcy-Thompson, selon laquelle *cirrus* et *crista* désignent, de façon approximative, la calotte rouge caractéristique des pics mâles, paraît donc s'imposer.

### 5.4. Conclusion.

Pour clore ce paragraphe sur la motivation de l'appellation scientifique linéenne, on adaptera à notre sujet les conclusions que L. Bodson a tirées d'une étude exhaustive des désignations grecques et latines des ophidiens :

<sup>(84)</sup> V. en effet P. GÉROUDET, *op. cit.* 108 sv. ; R. VERHEYEN, *op. cit.* 101-2 ; *Handbuch der Vögel*, *op. cit.* 9, 964-89.

<sup>(85)</sup> Cf. D'ARCY W. THOMPSON, *op. cit.*, 93-4.

L'ensemble ainsi formé [scil. les connaissances antiques relatives à l'herpétofaune] a [...] constitué le premier réservoir d'informations et surtout de vocables que les systématiciens, dès le 18<sup>e</sup> s., ont en priorité exploité pour élaborer la nomenclature nécessaire à la description des Ophidiens. Très vite, les limites et les insuffisances de l'herpétologie antique qu'ils n'atteignaient souvent que par le biais de la traduction latine se sont imposées à eux [...]. On comprend dès lors pourquoi nombre de ces vocables ont été utilisés, dans la terminologie binominale, de manière purement conventionnelle<sup>(86)</sup>.

## 6. Relation entre «pic mars» et w. «pîmâye».

Au terme de cette analyse assez détaillée de la question soulevée par le sens du latin *picus martius* et de ses dérivés gallo-romans, il semble permis d'affirmer que le contenu sémantique de ces mots n'a pas le caractère diffus ou composite qu'on pouvait lui prêter après un examen superficiel.

Une fois ces faits établis, quel lien tracer entre «pic mars» et le wallon «pîmâye» 'bouvreuil' ? Le grand picidé au plumage vert-jaune et à la calotte rouge, le « creuseur d'arbre » (*arborem cavator*, Pline) a-t-il quelque point en commun avec le passereau au ventre rose et au chant mélancolique ? Le rapprochement paraît assez difficile, même si la carte 1474 de l'ALF révèle des confusions nombreuses du bouvreuil avec d'autres oiseaux, en particulier dans le sud, où le passereau est peu représenté<sup>(87)</sup>. Mais, soulignons ce

<sup>(86)</sup> L. BODSON, *Observations sur le vocabulaire de la zoologie antique : les noms de serpents en grec et en latin*, Documents pour servir à l'histoire du vocabulaire scientifique, 8, Publications de l'INALF, 1986, 65-119 (pour l'extrait cité, 84-5).

<sup>(87)</sup> Quelques exemples à partir de la carte ALF 1474 :

1° (bec croisé des sapins) PyrOr. *pika piñas* (p 798). Littér. «pique-pignes ('pommes de pin', FEW 8, 520b PINEUS)» ; ajouter FEW 8, 460a \*PÏKKARE, en comparant MISTRAL *pêço pigno* 'bec croisé', littér. «pièce ('brise')-pigne». C'est cette glose qui est exacte, et non celle d'ALIBERT 'espèce de bouvreuil', cf. FEW 8, 334a \*PETTIA ;

fait important : le bouvreuil est un oiseau fréquent et bien connu à l'est du domaine wallon !

2° (engoulement) Isère <sup>1</sup>chauche-bot<sup>1</sup> (p 829). Proprement 'foule-crapaud'. V. FEW 2/1, 64a CALCARE, ainsi que MISTRAL *chauco-grapaut*, *chauco-garri* ('rat') 'engoulement' ;

3° (fauvette) HPyr. <sup>1</sup>trauca-sega<sup>1</sup> (p 688). Proprement 'troue-sega (= haie de ronces, FEW 11, 369 SECARE)'. V. aussi HPyr. <sup>1</sup>trauca-sega<sup>1</sup> 'fauvette' (ALF 565 p 689), et comparer PALAY *trauque-sègues* m. 'perce-haie, troglodyte et fauvette babillarde'. FEW 13/2, 231b \*TRAUCUM ;

4° (bruant ?) Hérault *bartasye* (?) (p 766). Proprement 'qui habite les *bartas* ('buissons, halliers', FEW 1, 262b \*BARROS)'. V. Aveyr. *bor-tossiè* 'bruant fou' FEW, l. c. ;

5° (proyer ?) BRhône *tiridas* (?) (p 871). Comparer les désignations du proyer classées sous TRI-1, FEW 13/2, 249b et lang. *térido* FEW 21, 227b ;

6° (moineau) Hérault *paseru* (p 779). Littér. <sup>1</sup>passeron<sup>1</sup>, FEW 7, 728b PASSER ;

7° (verdier) Landes *bardūn* (?) (p 682). Littér. <sup>1</sup>verdon<sup>1</sup>. Comparer PALAY *bèrdou*, *bardou* (« en Gascogne maritime ») 'verdier', insérés FEW 14, 512b VIRIDIS ; — Vienne *verdwā* (p 507). Dér. en -iscu du même radical, cité avec le sens 'verdier' FEW, l. c. ;

8° (pie-grièche) Loire *darneya* p. 868, Rhône *darneya* m. (p 818). Littér. <sup>1</sup>darne-agace<sup>1</sup>, FEW 15/1, 7b AGAZA. V. aussi l'altération Largentière *parnaga* 'bouvreuil' FEW 21, 925b. La même confusion se produit dans Châtel *gri pandar* s. [m.] 'bouvreuil' FEW 21, 225b : <sup>1</sup>pendard<sup>1</sup>, proprement 'bourreau', est bien attesté au sens 'pie-grièche' FEW 8, 176a PENDERE, et <sup>1</sup>gris p.<sup>1</sup> désigne spécialement la pie-grièche grise (*Lanius excubitor* L.).

9° Dans la documentation que nous avons consultée, la confusion (ou le rapprochement) entre le bouvreuil et le pic ou le grimpereau est attestée à deux reprises : PyrOr. *pikè soks* (p 796). Littér. <sup>1</sup>pique-socs<sup>1</sup> ('troncs', FEW 13/2, 349 \*TSUKKA), à ajouter FEW 8, 460a PĪK-KARE ; — 2° Vosgesmér. *pikā d môtēn* BlochParl (en une région où le type <sup>1</sup>picard<sup>1</sup> connaît les sens 'pivert' et 'grimpeur'), cf. FEW 8, 432a PICUS.

### 6.1. Désignations belgo-romanes du bouvreuil.

Cherchons donc dans une direction différente et laissons-nous guider par les autres noms wallons de l'oiseau.

Alors que, dans certaines régions de France, on fait une chasse sans merci à l'oiseau que l'on dénomme 'ébourgeonneur' <sup>(88)</sup>, parce qu'il menace la récolte des fruits, le bou-

(88) Quelques exemples de dénominations fondées sur cette motivation :

1° sur 'bourre' (FEW I, 638a BURRA), 'pique-b.' : Aveyr. *piko bure* (p 727) (= *id.* ALMC p 46). V. VAYSSIER (Aveyr.), qui mentionne *bourrayre*, Causse *debourrayre* (inséré FEW, l. c.), Millau *pico-bourre*. Aj. le composé FEW 8, 457b-458a \*PĪKKARE ; — sur le dérivé 'bourron' (FEW, l. c.), 'bourronnaire' Corrèze *éburuneiri* (ALAL p 42), 'desbourronnaire' Corrèze *diburunairi* (ALAL p 30). Aj. FEW, l. c. ;

2° sur 'bourgeon' (FEW I, 645b \*BURRIO), 'bourgeonnier' : Corrèze *burdzu ñe* (p 710) ; 'esbourgeonneur/-aire' : Sarthe, EureL., LoirCh., 'esbourgeonneur', Vienne *id.* (ALO, p 4), Corrèze 'esbourgeonnaire' (ALAL p 41). FEW I, 646a ;

3° sur 'bouton', 'boutonnier' : LoireInf. *butōnê* (p 446), Vendée *butune* (p 448). V. aussi, par confusion, MaineL. *butoñe* 'pinson' (ALF 1018 p 415) ; — 'esboutonnaire' : Dordogne (ALAL 68) ; — 'coupe-boutons' SaôneL. (p 909). Comp. ang. *casse-boutons*, FEW 15/1, 223a \*BOTAN ;

4° sur 'brout' (FEW 15/1, 315a BRUST) : gasc. *poude-brout* (FEW 9, 622b PUTARE, d'où *pouda* 'élaguer (les arbres), ébourgeonner') ; le gasc. connaît aussi 'pique-brout' : *pico-brout* PALAY (cf. MISTRAL *id.* sans localisation). Aj. FEW 8, 457b-458a \*PĪKKARE ;

5° sur 'courçon', fr. *écossonneux* ROLLAND, *Faune* (d'après SALERNE). Comme indice de localisation, cf. frm. *cosson* 'nouveau sarment que donne la vigne après qu'on l'a taillée' (FEW 2/1, 1583a \*CURTIARE, et n. 3 expliquant le *ss* [*< rs*] par l'emprunt du mot au sud) ;

6° de 'prun' 'prunier', 'pèle-p.' : Corrèze *pyalu pru* (p 991). Comp. *pru* 'prunier' (ALF, p 608, 609) et déplacer le composé de FEW 8, 417a PĪ- à 8, 488a PILARE.

Pour la documentation des deux dernières notes, cf. ALF 1474, ALIFO 460, ALMC 316, ALAL 418.

vreuil est bien aimé en Wallonie : on y apprécie son chant triste et doux et l'éclat de sa livrée. Aussi le capture-t-on au moyen de grands filets, pour l'élever en cage ou en volière.

Son petit cri plaintif, très caractéristique, motive plusieurs des dénominations wallonnes : l'oiseau est appelé *huflá*, *huflot* littéralement 'sifflard', 'siffлот' (région de Verviers) <sup>(89)</sup>, *tu*, onomatopée rendant un son flûté (région de Marche) <sup>(90)</sup>, *pîló*, var. *pîlot*, dérivés en 'ard' et en 'ot' de *pîler* 'piauler (animaux); piailler pour quémander, gémir (enfants)' <sup>(91)</sup>.

## 6.2. 'pîler' et 'pîmer'.

Cette dernière appellation surtout se révèle intéressante, parce que, géographiquement contiguë de la désignation qui nous retient (v. la carte de la p. 67), elle lui est analogue sur les plans phonique et morphologique. Les deux mots commencent en effet par la syllabe [pî-], qui a pour origine, comme dans *pîler*, *pîló*, *pîlot*, le radical onomatopéique pî- ; ils se terminent tous deux par le suffixe péjoratif 'ard' (var. 'ot', suffixe diminutif, dans *pîlot*).

Parallèlement à *pîler*, que caractérise l'élargissement en -l- du radical, existe un verbe 'pîmer', où l'élargissement est en -m-. Attesté dans l'*Odyssée* de Salomon Certon (*pîsmans* 'piaulants (chiens)' <sup>(92)</sup>), auteur né à Giens (dans l'Orléanais), puis dans Cotgrave 1611, le mot est aujourd'hui

<sup>(89)</sup> FEW 11, 568b SIBILARE.

<sup>(90)</sup> Inséré FEW 21, 225b, ce mot devrait être classé FEW 13/2, 384a TU-.

<sup>(91)</sup> FEW 8, 418a PĪ-.

<sup>(92)</sup> Cf. A. DELBOULLE, Romania 33, 1904, 594, qui date la mention du 16<sup>e</sup> s. et FEW, l. c., où apparaît la date 1604, qui est celle de l'édition de l'*Odyssée*.

connu, d'après les matériaux du FEW (8, 418a), par certains parlars bretons (Blain, Loire-Inf.), poitevins et centraux, dans l'est de la Bourgogne (Ligny, Yonne) et le sud de la Champagne (Messon, Aube). Son sens est 'piauler' ou un sens dérivé de ce sens primitif, 'gémir (des chiens)', 'se plaindre (des enfants)'.

La définition que Musset (source de « saint[onguais] » dans FEW) donne de *pîmer* et de *pîmard* mérite qu'on s'y arrête :

*pîmer*, pousser des cris plaintifs en parlant des enfants ; crier en imitant le cri des chiens qui se plaignent ; se dit du chien qui crie quand il demande, d'un enfant qui pleurniche pour obtenir quelque chose ; en général, se plaindre : *Qu'a-t-i don à pîmer ?* ; — *pîmard*, qui pousse des cris plaintifs.

Le parallélisme avec les mots liéq. *pîler* et *pîlâ* est remarquable ; comparer en effet la définition du DL :

*pîler*, piailler (pour quémander) : *i pîle* (ou *-êye*) *po-z-avu'ne tête* ; — *pîlâ*, *-âde*, piailleur : qué p. ! I s' plint todi !

### 6.3. «pîmâye» = «pî-m-ard».

Le rattachement de «pîmâye» au radical onomatopéique PR- établirait une unité motivationnelle au sein des désignations wallonnes du bouvreuil : quatre mots s'expliqueraient en effet par la tonalité particulière de son chant, et les deux plus répandues, dériveraient de PR-, radical onomatopéique calquant un cri plaintif.

### 6.4. Existence de «pîmer» en wallon ?

La pièce qui manque pour affermir l'hypothèse est une attestation de «pîmer» ou de «pîmard» avec une signification semblable à celle de «pîler», «pîlard», répartis aujourd'hui sur l'ensemble du domaine wallon. Ce relais est peut-être offert

par le mot *pîmâr*, *pémâr*, du dictionnaire manuscrit d'Ovi-fat [My 3] de F. Toussaint :

*pîmâr*, voy. *pémâr* ; — *pémârd*, f. -*âde*, méchant garnementé (syn. *afronté* ['impertinent, grossier'], *mâ-torné* [littéralement 'mal tourné'], *mâ-péné* [littéralement 'mal peigné', 'impertinent, grossier'], etc.) : *Saké p. què t'ès, djè t'rârè*.

En admettant un glissement de sens de 'enfant piailleur et plaintif' vers 'enfant méchant', ce mot de la marche orientale du domaine wallon conserverait une trace du sens primitif de 'pîmard'.

### 7. Conclusion.

Le long développement qui précède aboutit à une conclusion que l'on jugera peut-être ténue, voire décevante : celle de rattacher au radical onomatopéique *PI-* une poignée de formes wallonnes auxquelles on assignait une plus noble origine, puisqu'on les faisait remonter à l'expression plinienne *picus martius*.

Le raisonnement lui-même, qui s'est efforcé d'asseoir cette hypothèse étymologique, a peut-être apporté un peu plus. En précisant la signification de *PICUS MARTIUS* et de ses dérivés romans, il a conclu à une unité sémasiologique qui ne ressortait pas des études antérieures. Par ailleurs, en analysant en 'pî-m-ard' le nom liégeois du bouvreuil, 'pîmâye', il a décelé une unité onomasiologique à l'intérieur des désignations proprement wallonnes de ce passereau : dans une aire non négligeable de la Gaule romane, le bouvreuil est l'« oiseau geignard ».

Marie-Guy BOUTIER

Chargée de recherches au FNRS

Sommaire

1.1. W. «pîmâye»: répartition et formes	66
Carte	67
1.2. W. «pîmâye» 'bouvreuil' = fr. «pic mars» 'pic'	66
1.3.1. Parenté formelle de «pîmâye» et de «pic mars»	68
1.3.2. W. -mâ(r) ≠ «mars»	70
1.4. La question du sens de «pic mars»	70
2.1. L'article pĪCUS du FEW	71
2.2. Langue générale et langue scientifique	72
3. «pic mars», terme de la nomenclature ornithologique	74
3.1. L'article <i>pic mar</i> de l' <i>Index des noms d'oiseaux en français</i> .	74
3.2. Étymologie de «pic mars»: historique	76
3.3. <i>Pic mar</i> , t. d'ornith., ' <i>Picus medius</i> L'	77
3.4. Origine du sens	78
4. «pic mars» 'pic vert ( <i>Picus viridis</i> L.)'	79
4.1. Représentants dialectaux	79
4.1.1. L'aire normande	79
4.1.2. L'aire champenoise	80
4.1.3.1. Les attestations languedociennes	80
4.1.3.2. Source de Gary	81
4.2. «pic mars» en ancien et en moyen français	83
4.2.1. Textes d'archives	83
4.2.2. Textes littéraires	84
4.2.3. Textes métalinguistiques	86
4.2.4. Textes scientifiques	88
4.2.4.1. Attestation de «pic mars» chez Belon	89
4.2.4.2. Les sens de «pic», «pic vert», «pic mars» chez Belon	89
4.3. Analyse de la documentation	90
4.3.1. Détermination spatiale	90
4.3.1.1. Localisation des attestations	90
4.3.1.2. «pic mars» terme régional	90
4.3.2. Analyse sémantique	91
4.3.2.1. «pic mars» terme générique ?	91
4.3.2.1.a. Le cas de <i>pyvert noir</i> 'pic noir'	92
4.3.2.1.b. Le cas de <i>pimart jaune</i> 'loriot'	93

4.3.2.2. La taxinomie de Belon . . . . .	95
4.3.2.3. L'héritage de Belon. . . . .	95
4.3.2.4. Conclusion. . . . .	97
4.3.3. Analyse syntaxique . . . . .	97
4.3.3.1. [pic mars], composé roman ? . . . . .	97
4.3.3.2. [pic mars] < PĪCUS MARTIUS, composé latin. . . . .	98
4.3.3.3. Frm. <i>pic mar</i> , pseudo-composé . . . . .	98
5. [pic mars] 'grand pic noir ( <i>Dendrocopus martius</i> L.)' . . . . .	99
5.1. Origine du sens . . . . .	100
5.2. Lat. cl. <i>picus martius</i> signifie-t-il 'pic noir' ? . . . . .	100
5.3. Lat. cl. <i>picus martius</i> signifie-t-il 'pic vert' ? . . . . .	102
5.4. Conclusion . . . . .	102
6. Relation entre [pic mars] et w. [pîmâye] . . . . .	103
6.1. Désignations belgo-romanes du bouvreuil . . . . .	105
6.2. [pîler] et [pîmer]. . . . .	106
6.3. [pîmâye] = [pî-m-ard] . . . . .	107
6.4. Existence de [pîmer] en wallon ? . . . . .	107
7. Conclusion . . . . .	108

## wall., lorr. *guinde*, -é-

Warburg classe sous all. winde (FEW 17, 588a) gaum. [LIÉG.] *guinde* latte étroite et longue, Moselle [ZELIQZON] *guinde* tringle et Courtisols [Marne] *guinde* petite barre de bois. Ces termes, tant par le sens que par la forme, détonnent dans cet article où figurent notamment l'anc. liég. *wende* rame à tendre les draps, les noms wall. du cric (liég. arch. et mont. *win.ne*, verv. *wêne*, nam., niv., etc. *wigne* ...), le dérivé liég. *windê* mèche du vilebrequin.

Dans le commentaire de *Li crawieûse agasse* de J. Calozet (Nos dialectes, n° 10, 1945, p. 123, n. de la p. 12), J. Haust émet, pour expliquer le subst. *guinde* d'Awenne Ne 9 (v. ci-dessous), une autre hypothèse : « Prob<sup>t</sup> altéré du fr. *quimpe* ».

La suggestion de Haust n'a pas été retenue par Wartburg ; et même, la mention d'Awenne, qu'il paraît difficile pourtant de séparer de celles que nous avons citées en commençant, n'a pas, sauf erreur, été reprise dans le FEW, pas plus que d'autres attestations wallonnes représentant, selon toute apparence, le même type lexical.

En Belgique romane, en effet, *guinde* (ou une variante dénasalisée *guède*) a été noté à plusieurs reprises, de façon un peu dispersée, de sorte qu'on ne sait pas s'il couvre vraiment une zone étendue ou si ses points d'émergence ne sont que locaux. Quoi qu'il en soit, les îlots où son existence a été signalée s'échelonnent du gaumais au liégeois, en passant par le sud-wall. et le namurois. Passons-les en revue, tous sens confondus, en progressant du sud vers le nord :

Vi 5 Chassepierre *guinde*, f., petite bande d'étoffe ; petite latte servant à border, à renforcer une bordure (J. MASSONNET).

Vi 19 Tintigny *guinde*, f., latte étroite et longue (E. LIÉGEAIS, BSW 41, 167).

Vi 34 Saint-Léger *guinte*, f., planche longue et étroite : *clôwéy n~ à in-uch* clouer une ~ à une porte (Glossaire ... S<sup>t</sup>-Léger).

Ne 9 Awenne *guinde* bande étroite et régulière (de terre, d'étoffe, de couleur). Glose de J. HAUST. Dans le texte de J. CALOZET, *Li crawieûse agasse*, p. 12, le t. figure dans le contexte suivant (nous traduisons) : « Il saisit de gros ciseaux, ramasse un morceau de zinc (...) et se coupe là-dedans une étroite *guinde* qu'il tourne sur le bout de son petit doigt ».

Ne 38 Jehonville *âner à guintes* repasser avec la herse, le rouleau, sur les traces du précédent passage ; *roûler à guintes* repasser sur les traces du passage précédent (J. BOULARD, *Enquêtes sur le parler d'une commune ardennaise : Jehonville*, mémoire de licence, Univ. de Liège, 1960, pp. 79 et 89).

Ne 47 Longlier *guinde* (syn. *tringue*) mince latte de bois (J.-M. PIÉRET, *Etude dialect. et ethnogr. sur la commune de Longlier. La maison rurale*, thèse de doctorat ms., Univ. de Louvain, 1972, pp. 230-1, 291).

Ne 48 Juseret (Bercheux) *guinde* (ou parfois *clé*) garrot, tortoir de la scie (M. STRÉPENNE, *Etude sur le vocab. concernant le travail du bois à Bercheux*, mémoire de lic., Univ. de Louvain, 1964, p. 126).

Ma 1 Marche *guinte* fine triangle en bois (O. VERDIN).

Ma 51 Tenneville *guinde* latte de bois (M. FRANCARD, *Le parler de Tenneville*, t. 2, ms., p. 383).

B 1 Bastogne : comme à Tenneville (d'après M. Francard).

D 85 Hour et D 99 Lavaux-S<sup>te</sup>-Anne *guinde* rouleau de foin (ALW 9, p. 355b).

Ph 33 Morville *guindes* coulisses de tiroir (Q. 1059 de l'Enquête de J. HAUST pour l'ALW). A D 101 Hour, on dit *tringue*.

Ph 45 Cerfontaine *guinde* bande de fer plat ou de bois : *mète ène ~ pou fé batéye* (A. BALLE).

Na 1 Namur *guinde*, f., côteret de l'aile du moulin à vent (PIRSOUL).

Ve 39 La Gleize *guinte*, f., liseré qui suit la couture extérieure d'un pantalon ; syn. *bate* (L. REMACLE, *Gloss. de La Gleize*).

L 87 Flémalle, W 66 Haneffe, W 39 Remicourt *guête* bordure d'étoffe, de lambris, de tapis (DFL 57). Je n'ai pas retrouvé dans l'enquête de

Haust pour l'ALW la mention de L 87 ; les deux autres viennent de la q. 1188 (« lisière ») : W 39 *guête* d'une étoffe, d'un lambris, W 66 d'un tapis.

W 42 Kemexhe *guête*, noté à la q. 826 (« ruban ») de l'ALW ; mais le sens pourrait être 'lisière', comme aux points précédents.

Le fr. *guettes* employé par A. PUTERS (*Le pan de bois*, pp. 16 et 22) pour désigner les pièces obliques des murs en pans de bois semble être une adaptation du même mot. Il faudrait vérifier si cet emploi technique connaît une certaine diffusion dans le vocabulaire des architectes et des historiens de l'art.

La vingtaine de mentions qu'on vient d'aligner prouve que le terme n'est pas rare. Mais tant la diversité de ses sens que l'étroitesse des aires où il a été relevé — manifeste dans l'enquête de Haust, implicite par le silence de beaucoup de lexiques (Léonard, Hostin, DL, Wisimus ...) — empêchent qu'on ne considère *guinde* comme vraiment bien implanté en Wallonie. Plutôt que des vestiges d'une vaste aire décousue par le temps, je suis tenté de voir dans la vingtaine d'émergences connues des points de fixation sporadiques en patois d'un terme probablement assez récent et d'origine étrangère.

L'initiale *gu-*, d'ailleurs, trahit l'emprunt. Devant *è, i, in*, cette consonne n'apparaît guère en liégeois, et, en dehors de termes onomatopéiques, que dans des mots en *g-* empruntés assez tardivement au français (*guère* guerre, *guète* guêtre, *gueûleton*, *guichèt*, *guide*, *guimôve*, *quinguète*) ou au germ. (v. DL *queûte*, *quilitte*, *quimène* ...).

L'étymon germ. *winde* avancé par Wartburg pour expliquer le gaum. *guinde* ne peut phonétiquement convenir pour cette forme, comme pour les autres formes wall., que si on suppose une introduction indirecte par le détour du fr. *guinde*. Ce n'est pas impossible, mais en ce cas, le germ.

*winde*, en tant que tel, n'aurait plus rien à voir avec les formes belgo-romanes.

Pour admettre l'explication de Wartburg, il faudrait qu'elle s'impose aussi sémantiquement. Mais « comment rattacher 'mince latte, tringle' [de Ne 49] à 'cric, appareil de levage' ? », se demande J.-M. PIERRET (*o.c.*, p. 231, n. 1). M. FRANCARD (*o.c.*, 384) trouve, quant à lui, le glissement de sens assez naturel :

Sémantiquement, le passage entre les acceptions signalées ci-dessus [afr. *wende* rame à tendre les draps ; lorr. et fr. comtois *vwindre* cric, et w. *guinde* latte de bois] est favorisé par le sème commun, qui apparaît explicitement à Awenne [Ne 9], ainsi qu'à Bercheux (où ce mot désigne le tortoir de la scie) : il nous paraît acceptable de passer de l'idée de tension (par torsion) à celle de pression (par levier) ; le même développement est observé pour *splinke*, lequel désigne un objet mince (et même flexible), qui peut être utilisé comme garrot.

J'avoue ne pas percevoir exactement ce « sème commun qui apparaît explicitement à Awenne et à Bercheux ». Le passage du sens 'rame à tendre les draps' (*wende*) à celui de 'cric, appareil de levage' (*vwindre*) n'est pas en cause ici, le problème étant précisément de savoir si *guinde* se rattache aux deux autres termes. Seule, la mention de Bercheux pourrait appuyer le raisonnement ; mais n'est-ce pas parce que l'accent est mis sur un sème secondaire ? Si, partant des mentions dinantaises, on insistait sur la notion 'foin', on chercherait dans une tout autre direction, et peut-être trouverait-on un étymon plausible. Si variés et si curieux que puissent être les changements sémantiques, on admettra qu'ils ont plus de chances d'être vraisemblables s'ils sont mineurs et s'ils expliquent facilement un grand nombre de formes.

Si j'examine sous le rapport du sens les mentions belgo-rom. de *guinde*, je suis frappé, quant à moi, par la récurrence de la notion « bande étroite, bordure ». Qu'on l'appli-

que à du tissu, du bois, du fer, un terrain, du foin, la notion est présente (explicite ou implicite) dans chaque cas ; et les sens qui sont les plus éloignés l'un de l'autre ne le sont, me semble-t-il, que parce que la lexicalisation a fixé certains emplois à des contextes particuliers (liseré de pantalon ; latte de bois ; tortoir de scie ; rouleau de foin). Plutôt qu'un jeu sur les idées de tension et de pression, qui est peut-être à l'œuvre dans les dérivés de *winde*, c'est l'idée de « bande étroite » qui, selon moi, constitue le point commun de toutes les formes wall. et qui permet de les rassembler en un ensemble qui, malgré les variantes superficielles qu'on a dites, est distinct de celui où se situe le fr. *guinde* appareil de levage.

Ni la sémantique ni la phonétique n'appuient donc, à mon avis, le classement de Wartburg. L'hypothèse émise par Haust à propos de la mention d'Awenne : « prob<sup>t</sup> altéré du fr. *guimpe* » me paraît nettement préférable. É. LEGROS (ALW 9, 357b) et L. REMACLE (*Gloss. La Gleize*) y renvoient tous deux, avec la même prudence que Haust (« doit être altéré de *guimpe* » É.L. ; point d'interrogation L. R.). J.-M. Pierret, lui, ne la trouve « guère plus satisfaisante » que celle de Wartburg. J.-M. Francard, bien qu'il penche pour l'étymon du FEW, envisage la possibilité d'un croisement entre fr. *guinde* 'cric' et *guimpe*.

Sémantiquement, même si elle n'est pas aussi fondée qu'on le souhaiterait, l'explication de wall. *guinde* par fr. *guimpe* est plus facile à admettre que la précédente : de 'pièce de toile couvrant le visage et le col', on est passé en fr. à 'fichu en dentelle ou en guipure', 'ruche ou volant de dentelle qui dépasse de l'extérieur d'un décolleté de robe ...', etc. (FEW 17, 586b). Un sens 'bordure de tissu' est plausible (v. ci-dessus 'ruche ...') et paraît attesté (v. mentions liéq. anciennes, ci-dessous) ; de là, 'petite bande

d'étoffe' (Vi 5 ; Ne 9 ; W 39), 'liseré de pantalon' (Ve 39), puis 'petite bande' en général, ou, à la suite de lexicalisations particulières, 'tringle (de bois, de fer)', 'rouleau de foin'...

Si des glissements de sens analogues à ceux qu'on suppose pour la Wallonie étaient attestés dans d'autres patois gallo-romans pour des représentants certains de *guimpe*, l'hypothèse de Haust deviendrait une certitude. Mais il faut reconnaître que cette confirmation fait défaut. Dans le nord-est de la Wallonie, du moins, le sens intermédiaire que nous supposons est-il attesté pour des mots qui nous paraissent représenter sans équivoque le type 'guimpe' :

a) verv. « *gueb* bordure, s.f., ornement de couleur qui entoure un mouchoir, etc. ; ce qui borde, ce qui entoure pour garnir, orner et fortifier. — Liseré, s.m., cordonnet brodé autour d'une étoffe, etc. — Rubanné, -e, adj. [?], rayé de bandes longitudinales autour d'une étoffe, d'un mouchoir, etc. — Liteau, s.m., raie rouge ou blanche au linge de table, raie colorée qui traverse un tissu d'une lisière à l'autre (Lobet).

Cet article prolix (et, à certains égards, étonnant : v. « adj. » !) est résumé dans le *Dictionn. étym.* de Grandgagnage et fait l'objet de ce bref commentaire : « Connexe avec fr. *guiper* ? ». Suggestion non retenue par Wartburg, qui classe cette forme dans les mots d'or. inconnue (FEW 21, 540b). Il faut lire *guébe* ou mieux *guépe* [*gép*] (comp. Lobet « *guebaur* guimbarde), forme de *guimpe* normalement dénasalisée en verv.

b) My 6 Faymonville *guéme*, f., guipure, dentelles en bordure (BSW 50/2, 569, où il est rapproché de malm. *guimpe* et, curieusement, de VILL[ERS] et Sc[IUS] *guième* pierre de bordure d'un jardin) <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ce dernier est un emploi figuré du prénom 'Guillaume' ; cf. J. WARLAND, *Glossar*, 110 ; aj. à FEW 4, 306b.

On ajoutera peut-être ces exemples liégeois anciens, bien que le sens précis soit difficile à établir ('guipure' ? 'lisière' ?) :

- 29.6.1670 une grise cotte avecque des *gimbes* (G.F. Pauwea) ;
- 29.11.1700 une juppe de feradinne noire avec *gimpes* (Caverenne) ;
- 19.11.1732 quatre braieres [*brâyîre* volant de cheminée ou tour de ciel de lit] de *geimbres* (G.L. Leonis) ;
- 19.11.1754 vingt deux aulnes et trois quartes de *guympre* en deux coupons à un sous et demy l'aulne (N. Hauzeur) ;
- 13.10.1757 1 juppe de toile croisée avec une *gimbe* embas (S. Magnée) ;
- 30.12.1757 1 corset avec une *gimbe* bleue (Id.) ;
- 24.2.1778 sa juppe de site [s. de tissu] à *gueppe* (P.J. Rodberg) ;
- 13.1.1784 un négligé de coton bleu garni à *guimbe* (P.F.J. Thonus).

Phonétiquement, l'hypothèse de l'emprunt s'impose, à cause de la cons. initiale, de sorte que *guimpe* convient aussi bien que *guinde*. Pour la consonne finale (-t au lieu de -p), elle ne constitue pas un obstacle important. A côté de *guimp(l)e*, Wartburg (FEW 17, 580b \*wimpil) signale plusieurs formes à finale altérée : *guinfe* (ca 1590), *guimphe* (Cotgr 1611) et *guinte* (Herb F).

J'ai relevé également chez les notaires liégeois des formes en *-te*, *-de*, et même une forme en *-ge* [= *-dje*] <sup>(2)</sup>, qui paraissent bien être des variantes de *guimpe* :

- 18.4.1664 un gris cottillon bordé avec *kindes* (G.F. Pauwea 110) ;
- 22.8.1702 une cotte rouge à lingne avec *ginte* alentour (H. Bouxhée 62v<sup>o</sup>) ;
- 23.12.1729 une juppe de toskane rouge avec une *geinte* d'argent (N.A. Carlier) ;
- 13.11.1733 un paquet de *gaintes* — un paquet de frange et agreeement (J.N. Moreau) ;

<sup>(2)</sup> Comp. *spondje*, var. de *sponde* bord de lit (ALW 4, 181b). Godefroy a noté de 1463 (Arch. Meuse) *guinche*, *guynche* sorte de planche.

4.12.1750 [pour entrer au couvent] 2 douzaine de bandons et *ginges* : 2 douz. de bonet et begins (F. Fexha).

L'alternance entre *t* et *p* n'est pas sans exemples dans les patois wallons : *crête*, *-pe frette*, ALW 9, 114 ; *jate*, A 60 *jape* tasse, ALW 4, 285a ; *limpe* lente de pou à H 50 et B 4 ; = = To 99 *grain d'Alète*, d'Alep, ville de Syrie ; *pulpe* ou *pulte* pulpe, J. Renard ; Ne 60 *varlote* varlope (Enq. J. Haust, q. 969 ; mais f. douteuse) ; Liège 1-3-1740 dans l'estable de vache -- trois bacques et une [« creche », barré] *cret* Not. J.B. Ruwette (pour *crêpe* crêche, mangeoire) ...

Il est incontestable que *guimpe* a été emprunté par des parlers de Wallonie, sous les formes *guimpe*, *guépe*, *guéme* ; les documents d'archives nous invitent à le reconnaître également dans les formes *guinte*, *guète* °*ginge* [\**guintche*], qui en procéderaient par une altération purement phonétique ou à la suite d'une rencontre avec des termes phonétiquement et sémantiquement proches : comp. afr. *guite*, *guinte* 'bandeau frontal, voile dont les femmes se couvrent le visage ...' (FEW 17, 606a a. h. all. *witta*), afr. *guige*, *-che*, *guinche* ... 'courroie par laquelle on suspendait le bouclier au cou ...', 'ruban', etc. (FEW 17, 605a afq. \**withthja*).

Souvent cet emprunt n'aura été que momentané, mais ça et là, le terme s'est maintenu, notamment à la faveur de spécialisations sémantiques. Celles-ci, en mettant à l'avant-plan des aspects différents selon les régions (liseré de *pantalon* ; tringle de *bois* ; rouleau de *foin* ; etc.) ont eu pour effet d'offusquer, dans une certaine mesure, la valeur générale commune et originelle (« bord »). Peut-être faut-il rattacher à la même famille, en supposant qu'une évolution sémantique péjorative les a éloignées davantage du sens primitif, les formes dialectales suivantes : Rethel *grande guinde* femme de haute taille ; Sedan (Lecaillon, p. 13) *guinde* vieille voi-

ture ; pic. *id.* (R. DUBOIS, *Questionn. de l'Atlas ling. picard*, p. 84).

L'étymon proposé par Haust (*wimpil*, FEW 17, 586) me paraît, dans l'état actuel de la documentation, le plus satisfaisant. Il serait mieux assuré encore si on découvrait ailleurs des parallèles sémantiques et surtout si on pouvait déterminer avec certitude la nature de la consonne finale. En effet, l'argumentation qui précède suppose que le *t* de *quinte* est étymologiquement sourd comme l'est le *p* de *guimpe*. Mais on sait que le wall. assourdit régulièrement les consonnes finales de sorte que les graphies, anciennes comme modernes, qui peuvent être phonétiques ou hypercorrectes (v. en 1732 *geimbres* pour *guimpes*), ne nous sont d'aucun secours. Et il n'existe, à notre connaissance, pas de dérivés dans lesquels paraîtrait la consonne primitive<sup>(3)</sup>. Or, c'est un point capital, non pour choisir entre *wimpil* et *winde*, la sémantique nous faisant pencher nettement pour le premier, mais pour écarter toute parenté entre le wall. *quinte* et l'afr. *quinde* 'galon pour tenir les cheveux, les tresses'<sup>(4)</sup>. Avec une traduction inexacte ('coiffure de femme'), ce dernier terme est classé par Wartburg sous anord. *vinda*, où il est isolé dans ce sens.

Jean LECHANTEUR

<sup>(3)</sup> La question a été posée du rapport éventuel avec *guimpe*, *quinte* de *guimbire* 'morceau long et étroit (de terrain)' à La Gleize Ve 39, Wanne Ve 44, Ville-du-Bois (L. REMACLE, *Gloss.*), 'bande (p. ex. de tissu)' à Bihain B 6 (P. BOULANGER, *Aspects de la vie domestique à Bihain*, mém. de licence, Univ. de Liège, p. 162) : v. L. REMACLE, *l.c.*, qui, tout en envisageant cette possibilité, propose dubitativement un rattachement à *wimbire* (FEW 17, 595b mnd. *wintbergh*).

<sup>(4)</sup> V.A. LECOY *Mélanges ... A. Henry*, Strasbourg, Tralili, VIII, 1, 1970, pp. 118-119.



## MÉLANGES

### Notes critiques (\*)

45. *âlon*, *âlê*. — Le *Dictionnaire liégeois* donne, avec le sens 'échalas, spécial<sup>t</sup> perche à haricots', deux formes dérivées d'un même radical : *âlon* et *âlê*. Dans la note étymologique, Haust identifie le radical avec le m.h.all. *ahsel* (all. mod. *achsel*, épaupe). « L'échalas, explique-t-il, est considéré comme une épaupe sur laquelle s'appuie la plante grim-pante » ; il résume ainsi son article *âlon* des *Etym.*, p. 4.

Wartburg reprend cette étymologie telle quelle dans le FEW 15, 9b, sans formuler aucune objection. Il observe que « le simple n'est pas attesté en wallon » ; mais cela ne l'empêche pas d'entériner l'hypothèse de Haust.

La formation d'un dérivé roman sur un mot germanique qui n'a pas été lui-même emprunté est pourtant un phénomène surprenant : il ne peut guère se produire que dans un milieu bilingue ; sinon, il paraît indispensable que le mot germanique de base ait eu lui-même un sens analogue à celui du dérivé roman. Ni Haust ni Wartburg se semblent s'être demandé si *a(c)hsel* a signifié en allemand 'échalas'. A l'article *Achsel* du *Rheinisches Wörterbuch*, t. 1, p. 34, on ne trouve aucune mention d'un sens 'échalas'. En outre, parmi les composés de *Bohnen* signifiant 'échalas' énumérés dans le même dictionnaire, t. 1, p. 846a, aucun n'est formé avec *Achsel* : on a naturellement dans la liste *Bohnenstange*, littéralement 'perche à haricots', et, dans les autres com-

(\*) Pour les premières séries, voir *Les dialectes de Wallonie*, tomes 6 (1978), 8-16 (1980-1988).

posés, qui sont parallèles à *Bohnenstange*, le deuxième élément (-*stab*, -*stach*, -*stak*, -*steck*, -*stickel*) est toujours plus ou moins un équivalent de *Stange*. Dans ces conditions, l'explication du liég. *âlon* (-*ê*) par *a(c)hsel* paraît au moins sujette à caution.

L'examen des réponses à la question 201 de l'ALW, « Perche (pour haricots) ; échalas ; grande perche », montre qu'il faut chercher dans une autre direction. Dans la plus grande partie de la Belgique romane, c'est le type «perche» qui désigne l'échalas. À côté de «perche», on a les types suivants :

*âlon* (â-,...) W 30, 36, 42, 56, 63, 66 ; H 2, 8, 20, 21, 26, 27, 28, 42, 49 ; L 1, 35, 45, 50, 61, 66, 85, 101. || *âlê* (â-,...) D 34, 64, 103 ; H 45, 46, 50, 67, 68, 74 ; L 106, 113, 114, 116 ; Ve 45, 47 ; Ma 2, 3, 4, 9, 12, 19, 20, 24, 29. | « ôlê » Ma 1. | *ôlé* (-é:, -e:,...) D 45, 46, 91, 104 ; Ma 35, 36 (*ô<sup>n</sup>-*), 39, 43, 46, 50 (â-) ; Ne 9, 11, 14, 24 (*ô-*). || *âlia* D 30 ; H 53, 69. | *ôlia* D 25, 27, 58. || *hâlé* Ma 40 ; *hôle* Ne 31.

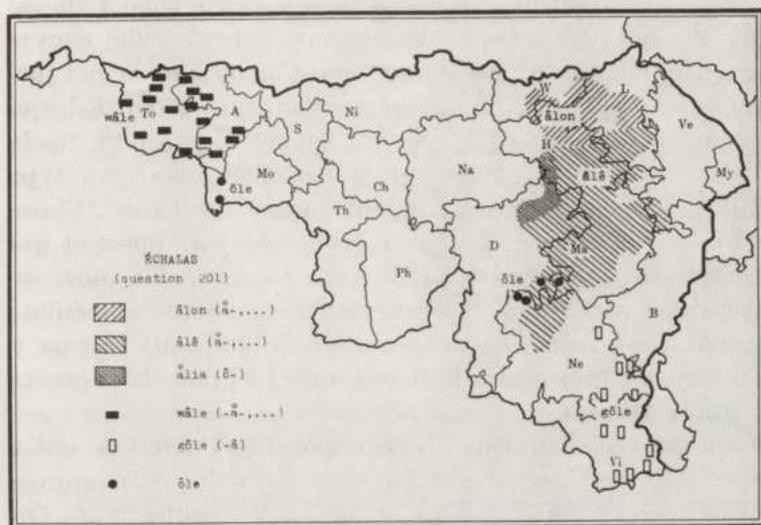
*wâle* (-â-, -a-, -o-,...) To 13, 24, 28, 37, 39, 43, 48, 58, 71 (*wâ:l*), 73 (*vê:l*), 78, 99 ; A 10, 12, 13, 18, 44, 50, 52, 55, 60.

*gôle* Ne 26, 49, 63, 76 ; Vi 1, 18, 22, 35, 36, 47. | *gâle* Ne 50.

*ôle* Mo 37 (noix), 64 ; D 101, 104 ; Ma 46 : Ne 4,5. | *ô/â* | No 5.

Dans ses « Textes d'archives liégeoises », E. Renard relève quelques formes anciennes de *âlon*, -*ê* qui remontent aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s. :

4.12.1655 « un *alay* de feves de Rome » C.J. Louveigné 84 ; 24.4.1656 « un *alon* de feve de Rome » ib. ; 9.9.1709 « perces de feves dittes *alays* » C.J. Esneux 74 ; 12.10.1711 « perches de feves ou *alays* » ib. (BTD 28, 241).



J. Lechanteur m'a aimablement communiqué 17 mentions de la forme en *-on* qu'il a notées chez des notaires liégeois et qui s'échelonnent de 1659 à 1729 :

24.9.1659 « les *ailons* des fevbes de Rome » Not. J.G. Rochart 104 ;  
 23.12.1665 « quinze faz d'*ailons* pour renclore » A. Dujardin 249 ;  
 27.12.1666 « perches az houblons et *aylons* » M. Herck ; 1668 « *alon* »  
 G. Servadon 367 ; 10.7.1669 « *ailons* » G. Hardy 50 ; 1671 « *aylon* » H. Et-  
 ten 36c v° ; 1671 « *alons* » G. Tombeux ; 1676 « 82 perses a houblons et  
 170 *ailons* de fevbe de Rome » J.R. Deltour ; 26.4.1676 « aux *aylons* ou  
 passeaux [w. *passé*, petit échalas] de fevbes de Rome » J. Ruffin ;  
 2.6.1676 « *ailons* » V. Donnea 104 v° ; 20.6.1676 « *ailons* » Id. 111 v° ;  
 12.6.1683 « *alons* » H. Destordeur ; 30.1.1684 « quand aux perses de hou-  
 blons et *alons* de fevbes de Rome » J. Léonard 95b ; 11.6.1688 « *ailons* »  
 A. Thonnart 139 ; 3.10.1693 « *aylons* » J. Léonard 39 ; 29.3.1716 « *allons* »  
 J.R. de Caverenne ; 9.5.1729 « *alons* » Id.

N.B. — Je n'ai retenu que quelques contextes typiques ou remarquables.

Le type *âlon* (suff. *-one*) occupe une petite zone à cheval sur W, H et L ; mais le type voisin *âlé* (suff. *-ëllu*) couvre une aire beaucoup plus grande, qui s'étend vers le sud jusqu'à Ne 31. Au sud de *âlé* apparaît un type *gôle* (*gâle*), qui est identique au fr. *gaule* 'perche, baguette' (< a. b. fq. *\*walu* 'verge' : FEW 17, 495a), et, à l'extrême ouest, un type *wâle*, qui est le correspondant picard de *gaule*. Chose curieuse, une forme *ôle*, qui avoisine *wâle* à l'ouest et qui en est une variante (v. FEW, *l.c.* : rouchi *waule*, *aule*), se trouve aussi à l'est, et précisément aux abords immédiats de *ôle*. On a même les deux mots à D 103 et Ma 46 : on y dit *ôle* pour la perche à haricots et *ôle* [-é:] pour la baguette à ramer les pois.

On ne peut douter que le *ôle* oriental soit réduit de *wôle* : le *w* a dû s'effacer devant *ô* comme il l'a fait en namurois dans *wôrder* 'garder' > *ôrder* et dans *wôfe* 'gaufre' > *ôfe*. On ne peut guère douter non plus qu'en D 103 et Ma 46, où *ôle* et *ôle* coexistent, *ôle* dérive de *ôle*. Cette explication vaut probablement aussi pour d'autres points qui connaissent *ôle*, mais non *ôle*. Mais est-elle applicable à *âlé*, à *âlon* et à leurs variantes en *â-*, et aussi à certains *ôle* qui peuvent être issus plus ou moins récemment de *âlé* ? Il est difficile de répondre à cette question par l'affirmative.

Le fq. *\*walu* aurait produit en liégeois une forme *\*wâle*, avec *w* initial comme en picard, et ce *w* se serait maintenu comme dans *wârder* (-â-), *wâmale*, etc. Pour rattacher *âlon* et *âlé* à *\*walu* 'perche', il faudrait donc admettre que le *w* initial a évolué d'une façon tout à fait exceptionnelle. Comme, d'autre part, aucune forme ancienne ne commence par *w*, on est obligé de renoncer à voir dans le radical des types *âlon*, *-ê* ... un équivalent du fr. *gaule*.

Haust évoquait, dans ses *Etym.*, p. 4, une explication toute différente de la sienne, et dont je n'ai encore rien dit : le radical *âl-* pourrait venir du latin *ala* 'aile'. Mais, écrit

Haust, « la protonique *â* s'oppose à un rapprochement avec le liég. *alète* 'ailette, aileron'. L'objection manque de pertinence : dans la famille des mots en *-ala*, on a souvent une différence de longueur entre le simple (*â*, *â* ...) et le dérivé (ep. *hâle*, *hâle* 'échelle', lat. *scala*, et *halète* 'petite échelle', etc.). Mais il arrive aussi que l'*a* soit long dans le dérivé comme dans le simple : à côté de *halète*, le DL donne, par ex., *hâlédje* 'escalade', *hâler* 'escalader', *hâleû* (terme de mine), qui ont *â* = *â*. *âlon*, *-ê* pourraient donc, phonétiquement, se rattacher à *ala* 'aile', tout comme *alète*.

Sémantiquement aussi, l'apparement est possible : comp., dans FEW 24, 282b, sous *ala*, frm. *aile* 'chacune des branches des arbres qui poussent de chaque côté des mères branches' (dep. Furetière 1685), HSav *âla de pesse* 'branche de sapin', et aussi, ib., 284b, mfr. *aleron* 'branchette' (1562-1660) et 285b, Ruffieu *âlû* 'branchu (du sapin)'. Les échelas évoquent surtout la forme des ailes quand ils sont inclinés et croisés deux par deux, comme au pays de Liège (v. DL 21a, fig. 11), beaucoup moins quand ils sont plantés verticalement et isolés, comme à La Gleize. Dans le second cas, le nom de 'perche' leur convient parfaitement (La Gl. *péce à féves*).

Peut-être faut-il voir une forme de 'aile' dans un ancien terme °*aille*, dont on a quatre exemples :

24.1.1684 « iceluy second comparant -- s'at obligé -- de paver lad. cave, la khayre [ : cour] en derrier de lad. maison -- et ce parmi que le 1<sup>er</sup> comparant luy furnirat tous materiaux necessaires à cest effet, reservé que le second comparant luy livrerat des *ailles*, le charroix d'icelles allant à la charge du 1<sup>er</sup> comparant -- » Malmedy, not. Maier (Not., p. 35) : 1.4.1692 « deux ailles [ailes, claies] à suer des fromaiges » Cour de just. Louveigné 108 (E. RENARD, « Textes d'arch. liég. » 7, n° 118 ; BTD 38, 144) ; 25.12.1758 « (dans la cave) un peut d'arsille et un petit paquet d'*aaille* » Verviers, not. Servaty (Not., p. 289) ; 18<sup>e</sup> s. « pelles de bois, xhames [ : hames, escabeaux, bancs], *ailles* de fléaux et

autres » Arch. génér. du Royaume, Conseil des finances, H 78.11 (Not., p. 289).

La constance de la graphie sans *h* initial interdit de songer au w. *haye* 'ardoise'. On aura remarqué que Renard traduisait °*ailles* par 'ailes, claies'. Ce sens paraît convenir, en effet, à l'exemple de Louveigné : il s'agit probablement de claies où l'on met sécher les fromages (v. G. BELLEFLAMME, *Terminologie de la vie herbagère au pays de Herve*, mém. univ. Liège, 1960, p. 187 : « Le *bizeû* se conserve au grenier sur des *cleûs* 'claies' » ; mais le texte de 1692 dit °*suer*, w. *souwer* 'sécher'). Dans le dernier exemple, °*aile* désigne une partie du fléau, le manche ou plutôt le *bata* (batte). Dans une cave (3<sup>e</sup> ex.), on peut déposer des perches. Pour paver une cour (1<sup>er</sup> ex.), on ne voit pas à quoi serviraient des perches ...

La prononciation était-elle *âle* ? C'est bien douteux : on n'aurait pas chaque fois *i* (ou *y*) et deux *l*. Mais les quatre formes ressemblent au fr. *aile*. Les greffiers auraient-ils voulu écrire *aile* pour rendre le w. *âle* ? Comment savoir ?

Autre difficulté : les représentants du lat. *ala* sont aujourd'hui, dans toute la Belgique romane, du même type qu'en français : ils offrent le traitement ordinaire du *a* tonique libre (*é* ...). Dans le domaine liégeois, on a *êle* ou *éye* (DFL aile) : *éye* Sprimont, Stavelot, Malm., sauf à Vielsalm où l'on dit *âle*. Le namurois connaît aussi, à côté de *êle*, une forme *ale*, terme de meunerie, palette de la roue d'un moulin à eau (Pirsoul). Les formes en *a* de Vielsalm et de Namur, aujourd'hui isolées, apparaissent comme les témoins d'une évolution traditionnelle qu'on a dans *sca-la* > lg. *hâle* 'échelle', etc., ou comme les restes d'une aire autrefois continue. Les formes en *é* seraient-elles dues à l'influence française ? On hésite à répondre par l'affirmative. Mais si *âle* avait réellement existé dans toute la zone où

l'échalas se nomme *âlé*, *-on* ..., on pourrait le considérer sans invraisemblance comme le radical de ces mots.

En résumé, l'all. *a(c)hsel* 'épaule' semble devoir être écarté comme étymon de *âlon*, *-é*. Le fq. *\*walu* 'perche, gaule', qui est à la base, comme 'perche', de nombreuses dénominations belgo-romanes de l'échalas et qui serait adéquat au point de vue sémantique, se heurte à une grave difficulté phonétique : le *w* initial, qui tombe devant *ô* dans *wôle* > *ôle*, ne tomberait pas dans *\*wâle*. Quant à *âle*, s'il a existé largement dans le domaine liégeois (il faut peut-être le reconnaître dans l'ancien *°aille*), il a pu fournir le radical de *âlon*, *-é*.

Je n'ai rien dit des deux formes en *h-* : *hâlé* Ma 40 et *hôle* Ne 31. On peut y voir, sans témérité, des variantes de *âlé* et *ôle* : cp. lg. *houle*, litt. 'oultre' (de *ultra*), etc., et v. A. GREIVE, *Etymol. Untersuchungen zum franz. h aspiré* (1970), pp. 87 sv. (« Hiatusstilgendes 'h' »).

**46. sake.** — Un terme *sake*, f., homonyme de *sake*, m., sacre, désigne, dans diverses communes de la région liégeoise, la crasse qui forme enduit sur la tête de certains nouveau-nés, c.-à-d. une espèce de croûtes de lait : *dèl sake* (Trembleur), *li sake* (Dalhem), *lès* ou *dès sakes* (Flémalle, Glons), DL. J. Haust en a découvert une belle forme ancienne dans le Médecinnaire liégeois du 13<sup>e</sup> s. (ms. 815 de Darmstadt) qu'il a édité en 1941, p. 110, n° 46 : « Decontre *sacre*, plaie et suers [sueurs] est ». Suit le remède.

Dans les « Notes d'anc. wallon » préalables à l'édition (Acad. roy. de langue et de littér. franç. *Bull.*, XII, 1933, p. 123), Haust avait signalé *sacre*, et il écrivait en terminant : « C'est probablement le même que l'anc. fr. *eschaque* (teigne) dont Godefroy donne trois exemples ». Il reprend sa note dans l'édition, mais en invitant seulement à « comparer l'anc. fr. *eschaque* -- ».

Ce rapprochement, qui est repris dans le DFL 499, était sans valeur, et le FEW n'en tient pas compte lorsqu'il parle de *sacre*, tome 21 (mots d'orig. inconnue), 436a. Voici la proposition étymologique du FEW :

Peut-être de *sacrare*, cp. lg. *sake* « sacre », v. t. 11, 38b, en rapport avec des croyances superstitieuses, qui interdisent d'enlever la croûte et probablement aussi avec l'idée de la consécration par onction.

Dans ses « Nouveaux propos d'un braconnier », BDW 19 (1934), p. 108, A. L. Corin avait déjà suggéré plus ou moins cette solution : « Si l'on veut me passer encore quelque fantaisie, écrivait-il, je rappellerai que les rois de France, le jour du *sacre*, touchaient les écrouelles pour les guérir ». Mais il s'était fait rembarrer par Haust, qui s'exclamait, dans son examen des « propos » de Corin, BTD 10, 462 : « La fantaisie de M.C. est merveilleuse ! » et qui renvoyait ensuite à ses « Notes d'anc. wallon » du Bull. de l'Académie. Or, Corin avait au moins pressenti la bonne explication ...

Dans son article *sake* 2 du DL, Haust avait écrit : « le préjugé populaire défend de les enlever [les croûtes de lait], sinon l'enfant aurait mal aux yeux, ou ne parlerait pas, etc. ». Mais il n'avait pas entrevu le rapport entre *lès sakes* 'croûtes de lait' et le baptême, et il n'est pas question de le lui reprocher. Le *sacre* était la marque du sacrement, et cette marque était censée subsister chez le baptisé tout au long de sa vie.

Interrogées lors de leur procès, les sorcières déclarent souvent que le diable, avant de leur appliquer sa propre marque (*signum diabolicum*), leur a enlevé la marque de leur baptême (rite de la débaptisation). Voir J. Lechanteur, *Procès de sorcellerie*, mém. univ. Liège, 1960, pp. 13-14 (ex. : 1604 « lye faisant renier Dieu et Baptesme, lye graffant [griffant] au front » Chevron) ; J. Beckman, *La sorcellerie dans le Nord. de la prov. de Namur --*, mém. univ. Liège, 1964 ; etc.

Or, dans les dépositions des sorcières, la marque du baptême est appelée plusieurs fois «sacre», et la graphie reproduit parfois exactement le w. *sake* :

Dans les « Notes sur la justice d'Avroy, à Liège, au 16<sup>e</sup> s. » de R. Hankart (*La Vie wall.* 33, 1959), on relève ces phrases : « le diable luy avoit tireit le *sacre* jus de son front », « le diable t'a roesté le *sacque* de fron » (p. 190) ; et, en rendant compte de cet article dans BTD 34 (1960), p. 239, J. Herbillon renvoyait, avec beaucoup d'à-propos, au DL, v<sup>o</sup> *sake* 2, et au Médecinnaire liégeois. Autres exemples : 4.11.1586 « Oultre ce -- confesse que son callant [son amoureux, le diable] l'at picquez au frond, le roestant le *sacque* » (Hamoir ; J. Lechanteur, *o.c.*, p. 13 ; 1652 « interroguée comment on est sorcière, at respondu que le Satan oste le *sac* premièrement » (Hamoir ; citation de J. Yernaux, *Histoire du comté de Logne*, 1937, p. 109).

Le rapport entre les *sakes* 'croûtes de lait' et le *sake* marque du baptême n'est pas une simple coïncidence. Le terme «sacre», qui désignait originellement le sacrement ou la marque qui était censée en rester, s'est appliqué ensuite aux croûtes de lait qui apparaissent sur la tête de l'enfant.

Il subsiste une difficulté : la différence de genre. Au sens premier, *sake* était masculin, et il est féminin dans son emploi second. Peut-être a-t-il subi l'influence d'un autre mot, comme *crape* 'croûte sur une blessure qui guérit, sur la tête d'enfants mal soignés, etc.' (DL), qui est féminin et qui, à Liège même, peut désigner les croûtes de lait (DFL, v<sup>o</sup> *croûte*).

De toute façon, il ne paraît pas douteux que les deux *sake* distingués par Haust constituent un seul et même mot, et on peut hardiment, je crois, supprimer le « peut-être » par lequel commence la note étymologique du FEW 21.

Louis REMACLE

## Sur le nom wallon du loir (\*)

1. Le loir proprement dit (*Glis glis* L.) est inconnu en Wallonie, où on désigne par *loir* le lérot (*Eliomys quercinus* L.)<sup>(1)</sup>. Cet animal porte dans une grande partie du domaine wallon des noms que l'on classera provisoirement de la façon suivante :

I. a) *sot-dwèrmant, sot-dwarmant, sot-dormant* ;

b) *sou-dwarmant, sou-dormant* ;

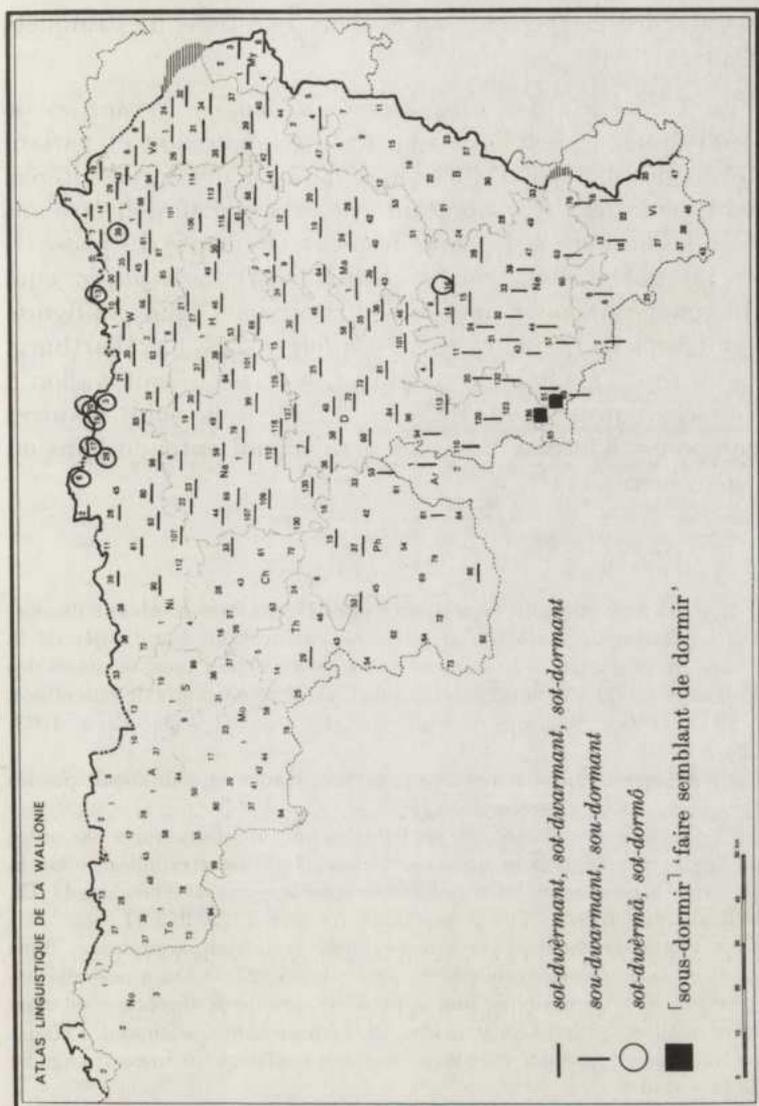
II. *sot-dwèrmâ, sot-dormô,*

selon que le second élément de ce qui apparaît d'emblée comme un composé s'analyse en «dormant» (type I) ou en «dormard»<sup>(2)</sup> (type II), et selon que le premier élément est [sò] (généralement transcrit *sot-* dans les dictionnaires dialectaux) (sous-type I a) ou [su] (sous-type I b). La carte schématique reproduite ci-contre montre l'extension des

(\*) Nous adressons nos remerciements chaleureux à M<sup>me</sup> Eva Büchi (Bâle), à MM. J. Quenon (Liège) et J. Kruijsen (Nimègue), pour leur précieux concours.

<sup>(1)</sup> V., en premier lieu, E. DE SELYS-LONGCHAMPS, *Faune belge, I<sup>re</sup> partie. Indication méthodique des mammifères, oiseaux, reptiles et poissons observés jusqu'ici en Belgique*, Liège-Bruxelles, 1842, 30-1. L'habitat du loir proprement dit est actuellement limité au nord de la Lorraine belge, et la dernière capture d'un loir en Wallonie (Dinant) remonterait à 1888, cf. S. Frechkop, *Faune de Belgique. Mammifères*, Bruxelles, Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, 1958, 419.

<sup>(2)</sup> «dormard» est attesté dans : liég. *dwèrmâ, -âde* 'dormeur, -euse', FEW 3, 141a, nam. *dwarmau, -aude*, Namur *dwarmau*, Nivelles *dormâr* 'id. ; nonchalent', *doûrmâr, doûrmau*, LLouv. *dormârd* 'dormeur ; naïf', *dormau* 'dormeur', etc.



trois séries de formes d'après deux questions de l'Enquête de Haust (3).

2. Un article des *Étymologies wallonnes et françaises* de Jean Haust (4) explique que wall. *sot-dwèrmant* et variantes (ci-dessus, type I) (5) représente, sous une forme altérée, un type lexical 'sept-dormant'. Ce type roman doit être mis en relation avec la légende des Sept Dormants d'Éphèse (6) et rapproché d'all. *Siebenschläfer*, néerl. *zevenslaper* « qui désigne proprement 'un des Sept Dormants' puis, au figuré, 'un grand dormeur' et enfin 'un loir' » (224) (7). Wartburg, qui a reçu l'explication de Haust, a classé le mot wallon à l'article DORMIRE du FEW (3, 142b), à la suite d'autres composés signifiant 'loir' (ce dernier mot entendu dans un sens générique) (8).

(3) Q.G. 426 « dormir comme un loir », 1748 « faire semblant de dormir » (réponses : 'faire le loir'). La notion de LOIR fait l'objet de la notice 36 de l'ALW 8 (à paraître) ; on s'y reportera pour le détail des formes, ainsi qu'à la notice DORMIR de l'ALW 14 (en cours de rédaction).

(4) J. HAUST, *Étymologies wallonnes et françaises*, Liège-Paris, 1923, 224-5.

(5) À l'époque où il rédigeait cet article, Haust ne connaissait pas les formes que nous classons sous II.

(6) On désigne sous ce nom sept fidèles qui furent emmurés par ordre de l'empereur Dèce dans une caverne où ils s'étaient réfugiés ; selon la légende, ils ne se seraient réveillés que sous le règne de Théodose II. Cf. *Acta sanctorum iulii. Tomus sextus, Antverpiæ, 1729, 375-97.*

(7) Ce rapprochement se trouve déjà, mais non argumenté, dans E. ROLLAND, *Faune populaire de la France* 1, 37 : « On a assimilé ces animaux [i.e. les Myoxus] aux sept dormants de la légende : *sot-doir-mant*, wallon, SELYS-LONGCHAMPS. Cf. *Siebenschläfer*, allemand. » Haust ne connaissait pas ce texte ; il ne renvoie en effet qu'au tome 7, page 24 de la *Faune*.

(8) La source de Wartburg est, pour l'essentiel, la *Faune* de ROLLAND (abréviation RIFn), 1, 37 ; 7, 94.

3.1. Pour all. *Siebenschläfer*, néerl. *zevenslaper*, ainsi que pour angl. *seven-sleeper*, la filiation conduisant du sens propre 'un des Sept Dormants de la légende' au sens figuré de 'grand dormeur', et de ce sens au sens spécialisé '(animal qui hiberne, en particulier loir)' est parfaitement évidente. Le deuxième sens témoigne de la vitalité de cette légende chrétienne dans les pays germaniques ; le dernier sens est récent : il apparaît à l'extrême fin du 18<sup>e</sup> s. en allemand (Nemnich, GRIMM ; KLUGE<sup>19</sup>), à la fin du 19<sup>e</sup> s. en anglais (1873, dial., *Oxford English Dictionary*), à une date qui ne nous est malheureusement pas connue en néerlandais<sup>(9)</sup>.

« Le wallon n'a conservé que cette dernière signification », écrit Haust, proposition qui nous paraît hardie, dans la mesure où rien ne prouve que la première et la seconde significations y aient été connues. Le type lexical 'sept-dormant' n'est pas attesté dans l'ancienne langue d'oïl (cf. FEW, *l.c* ; TL, Gdf, Hu) ; la première attestation de ce mot serait donc wall. *sot doirmant* 'lérot (*Eliomys quercinus* L.)' (1842, Séllys-Longchamps). Dans l'attente de documents montrant qu'une tradition relie le mot wallon au syntagme latin, ne serait-il pas plus juste (ou peut-être moins faux ?) de voir dans wall. \*'sept-dormant' un calque d'all. *Siebenschläfer* 'loir' ou de néerl. *zevenslaper*, donc une espèce particulière d'emprunt ?

Qu'en est-il donc de la vitalité 'zeven-slaper' / 'Siebenschläfer' dans les dialectes bas et haut-allemands qui jouxtent l'aire wallonne de *sot-dwèrmant* etc. ? Pour ce qui est du bas-allemand, le mot *zevenslaper* est absolument inconnu

(<sup>9</sup>) L'article *zevenslaper* du *Woordenboek der nederlandsche taal* n'est pas encore paru ; le mot est dans les dictionnaires bilingues de KRAMERS (1862) et de VERCOULLIE (s.d., env. 1900).

des dialectes néerlandais du sud <sup>(10)</sup>. Quant à la répartition dialectale de «Sieben-schläfer» en haut-allemand, elle inclut le luxembourgeois, le souabe et l'alémanique <sup>(11)</sup>, mais si *Siebenschläfer* est attesté en rhénan, il n'y possède pas, nous semble-t-il, le sens de 'loir' <sup>(12)</sup>.

3.2. Ce n'est pas là le seul point difficile. Au plan phonétique, il faut bien reconnaître que l'équation : wall. *sot-dwèrmant*, etc. = \*«sept-dormant» ne s'impose pas d'elle-même. Relisons l'argumentation de Haust (nos propres commentaires en note) :

On a dit d'abord *sèt' dwèrmants*, puis, comme dans d'autres composés traditionnels [en note : «Comp. *às sè-faw* 'aux sept hêtres' (I.d. de Neuville en Condroz); *abarin*, t. de houill., proprement *n'abat' rin* (BD 1914-19, p. 68). »], le *t* s'est amuï; enfin la voyelle è de la syllabe initiale est devenue ô, comme dans *sersai* (Lobet, p. 534) = *sorsai* (Hubert) 'halo de la lune', que nous écrivions *cèrcé*, *çorcé* (= *cerceau*, lat. *circellus*) <sup>(13)</sup>; *sèrdjant* = *sordjant* 'ser-

<sup>(10)</sup> Ø RUTTEN (Hesbaye), STAELENS (Hasselt), STEVENS (Tongres), pour ce qui est de la Hesbaye limbourgeoise, et Ø ENDEPOLLS pour le Limbourg hollandais; Ø encore DE BONT et GOOSSENAERTS (tous deux pour la Campine), GOEMANS (Louvain), SCHUERMANS (pour le flamand en général). Le nom sud-néerlandais du loir est *relmuis* (déjà Kiliaen, WNT), cf. haut-all. *Reilmuis*.

<sup>(11)</sup> Cf. *Luxemburger wörterbuch*, s.v. *Siwenschläfer*; FISCHER, *Schwäbisches wörterbuch*, s.v. *Sibe"schläfer*; *Schweizerisches Idioticon*, s.v. *Sibe"(Sibni)-Schläffer*.

<sup>(12)</sup> En dépit de l'interprétation de MÜLLER, *Reinisches Wörterbuch*, s.v. *siebenschläfer*. Selon cet auteur, le sens 'loir' (qu'il mentionne en premier) ne serait actualisé que dans la formule (*Redensart*) «*De schlöf wie ene S.*», où il faut, à notre avis, reconnaître plutôt la cristallisation du sens le plus ancien de 'un des Sept Dormants', interprétation qu'appuie l'ancienneté de cette locution (cf. GRIMM, s.v. *siebenschläfer*). Par ailleurs, le mot n'est pas dans les glossaires de HERMANN (Aix) et de WREDE (Cologne).

<sup>(13)</sup> Cf. ALW 3, 40a; outre *cèrcé* et *çorcé*, on trouve des variantes *çurcé* et *çurcha*, ad FEW 2/1, 699a, CIRCÉLLUS.

gent' <sup>(14)</sup>; *Diè-wåde* = *Dio-wåde* 'Dieu (vous) garde' (G., I, 254);  
*ané* (Malmédy) = *ènè* (Faymonville) = *oné* (Liège) 'anneau' <sup>(15)</sup>;  
*\*sèlogne* = *sologne* (Liège) 'chélidoine' <sup>(16)</sup>; etc.

Voici les objections principales que soulève cette démonstration :

a) dans l'état actuel de la documentation, \*<sup>sept-dormant</sup> ne peut être regardé comme un « composé traditionnel » : v. § 2.1 ;

b) les exemples invoqués pour expliquer le passage de -è- à -ò- dans \*<sup>sept-dormant</sup> ne sont pas tous de la même valeur, parce qu'il n'est pas sûr que, dans tous les mots cités, le -ò- procède effectivement de -è- ; cette restriction concerne les mots <sup>anneau</sup> et <sup>chélidoine</sup> (v. les notes 13 et 14) ;

c) lorsque -ò- procède de -è-, il importerait de déterminer les conditions dans lesquelles s'est produite l'altération de la voyelle ; il faut probablement invoquer, dans les trois mots restants, l'action consonnes subséquentes : -r- implusif dans

<sup>(14)</sup> Le mot d'emprunt <sup>sergeant</sup> connaît encore une variante *seurdjant* (Spa, BSLW 8, 128) ; FEW 11, 532b-533a, SERVIENS.

<sup>(15)</sup> Le è- des formes wallonnes d'<sup>anneau</sup> vient plutôt directement de a- ; on trouve en effet des formes en è- de ce mot en des régions où il n'existe pas de variantes en o- : cf. rouch *éniau*, Gondc. *èneg*, Moselle *eney*, Fim. *enē*, Fraize *ènè*, etc. ; FEW 24, 555a, ANELLUS.

<sup>(16)</sup> Le tableau des formes wallonnes représentant <sup>chélidoine</sup> est très complexe ; à côté de liég., Huy, nam. *sologne*, forme qu'il faut probablement interpréter par rapport à ouest-wall. *salogne* (phénomène de dilation), on trouve à l'extrême est des formes présentant un -r- implusif devant -l- et où le timbre de la voyelle initiale est extrêmement variable (formes en *sèr-* (> *sièr-*, *chèr-*, *tchèr-*), *sar-*, *sor-*, *sur-* etc.), cf. FEW 2/1, 634a, CHELIDONIA ; DFL ; Enq. Haust 213. La forme \**sèlogne* reconstruite par Haust n'est pas attestée (≠ *èlogne* Ve 32, 34, où -è- long suppose la présence ancienne de -r-, comme dans les formes voisines).

「cerceau」 et 「sergeant」<sup>(17)</sup>; *-w-* intervocalique dans *Diè wåde* <sup>(18)</sup>;

d) dans tous les cas cités, le stade considéré comme initial (en *-è-*) et celui qui est considéré comme final (en *-ò-*) coexistent aujourd'hui en territoire wallon, alors qu'on n'a aucune trace de *\*sè-dormant*, encore moins de *\*sèt'-dormant*.

e) enfin et surtout, le timbre *-u-* de la voyelle initiale de *sou-dormant* n'est pas justifié par HAUST; procède-t-il de *-ò-*, venant lui-même de *-è-* ?

Les obstacles que rencontre l'explication de *sot-dormant* et variantes par 「sept-dormant」 sont donc réels sur les plans historique et phonétique.

4. Pourtant wall. *sot-dwèrmant* et congénères ne pourraient-ils s'expliquer plus simplement ?

Participe présent et dérivé en 「-ard」 viendraient d'un verbe composé 「*so(u)-dormir*」, dans lequel wall. *so-*, *sou-*, représentant le préfixe latin. *SŪBTUS*, aurait la valeur sémantique atténuative ('un peu' ou 'pas entièrement') qu'il possède dans : wall. liég. *sordrovi* 'entr'ouvrir', composé de *drovi* 'ouvrir'; wall. *sorvèy* 'entrevoir' (Malmedy, Bovigny, Luttrebois) composé de *vèy* 'voir' <sup>(19)</sup>. En bon observateur de la nature, le peuple aurait ainsi caractérisé, par référence au sommeil véritable, l'engourdissement du

<sup>(17)</sup> À rapprocher du phénomène d'assimilation provoquant l'ouverture de *-è-* en *-a-* devant *-r-* implusif en français, cf. GRAMMONT, *Phon.* 216; FOUCHÉ, *Phon.* 348; l'action du *-r-* est différente en wallon, où *-è-* devant *-r-* peut aboutir à des résultats *-o-*, *-æ-*, *-u-* (cf. notes 11, 12, 14).

<sup>(18)</sup> Il s'agit d'un phénomène d'assimilation; cf. GRAMMONT, *Phon.* 216, à propos du même procès (*-è-* > *-ò-* devant *-w-* intervocalique) en latin.

<sup>(19)</sup> Exemples cités par HAUST, *Etym.* 223.

lérot, qui se réveille périodiquement pour se nourrir pendant les longs mois que dure son hibernation <sup>(20)</sup>.

Ce verbe « sous-dormir » ne se trouve, à notre connaissance, dans aucune source écrite, mais l'enquête de HAUST a relevé deux attestations de ce mot à la q. 1748 « faire semblant de dormir », en bordure sud-ouest de l'aire de *sot-dwèrmant* (v. carte) (à l'ind. pr. 3<sup>e</sup> p.s.) : « il » *soudwâm* [D 136] ; « il » *soudôm* [Ne 51].

Il nous reste à montrer que *so-*, *sou-*, dans le verbe et dans ses dérivés nominaux, représente bien SÛBTUS et à percer, si possible, la raison pour laquelle le sens de ce monème se serait obscuri.

5.1. La forme la plus fréquente du préfixe SÛBTUS présente un *-r-* adventice, ce que montrent les deux exemples que nous venons de citer, ainsi que : wall. liég. *sorlèver* 'soulever' ; *sor-tini* 'soutenir' ; *sorfa*, litt. « sous-faix », 'bâton pour soutenir le faix sur l'épaule' (ard.), *sorsèyemint* 'soubassement sur lequel on place le *soû* (longue pièce de bois qui supporte la charpente d'une paroi)' (ard.), mots où « sous » a sa valeur sémantique première ('en-dessous') <sup>(21)</sup>.

On trouve néanmoins une variante sans *-r-*, alternant parfois avec la variante en *-r-*, ainsi dans : *solon* 'selon', *sèlon* (aussi *sorlon*) ; *sohêti* 'souhaiter', *solôye* 'perche horizontale qui soutient une haie' (Hesbaye : G ; var. : *sorlôye* (Couthuin) ; de *sorloyi* « sous-lier » (Dinant)), *sopwèrter* 'supporter' (F ; auj. *supwèrter*).

Au plan formel, l'analyse de *sot-dwèrmant* etc. en « sous-dormant » et « sous-dormard » est donc tout à fait recevable.

5.2. Ces « sous-dormant » et « sous-dormard » sont aujourd'hui des mots sans famille. Ils ne sont plus motivés par

<sup>(20)</sup> Cf. E. DE SELYS-LONGCHAMPS, *op. cit.* 30 ; S. FRECHKOP, *op. cit.* 428.

<sup>(21)</sup> Cf. HAUST, *Etym.* 223.

rapport à leur géniteur [sous-dormir], qui ne survit qu'en deux points.

Au surplus, dans la première partie de *sot-dwèrmant* (et des variantes : *sot-dwarmant*, *sot-dormant*, *sou-dwarmant*, *sou-dormant*), isolable par commutation avec *dwèrmant* (*dwarmant*, *dormant*), et dans la première partie de *sot-dwèrmâ*, *sot-dormô*, isolable par commutation avec *dwèrmâ*, *dormô*, le locuteur n'identifie plus le préfixe : *sou-* est totalement obscur ; quant à *so-*, il est synchroniquement intégré à la famille SOTTUS (ce que prouvent les glossaries en « *sot-* » des glossaires).

C'est que SÛBTUS, comme préfixe, n'est plus productif, et est au surplus très rare : les termes où Haust l'a relevé sont, pour l'essentiel, des archaïsmes (recueillis chez ses prédécesseurs, ou en quelques points d'Ardenne ou de Hesbaye). L'aire compacte de [sous-dormant] est, de ce point de vue, assez exceptionnelle. Le mal de SÛBTUS vient, nous semble-t-il, de l'homonymie de ses produits avec ceux de son antonyme SÛPER, présent avec le sens local de 'au-dessus' dans : wall. liég. *sorcèy* 'sourcil' (G ; Retinne, La Gleize), *sorci* (H), *surci* (F) ; *sordjôu* [surjour] 'imposte vitrée au-dessus d'une porte' (t. rural) ; sans *-r-* implusif, dans *soplis*, *sou-* 'surplis' (G ; auj. *surplis*) ; avec le sens 'en plus', 'au-delà', dans : *sorfé* (F) 'surfaire' ; *sorno* (F), *sornom* 'surnom', sornoumer, sorloumer ; *sorvèye* (F) 'survie' ; *sorvinde* (H, F) 'survendre'. Cette homonymie<sup>(22)</sup> suffirait à rendre compte de l'obscurcissement des valeurs sémantiques respectives des aboutissements wallons de SÛBTUS- et de SÛPER- et le rendement peu élevé de ces deux préfixes en wallon.

Marie-Guy BOUTIER

Chargée de recherches au FNRS

<sup>(22)</sup> Qui est intolérable lorsque SÛBTUS et SÛPER sont prépositions ; en wallon, la préposition simple issue de SÛBTUS a été remplacée par la préposition complexe [dessous] < DE SÛBTUS, v. REMACLE, *Syntaxe* 2, 280.

## A propos d'un toponyme waremmien

La préparation d'un commentaire du plan Popp de Waremme, destiné aux « Cahiers » de la commission d'histoire locale <sup>(1)</sup> m'a permis une curieuse constatation.

Avant l'établissement de la ligne de chemin de fer Malines-Ans et l'inauguration de l'une de ses six stations à Waremme, en 1838, la structure de la partie sud-ouest de la commune se présentait ainsi : au-delà des remparts de la ville <sup>(2)</sup> s'étendait, sur environ 700 mètres, une zone non bâtie séparant la localité et le hameau de Longchamps ; venait ensuite, sur une distance sensiblement égale, un espace analogue, aboutissant au hameau de Petit-Axhe, avec, à peu près à mi-chemin, le Château de Sélys-Longchamps.

La ligne de chemin de fer traversa la première de ces deux zones. La ville se mit aussitôt à pousser vers ce nouveau pôle d'attraction et un hameau prit naissance, entre les Remparts et la station, sous le nom de : Hameau du

(1) Les « Cahiers waremmiens » ont publié (n<sup>os</sup> 2-3) une reproduction simplifiée du plan Popp. Elle reprend uniquement les zones habitées avec la liste des propriétaires des constructions.

(2) Les remparts de Waremme ont été nivelés pendant la guerre de 1914-1918.

Chemin de Fer. Au plan Popp, donc en 1856 <sup>(3)</sup>, il comptait déjà plus de 60 maisons.

Il convenait, me semblait-il, de se demander si cette innovation, capitale pour l'avenir de la ville, avait également eu des répercussions sur le hameau de Longchamps, assez proche de la gare. Des statistiques détaillées du nombre de maisons de Waremme puisées à des documents antérieurs à 1856 devaient permettre de conclure sur ce point.

J'utilisai à cet effet un dictionnaire géographique publié en 1842 <sup>(4)</sup> et une liste des habitations de Waremme établie en 1845 <sup>(5)</sup>. La comparaison des données fournies par ces deux sources avec celles que permet d'établir le plan Popp se révéla plutôt curieuse non seulement en ce qui concerne Longchamps, mais surtout à propos de Petit-Axhe. On peut résumer ces données ainsi :

*Nombre de maisons en :*

	1842	1845	1856
Longchamps	50	57	48
Petit-Axhe	20	24	55

Il est difficile d'admettre que le hameau de Petit-Axhe ait presque triplé d'importance entre 1842 et 1856, alors

<sup>(3)</sup> Un détail permet de dater avec précision le plan Popp de Waremme : un seul caveau figure dans le nouveau cimetière et cette concession a été accordée en 1856 (« Registre aux délibérations », n° 118, *Archives communales*).

<sup>(4)</sup> Henri Del Vaux de Fouron : Dictionnaire géographique de la Province de Liège, Liège, 1842, p. 392.

<sup>(5)</sup> Liste générale des habitations et des chefs de ménage de la commune de Waremme au 1<sup>er</sup> juillet 1845 (*Archives communales*). Cette liste fut dressée lorsque les habitations de la ville furent numérotées pour la première fois.

que, dans le même temps, l'augmentation du nombre de maisons représentait 34 % pour l'ensemble de la localité.

Une expression entendue à Petit-Axhe dans ma jeunesse me mit sur le chemin de la solution : lorsqu'ils parlaient de Longchamps, les vieux de ce hameau disaient : *l'ôte Lontchamps* 'l'autre Longchamps'.

Et ceux de Longchamps l'employaient à propos de Petit-Axhe. Personne cependant n'en connaissait l'origine. Dans son étude de la toponymie de Waremme <sup>(6)</sup>, M.J. Lanneau signale d'ailleurs avoir rencontré une expression analogue au 18<sup>e</sup> siècle, dans les registres aux œuvres : « li deuzinme Lontchamps » (le deuxième Longchamps).

On pouvait croire, dès lors, que les termes : Longchamps et Petit-Axhe n'avaient pas toujours été liés aux mêmes réalités.

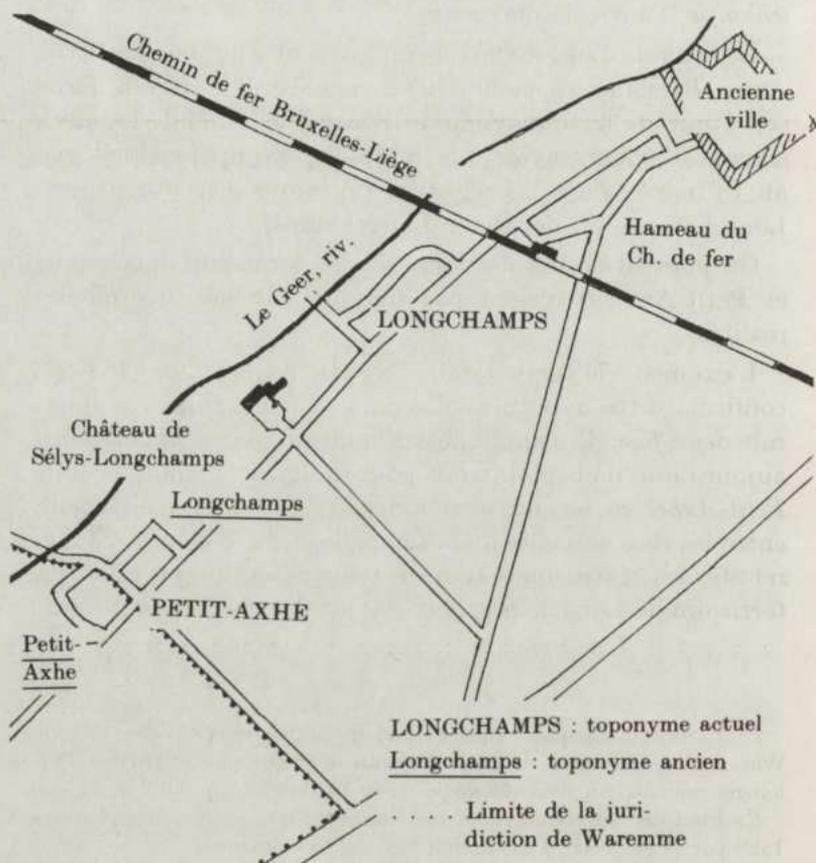
L'examen de plans datés de 1828 <sup>(7)</sup> et de 1835 <sup>(8)</sup> confirma cette hypothèse. Le nom « Longchamps » y apparaît *deux fois*. Il s'applique au hameau encore appelé ainsi aujourd'hui, mais réapparaît pour désigner *la moitié nord de Petit-Axhe*, ce second nom étant réservé à la moitié sud, entre les rues actuelles de la Chapelle et du Wachnet. Si l'on rectifie les statistiques compte tenu de cette extension du territoire de Longchamps, on obtient des chiffres tout à fait

<sup>(6)</sup> LANNEAU, Jacques : Glossaire toponymique de la « Bonne Ville de Waremme », Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, Philologie romane, Année académique 1969-1970, n° 2, pp. 66-7 et 31.

<sup>(7)</sup> Plan de Waremme et de ses Hameaux levé et dressé en l'année 1828 par le géomètre LEVARLET (*Archives communales*).

<sup>(8)</sup> Extrait du Plan cadastral de la Commune de Waremme, Section C. A Liège le 29 novembre 1833 par l'ingénieur-vérificateur du Cadastre BAY BAYET (Archives personnelles de M<sup>me</sup> Simone DELCOMUNE-LOMBART, Waremme).

admissibles : Longchamps compte ainsi 78 maisons et il a donc augmenté de 56 % ; Petit-Axhe 25 maisons, ce qui représente un accroissement de 25 %. La position des deux hameaux par rapport à la gare justifie fort bien leur évolution différente.



Reste alors à expliquer cette ancienne bipartition du hameau actuel de Petit-Axhe. Il semble bien qu'elle ait eu

pour origine la compétence territoriale des cours de justice. De Ryckel <sup>(9)</sup> <sup>(10)</sup> signale en effet que « la seigneurie de Petit-Axhe possédait une cour foncière dont on appelait aux échevins de Liège ». De plus, d'après une carte de la juridiction de Waremme, la limite sud-ouest de celle-ci suivait le tracé de la rue de la Chapelle et laissait donc en dehors de son territoire la moitié sud du hameau. De Ryckel ne fournit malheureusement aucune précision quant à cette « seigneurie » de Petit-Axhe et je n'en trouve trace nulle part ailleurs ...

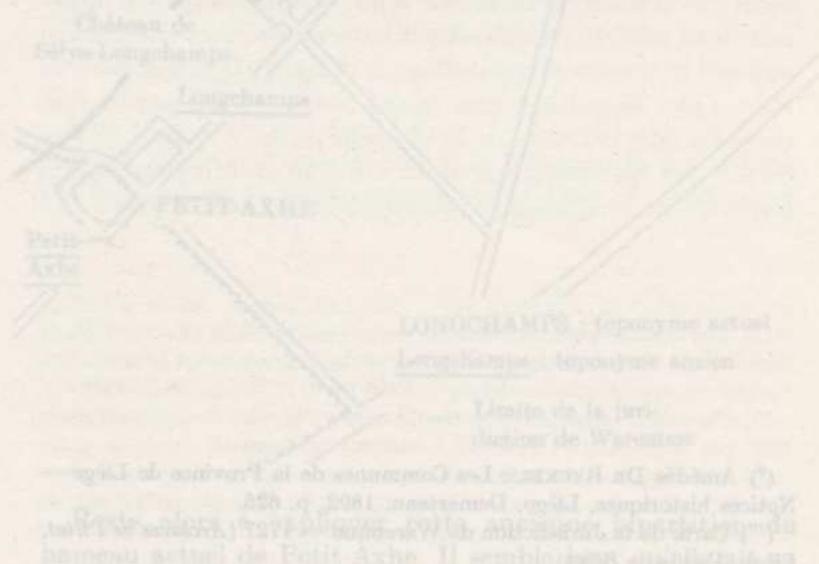
Maurice JOACHIM

<sup>(9)</sup> Amédée DE RYCKEL : Les Communes de la Province de Liège — Notices historiques, Liège, Demarteau, 1892, p. 625.

<sup>(10)</sup> Carte de la Jurisdiction de Waremme — 1727 (*Archives de l'Etat*, Liège, Fonds de Sélys).

TABLE DES MATIÈRES

Louis REMACLE, <i>Remarques sur l'étymologie du français houille</i> . . . . .	5
Jean-Jacques GAZIAUX, <i>A propos de quelques mots de l'est du Brabant wallon</i> . . . . .	19
Marie-Guy BOUTIER, <i>A propos des dérivés gallo-romans de picus martius (Pline)</i> . . . . .	65
Jean LECHANTEUR, wall., lorr. <i>quinte, -é</i> . . . . .	111
<b>Mélanges</b>	
Louis REMACLE, <i>Notes critiques</i> . . . . .	121
Marie-Guy BOUTIER, <i>A propos du nom wallon du loir et de la légende des Sept Dormants d'Éphèse</i> . . . . .	130
Maurice JOACHIM, <i>A propos d'un toponyme waremmien</i> . . . . .	139



SOCIÉTÉ DE LANGUE  
ET DE LITTÉRATURE WALLONNES LIÈGE

**Cotisations :** Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année, il suffit de s'inscrire en versant la cotisation annuelle de *membre affilié* (minimum 500 F) au C.C.P. 000-0102927-10 de la S.L.W.

**Vente des publications :** s'adresser exclusivement à la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie, 8, place des Carmes, 4000 Liège (local 202, 1<sup>er</sup> étage). — Tél. 041/231960 (ext. 139).

**Extrait du catalogue :**

<i>Les Dialectes de Wallonie</i> , le tome . . . . .	450 F
<i>Bulletin de la Société de Langue et de Littérature wallonnes</i> (76 tomes parus, la plupart encore disponibles) :	
tome 75 (1974) : A. LALOUX, <i>Mi p'tit viyadje dès-ans au long</i> ; J. MASSONNET, <i>Lexique du patois gaumais de Chasse-pierre et de la région (A-C)</i> , 356 pp. . . . .	900 F
tome 76 (1975) : J. MASSONNET, <i>Lexique...</i> (fin) (n'est fourni qu'avec le t. 75). Ensemble . . . . .	1.500 F
<i>Bulletin du Dictionnaire wallon</i> , 23 tomes } s'informer à la	
<i>Annuaire de la Société</i> , 34 tomes } Bibliothèque	
<i>Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes :</i>	
J. FELLER, <i>Traité de versification wallonne</i> , 1928, 400 pp. . . . .	1.000 F
R. DASCOTTE, <i>Étude dialectologique ... sur l'élevage dans le Centre</i> , 1978, 158 pp. . . . .	350 F
L. REMACLE, <i>Glossaire de La Gleize</i> , 1980, 216 pp. . . . .	500 F
M. RENARD, <i>L'Argayon, èl djèyant d' Nivèle</i> (éd. J. Guillaume), 124 pp. . . . .	400 F
<i>Collection littéraire wallonne :</i>	
1. J. CLASKIN, <i>Airs di flûte et autres poèmes wallons</i> , éd. critique par Maurice Piron, 1956, 156 pp. (*) . . . . .	350 F
2. W. BAL, <i>Fauves dèl Tâye-aus-Fréjes èt Contes dou Tiènal-Biège</i> , 1956, 110 pp. . . . .	250 F
3. G. WILLAME, <i>Sonnets</i> , éd. critique par Jean Guillaume, 1960, 78 pp. . . . .	200 F
4. F. DEWANDELAER, <i>Œuvres poétiques</i> , éd. critique par Jean Guillaume, 1970, 222 pp. . . . .	500 F
5. A. MAQUET, <i>Théâtre en wallon liégeois</i> , 1987, 186 pp. . . . .	500 F
6. J. GUILLAUME, <i>Œuvres poétiques wallonnes</i> , 1989, 222 pp. . . . .	500 F
<i>Collection « Littérature Dialectale d'Aujourd'hui » :</i>	
22 titres parus.	

(\*) Ne se vend plus qu'avec la collection complète.

BD. 27.157